

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT
ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE
ET TARIF DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2016

DOSSIER : R-3970-2016

RÉGISSEURS : Me LOUISE ROZON, présidente
Me MARC TURGEON
Mme FRANÇOISE GAGNON

AUDIENCE DU 13 SEPTEMBRE 2016

VOLUME 4

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL
procureur de la Régie;

DEMANDERESSE :

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE et Me
MARIE LEMAY LACHANCE et Me
VINCENT LOCAS
procureurs de Société en commandite Gaz Métro

PARTICIPANTS :

Me GUY SARAULT
procureur de l'Association des consommateurs
industriels de gaz (ACIG);

Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS
procureur de la Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure de Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAMÉ);

Me ÉRIC DAVID
procureur de l'Option consommateurs (OC);

Me FRANKLIN S. GERTLER et
M. NICOLAS OUELLET, stagiaire
procureurs de Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ/AQLPA);

Me NICOLAS BROCHU
Procureur de Summitt Energy Québec LP/Énergie
Summitt Québec S.E.C. (SUMMITT ENERGY);

Me CATHERINE ROUSSEAU
procureur de l'Union des municipalités du Québec
(UMQ);

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	5
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE GAZ MÉTRO (Efficacité énergétique - Panel 9)	6
VINCENT POULIOT	7
PHILIPPE RIVARD	7
MATHIEU RONDEAU	7
INTERROGÉS PAR Me MARIE LEMAY LACHANCE	7
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	10
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	35
PREUVE DE L'ACIG	50
ESTHER FALARDEAU	50
INTERROGÉE PAR Me GUY SARAULT	50
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	88
INTERROGÉE PAR Me AMÉLIE CARDINAL	99
INTERROGÉE PAR LA FORMATION	108
PREUVE DE LA FCEI	115
ANTOINE GOSSELIN	115
INTERROGÉ PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS	116
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	143
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	150
PREUVE DU GRAME	155
JONATHAN THÉORÊT	155
NICOLE MOREAU	156
INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	156

PREUVE CONJOINTE DU GRAME ET DU ROÉÉ	168
BERTRAND SCHEPPER	169
JONATHAN THÉORÊT	169
INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	170
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	180
PREUVE DU ROÉÉ	191
JEAN-PIERRE FINET	191
BERTRAND SCHEPPER	191
INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	191
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARIE LEMAY LACHANCE	219
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	221

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>	
A-0037 :	Pages 17 et 18 de Gaz Métro-110, Document 1 dans R-3879-2014	12
A-0038 :	Questions d'audience dans R-3970-2016 (calendrier proposé par Gaz Métro au présent dossier et calendrier alternatif à celui proposé par Gaz Métro au présent dossier simulé par la Régie)	12
A-0040 :	Extraits du « Guide du participant - Programmes d'études de faisabilité et d'encouragement à l'implantation de mesures d'efficacité énergétiques - Marché Affaires » de Gaz Métro	19
C-ACIG-0014 :	Présentation PowerPoint de Mme Esther Falardeau	51
C-ACIG-0015 :	Affidavit de Mme Esther Falardeau	51
C-FCEI-0016 :	Présentation Power Point de M. Antoine Gosselin	117
C-GRAME-0016	Affidavit de Mme Nicole Moreau	156
C-GRAME-0017	Affidavit de M. Jonathan Théorêt	156
C-GRAME-0018	Présentation	170
C-ROEÉ-0022 :	Présentation PowerPoint	190

1 L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce treizième (12e)
2 jour du mois de septembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du treize (13)
8 septembre deux mille seize (2016), dossier R-3970-
9 2016. Demande d'approbation du plan
10 d'approvisionnement et de modification des
11 Conditions de service et Tarif de Société en
12 commandite Gaz Métro à compter du premier (1er)
13 octobre deux mille seize (2016). Poursuite de
14 l'audience.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Merci, Madame la Greffière. Alors, bonjour à vous
17 tous. Rebonjour. Peut-être avant de poursuivre avec
18 le contre-interrogatoire de la Régie, je ne sais
19 pas, Maître Sigouin-Plasse, si on peut faire le
20 point au niveau des engagements ou...

21

22

23 PREUVE GAZ MÉTRO (Efficacité énergétique - Panel 9)

24

25 L'an deux mille seize (2016), ce treizième (13e)

1 jour du mois de septembre, ont comparu :

2

3 VINCENT POULIOT, chef de service, marché du carbone
4 et efficacité énergétique, Gaz Métro, ayant une
5 place d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal
6 (Québec);

7

8 PHILIPPE RIVARD, conseiller principal, efficacité
9 énergétique, Gaz Métro, ayant une place d'affaires
10 au 1717, rue du Havre, Montréal (Québec);

11

12 MATHIEU RONDEAU, ingénieur, groupe DATECH, Gaz
13 Métro, ayant une place d'affaires au 1717, rue du
14 Havre, Montréal (Québec);

15

16 LESQUELS, sous la même affirmation solennelle,
17 déposent et disent :

18

19 INTERROGÉS PAR Me MARIE LEMAY LACHANCE :

20 Oui. Bonjour, Madame la Présidente, Madame,
21 Monsieur les Régisseurs. En fait, pour ce qui est
22 de l'engagement 10 qui a été souscrit dans le cadre
23 de l'interrogatoire du... du contre-interrogatoire
24 du panel qui est ici devant vous aujourd'hui, on
25 aura la réponse à vous donner verbalement

1 aujourd'hui, ce matin en fait, en débutant.

2 Maintenant, pour ce qui est de l'engagement
3 3, hier, mon collègue, maître Sigouin-Plasse, vous
4 annonçait que l'engagement 3 qui a été déposé
5 serait vraisemblablement révisé. Donc, le dépôt
6 devrait se faire dans les prochaines minutes si ce
7 n'est pas déjà fait. Et on m'indique aussi que les
8 engagements 6 et 7, si je ne me trompe pas, 6 et 7,
9 devraient être déposés dans le courant de la
10 matinée également, 8 aussi. On me souffle les
11 réponses à l'oreille.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 C'est bon. On les entend nous autres aussi.

14 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

15 Oui. C'est ça.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 O.K. Excellent.

18 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

19 Parfait. Donc, pour ce qui est de l'engagement 10
20 peut-être..

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui.

23 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

24 ... donc nos témoins ici, je répète l'engagement.

25 C'était donc de :

1 Spécifier à ce jour le nombre de
2 participants dans le programme PE126
3 et c'est un engagement qui avait été demandé par
4 Option consommateurs. Donc, je vais laisser
5 monsieur Pouliot enchaîner avec la réponse et
6 ensuite les témoins seront prêts à répondre aux
7 questions de la Régie. Merci.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Parfait.

10 M. VINCENT POULIOT :

11 R. Merci. Rebonjour, Madame la Présidente, Monsieur,
12 Madame. Écoutez, on a encore trois participants
13 pour répondre à l'engagement au niveau du programme
14 PE126. Ceci étant dit, il reste que d'ici la fin du
15 mois de septembre, nous allons relancer le Bureau
16 en efficacité innovation énergétique pour voir
17 s'ils n'ont pas des dossiers dans le cadre du
18 programme Éconologis qui pourraient nous être
19 transférés et qu'on pourrait traiter d'ici la fin
20 de l'année financière.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [1] Peut-être pour compléter, en termes de
23 prévision, si ma mémoire est bonne, il y avait une
24 vingtaine de participants qui étaient prévus dans
25 le cadre de ce programme-là, est-ce que cette

1 prévision est toujours réaliste ou elle est
2 ajustée?

3 R. Bien, écoutez, pour ce qui est de l'année en cours,
4 je veux juste m'assurer qu'on parle bien des mêmes
5 choses. Pour ce qui est de l'année en cours, on a
6 trois participants enregistrés sur un total de
7 vingt (20). Comme je vous dis, il est possible
8 qu'on nous transfère d'autres participants. Ceci
9 étant dit, je pense qu'il faut être quand même
10 réaliste, là. Il reste que d'ici la fin de l'année,
11 il est quand même peu probable qu'on atteigne le
12 total de vingt (20), sous réserve de ce qui peut
13 nous être transmis par le BEIE.

14 Ceci étant dit, quand même on maintient
15 notre objectif d'aller chercher une vingtaine de
16 participants également pour le prochain dossier
17 tarifaire.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Parfait. Merci. Alors, nous poursuivons avec maître
20 Cardinal pour la Régie.

21 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

22 Q. [2] Bonjour. Ma première question va porter sur la
23 pièce B-0209 qui est Gaz Métro-9, Document 1, à la
24 page 78. Donc, la Régie constate que Gaz Métro
25 prévoit un budget de vingt-deux mille dollars

1 (22 000 \$) pour l'évaluation du programme PE236
2 pour l'année deux mille dix-huit, deux mille dix-
3 neuf (2018-2019). Par contre, dans la même pièce,
4 mais à la page 18 cette fois-ci, qui est le
5 calendrier d'évaluation des programmes, la cellule
6 qui est liée à l'évaluation deux mille dix-huit,
7 deux mille dix-neuf (2018-2019) de ce programme,
8 soit le 236, est vide. On voulait simplement savoir
9 si c'était un oubli dans la pièce.

10 (9 h 11)

11 M. VINCENT POULIOT :

12 R. Dans le fond, à la page 17, si vous allez voir à la
13 ligne où on fait référence au programme PE126, qui
14 est l'équivalent mais pour le marché résidentiel,
15 vous voyez que, pour l'année deux mille dix-huit-
16 deux mille dix-neuf (2018-2019), on voit trace de
17 l'évaluation qui sera effectuée durant cette année-
18 là. Donc, on aurait dû revoir exactement la même
19 note, si on veut, à la case où vous faites
20 référence pour le programme PE226. Donc, oui, c'est
21 un oubli... 236. Pardon. Oui, c'est un oubli. Ça
22 aurait dû être copier-coller, si on veut, dans
23 cette cellule-là également.

24 Q. [3] Ensuite, je vais déposer deux pièces. Tout
25 d'abord la première, c'est une pièce qui provient

1 du dossier 3879-2014 qui était la pièce B-0621.

2 Madame la Greffière, on va le coter sous A-0036, je
3 crois.

4 LA GREFFIÈRE :

5 37.

6 Me AMÉLIE CARDINAL :

7 37. D'accord.

8

9 A-0037 : Pages 17 et 18 de Gaz Métro-110,
10 Document 1 dans R-3879-2014

11

12 J'ai une deuxième pièce aussi. Ça serait A-0038.

13 Vous allez voir, c'est d'un côté, c'est ce qui est
14 proposé par... le calendrier qui est proposé par
15 Gaz Métro dans le présent dossier. Puis la Régie, à
16 droite, a fait une simulation pour des évaluations
17 de programmes également.

18

19 A-0038 : Questions d'audience dans R-3970-2016
20 (calendrier proposé par Gaz Métro au
21 présent dossier et calendrier
22 alternatif à celui proposé par Gaz
23 Métro au présent dossier simulé par la
24 Régie)

25

1 Q. [4] Donc, tout d'abord, si on prend le calendrier
2 des évaluations qui était prévu dans la cause
3 tarifaire, dans le dossier en fait R-3879-2014, la
4 Régie constate que, quand on le compare avec celui
5 qui est proposé cette année dans le présent
6 dossier, il y a eu certains changements. Donc,
7 entre autres, il y a le dépôt d'évaluation des
8 programmes PE207 et PE211 qui ont été repoussés de
9 deux ans du processus, soit du processus
10 administratif deux mille seize-deux mille dix-sept
11 (2016-2017) au processus administratif vingt-huit-
12 deux mille dix-neuf (2018-2019).

13 Si on prend ensuite le deuxième document
14 qui vous a été fourni, la Régie a fait un
15 calendrier avec des changements, des simulations de
16 changements pour les dates d'évaluation des
17 programmes. Donc, je vais vous expliquer... En
18 fait, en jaune, c'est une proposition de la Régie
19 de maintenir le dépôt de l'évaluation tel qu'il
20 était prévu dans la cause tarifaire deux mille
21 quinze-deux mille seize (2015-2016).

22 Donc, les cases jaunes, c'est ceux qu'on
23 propose de garder là. En blanc, c'est les
24 programmes pour lesquels la Régie n'a pas simulé de
25 changements par rapport à la proposition de Gaz

1 Métro dans le présent dossier. En bleu, c'est en
2 fait un échange dans le dépôt prévu des évaluations
3 des programmes PE202 et PE210 avec les programmes
4 PE215, PE233 et PE235. Ensuite, en rose, c'est le
5 dépôt de l'évaluation du programme PE236 en même
6 temps que l'évaluation du programme PE126, dont on
7 a parlé tout à l'heure.

8 Si on ne tient pas compte de la répartition
9 des coûts des évaluations dans le budget du PGEÉ,
10 est-ce que Gaz Métro aurait des contraintes à
11 déposer les évaluations des programmes tels que
12 simulées au calendrier alternatif de la Régie?

13 M. VINCENT POULIOT :

14 R. Je m'excuse du délai pour répondre. On est en train
15 de faire l'exercice.

16 Q. [5] Pas de problème.

17 R. J'espère que j'ai bien compris l'ensemble des
18 mouvements que vous présentez dans votre tableau
19 alternatif. Je vais commencer par ce qui est plus
20 facile, si vous le voulez bien. Pour ce qui est du
21 PE126 et PE236, tel qu'on en a discuté, je pense
22 qu'on n'a aucun problème à les placer en deux mille
23 dix-huit-deux mille dix-neuf (2018-2019) tel que
24 vous le proposez.

25 Pour ce qui est des coûts évités, écoutez,

1 comme je dis, dans une des demandes de
2 renseignements, on a expliqué que... j'ose croire
3 que quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des données
4 relatives aux coûts évités sont mis à jour
5 annuellement. Donc, si la Régie souhaite qu'on
6 devance cette analyse-là pour la portion des vingt
7 pour cent (20 %) résiduel, on peut le faire. On n'a
8 pas d'enjeu à ce niveau-là, nonobstant le fait que
9 nous n'avons pas prévu de budget à l'intérieur de
10 notre... de notre demande tarifaire, donc il
11 faudrait voir si au net l'ensemble de ces
12 changements-là se fait à coûts constants, dans un
13 premier temps.

14 (9 h 20)

15 Là où ça risque d'être un peu plus
16 difficile, en fait c'est au niveau des programmes
17 PE207 et PE211, donc les programmes d'étude de
18 faisabilité. On a vu qu'il pouvait y avoir un lien
19 important à faire entre les programmes d'étude de
20 faisabilité, donc ces deux programmes-là et les
21 programmes d'encouragement à l'implantation, donc
22 les programmes PE218, 219 et 208. Donc d'où on
23 suggérerait de les placer en deux mille dix-huit
24 (2018-2019) et de faire l'ensemble de ces
25 évaluations de ces cinq programmes-là en simultanément.

1 Je pense qu'on avait des recommandations
2 d'évaluateurs qui nous suggéraient également de le
3 faire comme ça. Donc c'est pas qu'on ne veut pas,
4 c'est juste une question de... de faire l'arrimage
5 entre les programmes d'étude de faisabilité et
6 l'encouragement à l'implantation, donc notre
7 suggestion, nous, ce serait de laisser le
8 calendrier pour ces deux programmes-là tel qu'il
9 était présenté à notre présent dossier.

10 Là où ce serait possible peut-être de faire
11 une... je dirais un... interchanger les
12 évaluations, ce serait au niveau des programmes
13 PE202, 210 et également qui pourrait se faire en
14 deux mille seize-deux mille dix-sept (2016-2017),
15 tel que vous le suggérez. Et également les
16 programmes 215, 233 et 235, qui pourraient être
17 faits en deux mille dix-sept-deux mille dix-huit
18 (2017-2018). Donc on pourrait intervertir, si on
19 veut, dans le temps ces deux types... ces deux
20 groupes d'évaluation-là.

21 Également, le programme PE111, qui était
22 prévu être fait en deux mille dix-sept-deux mille
23 dix-huit (2017-2018) pourrait être devancé en deux
24 mille seize-deux mille dix-sept (2016-2017), de
25 façon à faire l'évaluation en simultané avec les

1 autres programmes PE202 et 210.

2 Et finalement, le programme PE103. Donc ce
3 qu'on comprend c'est que la Régie souhaite que l'on
4 devance l'évaluation de ce programme-là. On n'a pas
5 d'enjeu fondamental à le devancer, c'est simplement
6 le fait que ça fait quand même pas très longtemps
7 qu'on vient de faire l'évaluation de ce programme-
8 là, un. Je ne me souviens pas exactement à quel
9 moment, mais je me souviens qu'on l'a déjà fait à
10 plusieurs reprises, l'évaluation de ce programme-
11 là, un. Et deuxièmement, on vient d'introduire un
12 nouveau volet de thermostat intelligent. Donc ce
13 serait peut-être intéressant aussi de laisser un
14 peu plus de temps au... à ce nouveau volet au
15 programme de générer des participants pour obtenir
16 également l'impact énergétique, d'obtenir les
17 fruits du projet-pilote qui est actuellement en
18 cours, la satisfaction des participants, etc. Donc
19 c'est un nouveau volet qui, je pense, qui
20 mériterait d'avoir des données probantes pour
21 bonifier l'évaluation.

22 Donc ceci étant dit, si la Régie veut qu'on
23 devance, on n'a pas d'enjeu fondamental, mais je
24 pense qu'il serait souhaitable, là, pour les fins
25 de l'exercice d'évaluation, d'avoir davantage de

1 données à ce niveau-là.

2 Q. [6] Considérant le fait qu'il y a plusieurs...
3 plusieurs évaluations à réaliser pour les années
4 deux mille seize-deux mille dix-sept (2016-2017),
5 deux mille dix-sept-deux mille dix-huit (2017-2018)
6 et deux mille dix-huit-deux mille dix-neuf (2018-
7 2019), est-ce que Gaz Métro aurait des contraintes
8 à déposer en suivi administratif certains rapports
9 d'évaluation dès que l'évaluateur a terminé
10 l'évaluation?

11 R. Écoutez, c'est dans les faits ce qui se passe, donc
12 dans notre cycle d'évaluation les mandats sont
13 donnés généralement au début de l'année civile, là,
14 je dirais au mois de janvier-février puis les
15 évaluations se réalisent au courant de cette
16 période-là. Et on a les premiers résultats
17 préliminaires à la fin de l'été, donc en septembre.
18 Après ça, il y a l'étape d'obtenir le rapport
19 préliminaire, on émet des commentaires, ensuite de
20 ça on obtient le rapport final. Généralement, on
21 les obtient vers la mi... mi-novembre, tout juste à
22 temps pour faire le dépôt simultanément à notre
23 rapport annuel, là, en décembre. Donc ça fait
24 partie du cycle qu'on a déjà... qui est déjà
25 opérationnel.

1 Q. [7] Je vous remercie. Ensuite je vais vous
2 référer... en fait je vais le déposer. Le « Guide
3 du participant » pour les programmes d'étude de
4 faisabilité puis d'encouragement à l'implantation.
5 On est rendus à la cote A-00040 déjà, je crois. 39.
6 Voilà. Merci.

7
8 A-0040 : Extraits du « Guide du participant -
9 Programmes d'études de faisabilité et
10 d'encouragement à l'implantation de
11 mesures d'efficacité énergétique -
12 Marché Affaires » de Gaz Métro

13 (9 h 31)

14 LA GREFFIÈRE :

15 Excusez-moi, ça sera la cote 40 finalement.

16 Me AMÉLIE CARDINAL :

17 Q. [8] La cote 40? O.K. À la page 40 que je viens de
18 vous remettre... Non, en fait, c'est la page 14, je
19 m'excuse - j'étais encore avec la cote. Donc, à la
20 fin de la page, le dernier paragraphe, on peut lire
21 que :

22 Quoique la demande doive porter sur de
23 nouvelles mesures, Gaz Métro accepte
24 des demandes pour des mesures en cours
25 d'implantation à condition que les

1 travaux aient débuté après le 1er
2 janvier précédant le début de l'année
3 financière courante de Gaz Métro et
4 que l'implantation ne soit pas
5 complétée au moment de la demande.

6 Est-ce que ces cas précis où l'aide financière est
7 accordée en cours d'implantation font l'objet d'une
8 note précise à la base de données pour les
9 distinguer des cas où l'aide financière est
10 demandée avant l'implantation?

11 R. Donc, pour préciser le cas de figure qui est
12 mentionné ici, cette mention-là vise principalement
13 à permettre à un client qui effectue un projet
14 quelconque dans son bâtiment. En cours de projet,
15 s'il réalise qu'il peut faire des améliorations
16 énergétiques - donc d'inclure ces améliorations
17 énergétiques là à son projet en cours - et donc, la
18 bonification de la mesure est permise et donc
19 subventionnée. Même si son projet était entamé,
20 lorsqu'il présente sa demande, on vient confirmer
21 l'aide financière et lui permettre d'inclure à son
22 projet une amélioration additionnelle à son projet,
23 donc une mesure d'efficacité énergétique.

24 Donc, est-ce qu'il y a une mention
25 spécifique dans la base de données? Non, ce n'est

1 pas le cas, je crois que les informations sont
2 limitées dans la base de données.

3 Q. [9] O.K. Donc, pourriez-vous préciser un peu votre
4 réponse parce que je comprends la distinction que
5 vous faites avec ces participants-là mais, pas
6 rapport aux opportunistes, comment Gaz Métro les
7 conçoit? Est-ce que, selon vous, c'est des
8 opportunistes ou... Peut-être préciser davantage la
9 comparaison.

10 R. Donc, pour clarifier la situation, comme j'ai tenté
11 d'expliquer, ça permet à un projet qui n'est pas un
12 projet d'efficacité énergétique ou une mesure
13 d'efficacité énergétique de venir inclure des
14 mesures d'efficacité énergétique additionnelle.

15 Donc, le projet d'efficacité énergétique va
16 se trouver à être subventionné dans ce cas-là alors
17 que le projet pouvait déjà être entamé, un projet
18 standard sans efficacité énergétique pouvait déjà
19 être entamé. Donc, le projet en soi ne devient, ou
20 la situation, ne devient pas un opportuniste, c'est
21 un client qui, grâce aux subventions, va faire de
22 l'efficacité énergétique.

23 Quant à la notion d'opportuniste, elle est
24 tout de même validée à travers le mécanisme dans
25 l'évaluation du programme et elle va se trouver à

1 être captée et mesurée, tout de même, dans le
2 processus de vérification du programme.

3 Q. [10] Parfait. Je vais vous référer à la pièce B-
4 0147 qui est Gaz Métro-9, Document 5. Parfait.
5 Donc, précisément, ça va être plus aux pages 1 et 2
6 donc ça commence à la page 1, ça se poursuit à la
7 page 2 où Gaz Métro indique qu'elle exige une seule
8 et unique méthode pour le calcul de la PRI des
9 projets soumis au programme d'étude de faisabilité
10 et d'aide à l'implantation à partir des coûts, des
11 mesures au lieu de leur surcoût, même si les
12 économies de gaz sont obtenues par rapport à un
13 système de référence comme il est mentionné plus
14 loin à la page 4 de la même pièce.

15 À la page 5, toujours, Gaz Métro indique
16 que :

17 Les économies attribuables aux mesures
18 dont la PRI est inférieure à 1 an sont
19 créditées aux programmes d'études de
20 faisabilité.

21 Dans le cas où la PRI est supérieure à un an, ou
22 trois ans pour le programme qui vise le marché
23 institutionnel, les économies peuvent être
24 créditées au programme d'aide à l'implantation.

25 Considérant que l'utilisation des coûts au

1 lieu des surcoûts donne une PRI des mesures
2 d'efficacité énergétique plus longue, comment Gaz
3 Métro s'assure que le volet aide à l'implantation
4 ne subventionne pas des mesures qui n'en ont pas
5 besoin?

6 (9 h 35)

7 R. En fait, c'est une excellente question et c'est
8 pour ça qu'on fait l'exercice d'évaluation de
9 programme, Madame la Présidente, on s'assure de
10 mesurer le niveau de couverture des coûts et le
11 niveau de couverture des surcoûts à l'intérieur du
12 processus d'évaluation. Donc, lorsque le rapport
13 d'évaluation nous a été transmis, les informations
14 issues de l'exercice d'évaluation démontraient que
15 le niveau de couverture des aides financières, par
16 rapport aux surcoûts, était de treize pour cent
17 (13 %) dans le cas du programme PE-208, était de
18 trente neuf pour cent (39 %) dans le cas du
19 programme PE-218 et était de douze pour cent (12 %)
20 dans le cas du programme PE-219. Vous avez ça tiré
21 directement du rapport d'évaluation. Donc, si on
22 fait l'exercice, on se rend compte que,
23 globalement, les aides financières sont très loin
24 de couvrir cinquante (50), soixante (60) ou quatre-
25 vingts (80) ou cent pour cent (100 %) du surcoût.

1 Donc dans ce cas-là, on trouve ça très rassurant
2 d'avoir cette information-là, d'où l'idée de faire
3 cet exercice-là de façon très importante. On a
4 également regardé qu'est-ce que ça donnait par
5 rapport à l'augmentation qu'on présente. Donc, on
6 veut évidemment augmenter nos aides financières
7 puis on voulait voir aussi l'impact par rapport au
8 coût des mesures. Puis on se rend compte que même
9 si on augmente les aides financières, on va être
10 encore là très très loin de couvrir la totalité du
11 coût des mesures et le surcoût des mesures. Donc,
12 on se rassure, par le processus d'évaluation,
13 justement, à savoir est-ce que les aides
14 financières couvrent ou pas la... quelle proportion
15 elles couvrent au niveau des surcoûts, donc on
16 vient calibrer, si on veut, nos aides financières.
17 Excusez-moi un instant.

18 Il y a également, si vous me permettez de
19 compléter ma réponse, il y a également d'autres
20 critères qui permettent, si on veut, de limiter.
21 Donc, il y a la période de retour sur
22 investissement. Lorsqu'on atteint cette fameuse
23 période de retour sur investissement d'un an, bien
24 avec l'aide financière, c'est limité. Donc, on a
25 une contrainte additionnelle à ce niveau-là. Il y a

1 également l'autre plafond qui vise à couvrir un
2 maximum de cinquante pour cent des coûts des
3 mesures, donc on vient, encore là, limiter l'aide
4 financière. Donc, il y a une multitude de plafonds
5 qui s'additionnent ou qui jouent en parallèle, si
6 on veut, pour s'assurer que les aides financières
7 ne surfinancent pas les projets et qu'au contraire,
8 on est en mesure de pouvoir les augmenter sans
9 risque très important de surfinancer quoi que ce
10 soit au niveau des aides financières.

11 Puis l'autre élément, bien, est-ce qu'il y
12 a une question de financer les projets qui se
13 réaliseraient quand même? On a une notion de taux
14 d'opportunité qui s'applique ici. Par exemple,
15 dans le cas du programme... dans les programmes, on
16 est autour de vingt pour cent (20 %), donc, on
17 vient capter les aides financières, on vient capter
18 les cas de figures où l'aide financière n'aurait
19 pas été nécessaire et on vient se retrancher les
20 économies par la mécanique du taux d'opportunité,
21 des économies attribuables aux programmes. Donc, ce
22 sont un cumul, je dirais un cumul d'effets, de
23 contraintes et de barrières qui encadrent les
24 paramètres d'un programme et qui nous assure que
25 même si on calcule la période de retour sur

1 investissement avec le coût des projets, comme on
2 le fait de façon systématique pour l'ensemble des
3 clients, l'ensemble des projets selon les processus
4 qu'on vous a énumérés hier, bien dans tous ces cas
5 de figures là, l'ensemble de ses balises-là
6 viennent encadrer la... je dirais la gestion du
7 programme pour s'assurer qu'on ne surfinance pas
8 les projets d'aides financières auprès des clients.

9 Q. [11] À la pièce Gaz Métro 14, Document-14, à la
10 page 18, la cote Régie est le B-0207, en fait, Gaz
11 Métro dit que l'analyse des dossiers par la firme
12 DATECH ne se fait pas à partir des données de la
13 base de données, mais à partir des dossiers
14 physiques des participants. Donc, à quoi sert la
15 base de données?

16 R. Si vous me permettez juste de peut-être corriger un
17 élément dans votre préambule, quand vous parlez de
18 firme DATECH, là, ce n'est pas une firme, mais ce
19 sont... c'est un service de Gaz Métro, ce sont des
20 employés de Gaz Métro, là, dont Mathieu fait
21 partie, juste pour clarifier...

22 Q. [12] Pardon. Oui, pas de problème.

23 R. Non, mais c'est un bon point parce que souvent, on
24 peut penser que c'est une firme externe qui fait
25 l'analyse des dossiers, mais je vous rassure que ce

1 n'est pas le cas, ce n'est pas le cas du tout. J'ai
2 perdu le fil de votre question. Pourquoi... qu'est-
3 ce qu'il y a dans la base de données? Merci.

4 Essentiellement, la base de données, c'est
5 un sous-ensemble du dossier physique, du dossier
6 papier. Donc, malheureusement, on n'est pas l'âge
7 de pierre, là, mais on est à l'âge du papier en ce
8 qui concerne la gestion de nos dossiers, donc tout
9 se retrouve dans le dossier physique, comme
10 monsieur Rondeau vous l'a expliqué hier. Cependant,
11 quelques informations de ce dossier-là sont
12 saisies. Là, on parle d'informations nominatives,
13 Donc c'est qui le client, c'est quoi son numéro de
14 compte, être capable de faire le lien. Toutes les
15 informations relatives aux économies d'énergie, de
16 façon à ce qu'on puisse faire le, excusez le terme
17 anglais, le « reporting » ou l'analyse des
18 résultats de nos programmes, programme par
19 programme. Donc, on a des données sur les... sur
20 les paramètres et également sur les économies
21 d'énergie. Et également tous les aspects qui sont
22 utiles à l'émission des chèques d'aide financière,
23 donc tous les aspects financiers, les montants
24 d'aide financière qui sont versés pour qu'on puisse
25 suivre l'évolution des paramètres. Donc, nos bases

1 de données sont... sont... leur contenu est limité
2 aux fins des informations nominatives, de la
3 quantification des économies et l'émission des
4 chèques. Tout le restant se retrouve à l'intérieur
5 de nos dossiers papier, donc ça peut être des
6 études d'une quarantaine de pages, quand on parle
7 d'études de faisabilité, dans lesquelles les firmes
8 d'ingénieurs produisent cette information-là, qui
9 sont analysées par nos collègues chez Datech.
10 (9 h 37)

11 Donc, ce ne sont pas toutes les
12 informations, malheureusement, qui sont... on n'a
13 pas un mégasystème intégré, là, dans lequel on
14 est... des systèmes sans aucun papier qui circule,
15 là, c'est vraiment... c'est vraiment quelques
16 informations qui sont saisies au niveau de nos
17 systèmes. C'est pour ça que l'évaluateur disait
18 qu'il n'était pas en mesure de faire le lien entre
19 certains programmes et les programmes d'études et
20 les programmes d'implantation, parce qu'il n'y
21 avait pas nécessairement de référencement
22 disponible entre les trucs.

23 Ceci étant dit, ce n'est pas parce que nos
24 bases de données ne nous permettent pas de faire ça
25 pour un évaluateur externe que physiquement, quand

1 on fait l'analyse des dossiers, cet exercice de
2 validation-là ne se fait pas, au contraire, il se
3 fait de façon très systématique.

4 Me AMÉLIE CARDINAL :

5 Q. [13] Maintenant, ma prochaine question va porter
6 sur les programmes du PGEÉ autres que les
7 programmes d'étude de faisabilité et d'aide à
8 l'implantation. Donc si je vous réfère à la pièce
9 B-0190, qui est Gaz Métro-14, Document 13, à la
10 page 2. En réponse à la question 1.1 donc Gaz Métro
11 dit qu'elle ne dispose pas des données des coûts
12 moyens des mesures d'efficacité énergétique pour
13 chaque programme du PGEÉ parce que cette donnée
14 n'est pas systématiquement mentionnée dans les
15 rapports d'évaluation quand l'évaluateur détermine
16 les surcoûts.

17 À la pièce Gaz Métro-14, Document 14 à la
18 page 16 et la cote Régie, pour ceux qui
19 fonctionnent avec la cote Régie, B-0207. En fait, à
20 cette pièce-là, Gaz Métro dit que dans le cas des
21 programmes d'aide à l'implantation, il connaît les
22 coûts des mesures subventionnées. Pouvez-vous
23 confirmer la compréhension de la Régie à l'effet
24 que Gaz Métro n'a pas les données des coûts moyens
25 des mesures d'efficacité énergétique pour les

1 programmes autres que celui d'aide à
2 l'implantation?

3 R. Est-ce que je peux vous demander, sans refaire le
4 préambule, juste de repreciser votre question, s'il
5 vous plaît?

6 Q. [14] Oui, pas de problème. Donc ce serait de
7 confirmer la compréhension de la Régie à l'effet
8 que Gaz Métro n'a pas les données des coûts moyens
9 des mesures d'efficacité énergétique pour les
10 programmes du PGEÉ, sauf en ce qui concerne le
11 programme d'aide à l'implantation.

12 R. En fait, ce qu'on a expliqué... en fait, on
13 comprend qu'il y a peut-être eu une confusion, là,
14 puis on s'en excuse. Lorsqu'on a répondu à la pièce
15 Gaz Métro-14, Document 13 à la réponse 1.3, donc
16 c'est un peu ce que vous demandiez, à savoir est-ce
17 que... est-ce que les coûts des mesures sont connus
18 pour les programmes d'étude de faisabilité et
19 d'aide à l'implantation? La réponse a été oui. Et
20 pour tous les autres cas de figure, on n'a pas
21 l'information dans nos dossiers. La question que
22 vous posez, c'est au niveau des coûts moyens. Mais
23 c'est sûr que les coûts moyens, on les obtient
24 lorsqu'on fait l'analyse... on fait l'évaluation
25 des programmes.

1 Je prends un exemple très concret, un
2 programme de chaudière, bien c'est sûr que quand on
3 regarde l'ensemble des chaudières à haute
4 efficacité énergétique, puis on est en mesure
5 d'établir la liste des équipements admissibles à
6 nos programmes, on est en mesure également de
7 regarder c'est quoi la base de référence. Donc, on
8 regarde dans le marché qu'est-ce qui s'installe,
9 sans parler d'efficacité énergétique, de façon à
10 pouvoir faire l'équation suivante, c'est-à-dire :
11 surcoûts égale le coût de la mesure à haute
12 efficacité énergétique. Donc, dans mon exemple, une
13 chaudière à haute efficacité énergétique moins
14 qu'est-ce qui se serait installé si on n'avait pas
15 eu d'aide financière, donc la base de référence,
16 une chaudière standard. Ça fait qu'on est capable,
17 via le processus d'évaluation, avec puis les listes
18 de prix, de faire cet exercice-là, et ces données-
19 là de coûts, de surcoûts moyens, qui est utilisé
20 pour les fins de nos programmes de calculs de
21 rentabilité, de calibrage d'aide financière. Mais
22 le coût spécifique de la chaudière spécifiquement
23 vient... Dans le fond, le client, le montant qu'il
24 a payé, bien, ça va être le montant de la liste de
25 prix. On n'a pas besoin de le redemander

1 spécifiquement au client. Le client, s'il nous fait
2 la démonstration qu'il a acheté la chaudière numéro
3 1, 2, 3, qui est sur la liste autorisée des
4 appareils subventionnés par Gaz Métro, à ce moment-
5 là, on lui donne l'aide financière.

6 (9 h 43)

7 Donc, le processus de validation est
8 beaucoup plus simplifié. Il se passe davantage d'un
9 point de vue administratif, parce qu'on travaille
10 avec des listes d'appareils autorisés qui sont
11 toutes disponibles sur notre site Internet. Les
12 plombiers, les promoteurs d'un programme au niveau
13 du marché, les plombiers, les PCGM qu'on appelle,
14 les partenaires certifiés de Gaz Métro, ont accès à
15 ces listes d'appareils là, ils savent exactement,
16 et il y a peu de variations... Une fois qu'on a un
17 modèle, une marque avec un numéro de série, c'est
18 ça le prix dans le marché, donc on est capable de
19 l'obtenir sans demander au client d'avoir le prix
20 exact qu'il a payé, incluant l'installation, et
21 caetera. Donc, c'est obtenu, mais d'une façon
22 différente. On les a les coûts moyens, mais pas
23 spécifiquement client par client, parce qu'on fait
24 l'exercice globalement dans le cadre du processus
25 d'évaluation.

1 Q. [15] Ma dernière question va porter sur les
2 programmes de chaudière à condensation, donc PE111
3 et PE210. Est-ce que, présentement, Gaz Métro
4 demande aux participants à ces programmes de
5 fournir la température de retour d'eau, soit du
6 procédé existant qui serait relié à une nouvelle
7 chaudière, soit du nouveau procédé qui serait relié
8 à une nouvelle... Je m'excuse. Je vais recommencer
9 ma question. Ça va être beaucoup plus simple.

10 En fait, est-ce que Gaz Métro présentement
11 demande aux participants de lui fournir la
12 température de retour d'eau des chaudières?

13 M. PHILIPPE RIVARD :

14 R. En fait, pour répondre simplement à la question, la
15 réponse est non, on ne demande pas aux participants
16 la température de retour d'eau de leur application,
17 de leur chaudière. Cependant, on a mis en place,
18 suite à des demandes à la Régie, des suivis,
19 certaines mesures visant à s'assurer, là, d'une
20 performance optimale de ces chaudières-là.
21 Notamment, on a ajouté une section de déclaration
22 qui visait à déclarer qu'il y avait des dispositifs
23 de contrôle de température qui s'appliquent dans
24 ces cas-là qui soient mis en place et mis en
25 fonction pour s'assurer d'un fonctionnement

1 optimal. Donc, ça, c'est la méthode qui est déjà en
2 place suite à un suivi qu'on a fait auprès de la
3 Régie.

4 On a également le projet de mesurage des
5 températures de retour d'eau qui est en cours avec
6 le CTGN qui vise notamment à confirmer auprès d'un
7 échantillon quel est l'impact réel de cet effet-là.
8 Et s'il y a vraiment lieu, nous, de contraindre, de
9 limiter ou d'ajouter des modalités au niveau des
10 participants pour les empêcher de participer à un
11 volet ou à un autre d'un programme de chaudière sur
12 la simple base de température de retour d'eau.
13 Donc, on attend de voir les résultats de ces
14 programmes-là pour confirmer si réellement il y a
15 des impacts significatifs et si c'est quelque chose
16 qui devrait nous amener à contraindre la
17 participation des participants.

18 Ça étant dit, je pense que, de demander la
19 question aux participants ou aux clients sur la
20 température d'eau, je ne suis pas convaincu qu'on
21 risquerait d'avoir des réponses, des réponses,
22 point, à cette question-là. Certains oui, là, mais
23 je pense que ce n'est pas quelque chose qui serait
24 uniforme chez les gens.

25 Donc, notre approche est davantage d'avoir

1 une méthodologie qui est structurée, qui vise à
2 avoir des réponses claires à ces enjeux-là. On a
3 déjà mis des mécanismes en place pour s'assurer que
4 ce soit optimal via de la sensibilisation, via des
5 moyens de déclarer que les systèmes optimaux sont
6 mis en place. Donc, on croit que c'est suffisant
7 pour avoir les performances optimales. Et puis les
8 résultats du projet de mesurage aussi vont nous
9 aider à progresser dans cette voie-là puis, au
10 besoin, d'apporter d'autres correctifs ou des
11 mesures additionnelles pour bien encadrer ces
12 programmes.

13 Q. [16] Je vous remercie. Ça termine mes questions.
14 Merci.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Merci, Maître Cardinal. Monsieur Turgeon pour la
17 Régie.

18 (9 h 49)

19 INTERROGÉS PAR LA FORMATION :

20 Me MARC TURGEON :

21 Q. [17] Merci, Maître Rozon. Juste une petite
22 question, Monsieur Pouliot, sur l'ère du papier,
23 donc sur la base de données. Est-ce que vous avez
24 envisagé de regarder la possibilité si c'était
25 payant de muter du papier à la base de données pour

1 plus d'information parce que, généralement, on a
2 défini qu'une base de données, quand elle est bien
3 conçue, elle peut être multitâche, on peut lui
4 demander beaucoup de choses. Est-ce que vous avez
5 regardé ça à l'intérieur de votre service?

6 M. VINCENT POULIOT :

7 R. En fait, on l'a regardé à l'intérieur de notre
8 service, donc ça nous a amenés à, en fait, se poser
9 beaucoup de questions en lien avec nos processus
10 opérationnels, quelles informations on dispose.
11 Donc, vous avez vu un peu les différents
12 « flowcharts », on les a développés pour les
13 visios pour l'ensemble de nos programmes au niveau
14 du PGEÉ, donc on a vraiment une bonne documentation
15 sur ce volet-là.

16 Il y a également un projet corporatif qui
17 vise à revoir plusieurs applications maison,
18 l'application liée à l'efficacité énergétique, on
19 appelle ça PRC-PEE donc, dans notre petit jargon à
20 nous. Donc, c'est des applications maison qui sont
21 en processus de révision ou d'amélioration dans des
22 projets beaucoup plus larges au point de vue
23 corporatif.

24 Donc, on a travaillé avec des consultants
25 externes pour faire de la révision de processus

1 mais pas dans l'objectif visio tel qu'on vous l'a
2 présenté mais dans la réflexion sur les processus
3 opérationnels pour être beaucoup plus, je dirais,
4 intégrés avec des systèmes de flot, de circulation
5 d'information, avoir davantage d'informatisation en
6 lien avec ça. Donc, ça fait partie du processus en
7 cours et on y a été impliqué.

8 Q. [18] Et j'imagine que, parce que vous savez, pour
9 un régulateur, c'est toujours plus facile de notre
10 côté de poser une série de demandes et de questions
11 puis avoir les réponses, mais c'est aussi plus
12 sécurisant de savoir que, justement, ce que vous
13 avez fait, ce que vous êtes en train de faire, puis
14 je trouve ça intéressant, de voir qu'il n'y a pas
15 de, c'est sûr que ça prend des murs de Chine dans
16 une entreprise, mais aussi que l'information peut
17 se retrouver accessible à tous particulièrement
18 aussi accessible quand on pose des questions alors,
19 je prends pour acquis que si jamais vous avez
20 compris, de toute façon, qu'il y avait un certain
21 intérêt de notre part de voir qu'il y ait une
22 meilleure connaissance, une meilleure disposition
23 des données par informatique, j'imagine que vous
24 allez nous tenir au courant de comment ça va
25 évoluer à l'intérieur de l'entreprise?

1 R. Oui, certainement, puis je pense qu'il y a déjà des
2 dossiers qui ont été déposés à la Régie donc, en
3 lien avec une approche globale, donc il y aura
4 certainement des suivis qui seront faits à ce
5 niveau-là, mais malheureusement, on n'est pas
6 impliqués directement dans le « day-to-day » du
7 projet mais on a eu l'opportunité de transmettre
8 nos besoins très clairement là-dessus.

9 Q. [19] Merci.

10 Me LOUISE ROZON :

11 Q. [20] Je vais avoir quelques questions. Une première
12 question de compréhension, là, Monsieur Pouliot,
13 vous l'avez précisé à nouveau tantôt que dans le
14 cadre du rapport d'évaluation, là, des programmes
15 PE208, 218 et 219, l'évaluateur avait considéré que
16 l'aide financière correspondait, en moyenne, entre
17 treize (13) et trente-neuf pour cent (39 %) du
18 surcoût pour ces trois programmes-là.

19 Vous avez indiqué qu'il y a plusieurs
20 critères dans le cadre de ces programmes-là qui
21 viennent baliser l'aide financière. Vous avez,
22 entre autres, parlé d'une limite de cinquante pour
23 cent (50 %) des coûts de la mesure. Quand vous
24 dites cinquante pour cent (50 %) des coûts de la
25 mesure, est-ce que cela signifie que, dans le cadre

1 d'un projet, l'aide financière pourrait
2 correspondre à cinquante pour cent (50 %) du coût
3 total de la mesure et non pas cinquante pour cent
4 (50 %) du surcoût?

5 Donc, on peut se retrouver dans une
6 situation où un participant a une aide financière
7 qui pourrait correspondre à deux cents (200), voire
8 trois cents pour cent (300 %) du surcoût ou je suis
9 dans l'erreur quand je dis ça?

10 R. En fait, ce que vous évoquez comme problématique ou
11 comme situation serait limité, entre autres, par...
12 en autant qu'une mesure a un très, très faible
13 coût, donc, à ce moment-là, il pourrait y avoir, un
14 très, très faible surcoût, par exemple, à ce
15 moment-là, le coût serait également relativement
16 faible, donc la période de retour sur
17 investissement serait, dans un cas de figure,
18 inférieure à un an. Donc d'emblée, ces mesures-là
19 très, très payantes seraient complètement exclues
20 du programme, donc il n'y aurait pas d'enjeu de ce
21 côté-là.

22 Donc, c'est pour ça qu'il ne faut pas
23 prendre les limites ou les critères, je ne sais pas
24 comment les appeler, les différentes balises du
25 programme une indépendante avec l'autre, il faut

1 vraiment les considérer ensemble. Donc, c'est pour
2 ça qu'il y a des plafonds où on veut limiter l'aide
3 financière globale à cent mille dollars
4 (100 000 \$). C'est pour ça qu'il y a un cent par
5 mètre cube maximal qui est dans notre proposition à
6 cinquante sous (50 ¢) par mètre cube. C'est pour ça
7 qu'il y a la période de retour sur investissement
8 qui est limitée à une année... un peu supérieure à
9 une année, pardon. C'est pour ça qu'il y a la
10 notion de cinquante pour cent (50 %) des coûts qui
11 est associée... c'est vraiment le coût de la mesure
12 d'efficacité énergétique, là, c'est vraiment ça
13 qu'on parle. Donc, c'est le cumul de l'ensemble de
14 ces éléments-là qui va faire qu'on va se retrouver
15 avec une aide financière versée au client qui va
16 correspondre aux besoins qu'il a pour réaliser le
17 projet.

18 (9 h 55)

19 Et l'évaluation, par rapport au surcoût, on
20 ne le fait pas individuellement, client par client,
21 on va le faire globalement dans notre processus
22 d'évaluation, comme on vient de le faire, de façon
23 à s'assurer que l'aide financière moyenne versée
24 n'est pas... ne dépasse pas le surcoût moyen qui
25 est observé. Donc, on s'assure, via une façon

1 différente, à des intervalles réguliers, que nos
2 critères d'aide financière ne dépassent pas, entre
3 guillemets, le surcoût moyen qui est observé.

4 Advenant qu'on était... si, aujourd'hui, on
5 était à cinquante pour cent (50 %) ou à soixante
6 pour cent (60 %) du surcoût, je vous avouerais
7 qu'on serait un peu mal à l'aise de présenter des
8 augmentations d'aide financière. Le cas présent,
9 c'est qu'on retrouve avec, vous l'avez dit d'entrée
10 de jeu, entre treize (13) et trente-neuf pour cent
11 (39 %). On a des ingénieurs, dans le marché, qui
12 nous disent : « Écoutez, nous, ça ne nous dérange
13 pas, mais il y a un paquet d'opportunités qui
14 passent puis vos aides financières ne sont pas
15 suffisantes pour les encourager, les projets ne se
16 font pas, vous devriez peut-être rehausser vos
17 aides financières. » Donc, c'est un paquet
18 d'indices comme ça qui nous disent : « Écoutez, on
19 a une marge de manoeuvre, l'évaluateur nous dit :
20 « Vous êtes dans la fourchette inférieure, il
21 pourrait y avoir place à les augmenter ». On a un
22 processus pour l'évaluer de façon périodique, tous
23 les indices sont en place pour nous dire : « Bien
24 écoutez, si on veut en faire plus de mesures
25 d'efficacité énergétique, des aides financières,

1 comme je le disais d'entrée de jeu hier, mieux
2 calibrées par rapport aux besoins du marché vont
3 faire en sorte qu'on va être capable de faire plus
4 de projets et également plus de mesures chez des
5 clients chez qui on fait déjà des projets parce
6 qu'eux aussi vont venir dans leur liste de
7 priorisations à venir dire : « Bien écoutez, ces
8 mesures-là sont rentables de les faire avec votre
9 aide financière, celles-là, malheureusement, je
10 vais attendre parce que l'aide financière que vous
11 me proposez, dans la situation actuelle, n'est pas
12 suffisante pour qu'on les réalise. » Donc, c'est un
13 ensemble de mesures, de contraintes et de
14 paramètres qui font en sorte qu'on est en mesure de
15 bien aider nos clients à réaliser des mesures
16 d'efficacité énergétique. Donc, je ne sais pas si
17 je réponds bien à votre question, là, mais...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. [21] Oui, on comprend bien votre réponse, mais vous
20 savez, et vous l'avez mentionné hier, bon, que dans
21 le cadre du rapport administratif qui a été déposé
22 par la Régie à la suite de l'évaluation de certains
23 programmes, il y a un chantier qui est en cours
24 chez Gaz Métro pour tenter, là, d'améliorer toute
25 la problématique des coûts, des surcoûts, des

1 mesures notamment pour ce qui est des trois
2 programmes dont on a fait mention tantôt. Vous avez
3 mentionné que la réflexion est en cours, que vous
4 n'avez pas encore trouvé de solution magique. Mais
5 je veux juste vous souligner que c'est une
6 préoccupation importante de la Régie et qu'on
7 s'attend à ce que des solutions soient trouvées
8 dans le cadre de cette réflexion-là. Et on se
9 demande si, avant d'augmenter les aides
10 financières, il ne serait pas opportun d'attendre
11 le résultat de cette réflexion-là pour que les
12 données, à l'égard des surcoûts, notamment, soient
13 plus précises. L'évaluateur a réussi à faire un
14 rapport, à donner quand même son avis quant au
15 surcoût de ces programmes-là, mais tout en
16 précisant qu'il a eu de la difficulté à recueillir
17 les données lui permettant de poser un jugement
18 éclairé, qu'il y a lieu d'améliorer cette question-
19 là. Donc, je voulais juste vous faire part de cette
20 réflexion et de voir si vous avez quelque chose à
21 ajouter à cet effet-là.

22 R. Bien, je pense que la préoccupation énoncée par la
23 Régie est très très claire, on la reçoit avec
24 justesse. Écoutez, c'est quelque chose sur lequel
25 on travaille. J'aimerais vous donner la réponse

1 aujourd'hui à cette question-là, malheureusement,
2 je pense qu'on a des travaux à faire de notre côté,
3 on a des consultations à faire auprès des
4 ingénieurs pour voir ce qui est faisable d'obtenir.
5 Ceci étant dit, je pense que le suivi est requis
6 pour avant le prochain dossier tarifaire, donc
7 c'est ce qu'on va s'affairer à produire. Ceci étant
8 dit, comme je le disais d'entrée de jeu, la
9 solution parfaite, là, si on attend de l'avoir,
10 c'est sûr que ça va prendre encore plus de temps.

11 Ceci étant dit, on a un paquet
12 d'indicateurs dans le marché, l'opinion des
13 ingénieurs, nos ratios d'aide financière par
14 rapport aux surcoûts, l'information qu'on a dans
15 nos bases de données, le traitement qu'on a, via
16 DATECH, on a plusieurs signaux qui font en sorte
17 qu'un peut se faire sans l'autre. Parce que comme
18 je disais d'entrée de jeu, nos cibles d'économie
19 d'énergie, puis je ne parle pas des cibles de Gaz
20 Métro, là, je parle des cibles sur l'horizon de la
21 politique énergétique deux mille trente (2030),
22 sont très élevées, on parle de trente-sept virgule
23 cinq pour cent (37,5 %) de réduction. Il faut qu'on
24 se donne les moyens puis on le sait d'aujourd'hui
25 qu'il y a des projets qui ne se font pas parce que

1 nos aides financières ne sont pas suffisantes. Plus
2 on attend, plus ça va être difficile d'atteindre
3 ces cibles-là. Donc, ce qu'on propose cette année,
4 c'est un ajustement de nos aides financières pour
5 aller chercher ces projets-là, les réaliser chez
6 nos clients, favoriser la progression de
7 l'efficacité énergétique puis on s'ajustera, on n'a
8 aucun problème, on le verra dans l'ajustement.

9 Si on voit que nos aides financières ou que
10 les données plus précises qu'on obtiendra l'an
11 prochain nous permettent de faire une mini-
12 évaluation liée aux surcoûts qu'on obtiendra selon
13 la méthodologie qu'on définira, pourra nous
14 permettre de se rajuster ou de se rajouter des
15 balises. Je pense qu'on pourra le faire évoluer.

16 Mais, entre-temps, selon nous, on ne voit
17 pas d'enjeu à augmenter les aides financières,
18 d'une part, et à mettre en place les suivis
19 additionnels pour s'assurer que tout ça devient
20 bien calibré dans le contexte.

21 Q. [22] Parfait. Une dernière question. Dans le cadre
22 de ces programmes-là, comment vous vous assurez que
23 ce qui est versé comme aide financière ne porte que
24 sur un volet qui a trait à l'efficacité
25 énergétique et non pas juste un programme... bien,

1 en fait, un investissement qui a trait à la
2 production de façon générale, là, mais...

3 R. C'est toute la notion du coût de la mesure et c'est
4 l'exercice que mes collègues chez DATECH font de
5 façon spécifique. Donc, eux, quand ils reçoivent...
6 vous avez vu, il y a deux validations, une qui se
7 fait avant les travaux, une qui se fait après les
8 travaux. Donc, dans le cadre de ces deux
9 validations-là, les conseillers chez DATECH sont en
10 mesure de venir discriminer, de venir dire au
11 client ou à la firme d'ingénieurs : « Écoute, tu
12 nous as envoyé des pièces justificatives, une
13 facture globale. Malheureusement, ce n'est pas
14 assez ventilé. Tu peux-tu nous éclater tout ça de
15 façon à ce qu'on ait vraiment les mesures une par
16 une et qu'on puisse dire : les mesures 1, 3 et 5,
17 si c'est vraiment de l'efficacité énergétique, et
18 les autres, ce ne sont pas de l'efficacité
19 énergétique? »

20 Donc, cet exercice-là se fait de façon
21 minutieuse, client par client, dossier par dossier,
22 par l'équipe de Mathieu et ses collègues. Ça fait
23 que pour nous, ça, il n'y a aucun... il n'y a aucun
24 enjeu qu'on perçoit. Je ne sais pas si, Mathieu, tu
25 veux rajouter quelque chose parce que c'est toi qui

1 traites les dossiers spécifiquement.

2 M. MATHIEU RONDEAU :

3 R. En fait, c'est exactement de la façon qu'on
4 fonctionne. Donc, on va traiter le dossier, donc
5 avoir le détail requis pour en faire le traitement
6 de façon équitable et rigoureuse pour l'ensemble
7 des clients. Donc, deux clients qui déposeraient un
8 dossier de façon différente devraient avoir quand
9 même la même aide financière, le même traitement en
10 tout de ligne si c'est la même mesure, peu importe
11 le montage financier du dossier.

12 Donc, on se permet d'exiger le détail, la
13 ventilation requise dans le cadre du dossier
14 jusqu'à ce qu'on soit satisfait et convaincu que
15 vraiment c'est de la mesure d'efficacité
16 énergétique qu'on traite.

17 Ceci étant dit, la définition spécifique de
18 surcoût, on est en train de travailler là-dessus.
19 Mais en termes de coût de la mesure, si on a des
20 doutes, on se permet de poser la question pour
21 éviter de subventionner tout autre volet de... de
22 mesure. Et en effet, dans beaucoup de cas ce n'est
23 pas nécessairement le coût de la mesure qui peut
24 être un élément limitatif de la subvention. Ça peut
25 être le taux de subvention. Donc, c'est l'ensemble

1 des paramètres qui fait qu'on traite... qu'on
2 traite le dossier. Mais, oui, l'analyse du coût
3 spécifique, la portée des travaux, si requis, des
4 plans détaillés, on va les exiger jusqu'à
5 satisfaction au dossier.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. [23] Parfait. Ça répond à mes questions. Merci
8 beaucoup. Est-ce qu'il y a un réinterrogatoire,
9 Maître Lemay Lachance?

10 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

11 Non, il n'y aura pas de réinterrogatoire.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci. Alors, merci beaucoup les Membres du Panel,
14 vous êtes libérés. Maître Sigouin-Plasse?

15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 Bonjour. Alors, écoutez, sous réserve de la preuve
17 de ce qui sera dit en preuve par les intervenants,
18 ça clôt la preuve en chef de Gaz Métro. Je me
19 permets aussi de vous dire que la dernière heure a
20 été un... a fait l'objet d'un blitz de dépôt
21 d'engagements. Alors, il ne reste que l'engagement
22 numéro 9 à produire, c'est l'engagement qui
23 concerne Champion qui a été souscrit dans le cadre
24 de l'interrogatoire de la Régie. Donc, sauf erreur,
25 évidemment, les intervenants n'ont pas posé de

1 questions concernant ce panel-là. Je n'ai pas non
2 plus capté d'intérêt spécifique là-dessus. Je ne
3 pense pas que ça pose un problème pour
4 l'administration de la preuve des intervenants. Ça
5 devrait venir au courant de l'après-midi. Merci.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Excellent. Merci pour ces précisions. Alors, on va
8 prendre une pause, une pause de... bien, jusqu'à
9 dix heures quinze (10 h 15), le temps de laisser la
10 représentante de l'ACIG pour s'installer. Maître
11 Sarault, ça vous convient?

12 Me GUY SARAULT :

13 Parfait.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Excellent. Alors, à tantôt.

16 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

17 REPRISE DE L'AUDIENCE

18 (10 h 25)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Maître Sarault, la parole est à vous.

21 Me GUY SARAULT :

22 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur, Madame les
23 Régisseurs. Alors, madame Falardeau est à son
24 poste. Si madame la greffière veut bien
25 l'assermenter, on pourra commencer avec la preuve

1 de l'ACIG.

2

3 PREUVE DE L'ACIG

4

5 L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce treizième (13e)

6 jour du mois de septembre, A COMPARU :

7

8 ESTHER FALARDEAU, économiste, demeurant au 114, rue

9 De Gascogne, Saint-Lambert (Québec)

10

11 LAQUELLE, après avoir fait une affirmation

12 solennelle, dépose et dit :

13

14 INTERROGÉE PAR Me GUY SARAULT :

15 Q. [24] Alors, bonjour, Madame la Présidente. Alors,
16 nous avons produit deux nouveaux documents
17 aujourd'hui. D'abord, il y a l'affidavit au soutien
18 des documents déposés en preuve par l'ACIG qui est
19 dûment signé par madame Falardeau, il s'agit de la
20 pièce C-ACIG-0015. Et cette pièce C-ACIG-0015 a
21 mentionné, par anticipation, le dépôt d'une
22 présentation PowerPoint pour le témoignage de
23 madame Falardeau qui est coté comme pièce C-ACIG-
24 0014.

25

1 C-ACIG-0014 : Présentation PowerPoint de Mme
2 Esther Falardeau

3

4 C-ACIG-0015 : Affidavit de Mme Esther Falardeau

5

6 Alors, ça complète le côté documentaire pour
7 l'ACIG. Alors, ce qui m'amène à inviter madame
8 Falardeau sans plus tarder à nous faire sa
9 présentation PowerPoint C-ACIG-0014, accompagné,
10 bien sûr, des explications verbales pour une
11 meilleure compréhension de la position de l'ACIG
12 dans le présent dossier.

13 Mme ESTHER FALARDEAU :

14 R. Oui. Bonjour. Alors, bonjour. Je vais donc juste
15 reprendre les principales observations,
16 recommandations qui sont produites dans le mémoire
17 en les complétant de certains ajouts qui... sur la
18 base d'informations qui ont été présentées au cours
19 des audiences. Donc, commençons par la
20 recommandation de Gaz Métro d'ajouter des séances
21 de travail.

22 Donc, tel que mentionné dans le mémoire,
23 c'est un ajout que l'ACIG considère comme
24 bénéfique, qui va permettre une meilleure
25 compréhension des enjeux en amont des dossiers.

1 Certains intervenants ont soulevés la question de
2 la confidentialité comme étant un enjeu possible.

3 Simplement ajouter ici, que l'ACIG ne
4 percevait pas cette question-là comme étant un
5 problème et qu'elle estime que l'ajout d'une clause
6 traitant de la confidentialité va assurer à Gaz
7 Métro la protection que le contenu des échanges ne
8 puisse pas se retrouver dans l'arène publique avant
9 de faire l'objet d'un dépôt à la Régie de l'énergie
10 dans le cadre d'un dossier. Et que cette clause-là
11 n'est pas indûment contraignante pour les
12 intervenants, aux yeux de l'ACIG du moins, pour
13 autant évidemment que l'information puisse être
14 échangée à l'intérieur de notre propre groupe,
15 c'est-à-dire à l'intérieur de l'Association ou des
16 différents groupes. Et nous avons compris que
17 c'était bien entendu que des échanges pourraient
18 avoir lieu par les personnes traitant de l'ACIG.

19 Donc, passons maintenant à la question du
20 déplacement des approvisionnements à Dawn. Donc,
21 Gaz Métro nous a informés, dans le cadre des
22 audiences et du présent dossier, que le déplacement
23 de la structure d'approvisionnement à Dawn était
24 maintenu pour le premier (1er) novembre de la
25 présente année, malgré le fait qu'il y avait des

1 retards dans la mise en oeuvre, dans la mise en
2 opération de certaines infrastructures et qu'il y
3 avait eu des changements sur les différents
4 marchés, notamment les différents marchés de la
5 fourniture.

6 Lorsque le déplacement des
7 approvisionnements à Dawn a été annoncé il y a
8 plusieurs années, c'était fait pour certaines
9 raisons, notamment des raisons financières. On
10 annonçait des bénéfices financiers quand même assez
11 importants pour l'ensemble de la clientèle.

12 Au fil des années, on a observé des
13 changements sur les différents marchés, des retards
14 dans la mise en opération de différentes
15 infrastructures qui ont fait en sorte que ces
16 bénéfices-là monétaires qui devaient découler du
17 déplacement de la structure d'approvisionnements à
18 Dawn sont beaucoup moins que ce qui avait été
19 anticipé.

20 Et on observe aussi des changements ou des
21 changements importants qui se sont produits dans la
22 présente année deux mille seize (2016) qui ont
23 affecté les prix de la fourniture sur les marchés
24 d'Empress et sur le marché de Dawn qui viennent
25 encore davantage affecter les bénéfices qui vont

1 être retirés de cette structure

2 d'approvisionnements là.

3 (10 h 29)

4 C'est pour ça que l'ACIG s'est intéressée à
5 cette question-là des bénéfices et s'est
6 intéressée, a posé certaines questions qui ont été
7 produites... dont les réponses ont été produites en
8 engagement, notamment l'engagement 1, l'engagement
9 2 et l'engagement 6, qui ont produit des réponses
10 intéressantes.

11 Notamment, j'aimerais vous diriger, si
12 c'est pas trop difficile pour vous, la réponse à
13 l'engagement numéro 2 en bas de la page 1, où Gaz
14 Métro présente le prix de la fourniture en date du
15 huit (8) septembre deux mille seize (2016), le prix
16 de la fourniture à Dawn et à Empress.

17 Bon, le temps que ça vous prend à ouvrir ce
18 document-là, je voudrais juste aussi vous faire une
19 petite mise en contexte. C'est que le prix de la
20 fourniture en ce moment à Dawn c'est une... c'est
21 une donnée qui est très pertinente pour l'ensemble
22 des clients, mais particulièrement pour les clients
23 industriels qui sont en achat direct, c'est-à-dire
24 qui sont en ce moment en train de négocier leurs
25 achats de fourniture pour la prochaine année. Et

1 qui constatent que le prix à Dawn est beaucoup plus
2 élevé que ce qu'ils avaient anticipé. Donc qui
3 voient les bénéfices liés au déplacement de la
4 structure d'approvisionnement à Dawn beaucoup moins
5 élevés que ce qu'ils avaient cru.

6 Donc ici, dans le bas de la page 1 on voit
7 que pour l'année deux mille seize-deux mille dix-
8 sept (2016-2017), c'est-à-dire pour l'ensemble de
9 l'année - Gaz Métro a dû faire un prix qu'il a
10 rendu annuel - en dollars par gigajoule le prix à
11 Dawn est de... prévu, là, est de trois point...
12 trois dollars et quatre-vingt-dix-huit sous par
13 gigajoule (3,98 \$/GJ). Le prix Empress est de deux
14 dollars soixante-dix-huit gigajoule (2,78 \$/GJ). Et
15 l'écart de prix, l'écart de prix ici qu'on...
16 auquel on réfère comme étant le différentiel de
17 lieu dans la littérature de Gaz Métro, dans la
18 preuve de Gaz Métro, donc le différentiel de lieu
19 est de un point vingt dollar par gigajoule
20 (1,20 \$/GJ).

21 Bon. Si vous allez à la page 37 et je ne
22 vous demande pas nécessairement d'y aller, là, je
23 vais vous donner des informations oralement. Mais
24 juste pour que vous preniez en note, si ça vous
25 intéresse, la référence que je vous donne.

1 Lorsqu'on va à la page 37 de la pièce B-0176, qui
2 est le plan d'approvisionnement de Gaz Métro, bien
3 on peut constater que le prix à Dawn au mois de
4 janvier deux mille seize (2016), qui est indiqué
5 comme le prix annuel, était de trois dollars
6 soixante et un par gigajoule (3,61 \$/GJ). Donc ici,
7 on a une hausse quand même substantielle du prix à
8 Dawn sur une base annuelle, qui fait en sorte
9 que... bien les clients qui négocient présentement
10 leurs achats directement ou Gaz Métro elle-même qui
11 négocie ses achats pour l'ensemble de la clientèle,
12 donc ce n'est pas uniquement les clients en achat
13 direct, mais que les... la valeur, le coût de la
14 fourniture à Dawn va être beaucoup plus élevé. Et
15 c'est ce qui inquiétait l'ACIG, c'est qu'évidemment
16 le déplacement de la structure d'approvisionnement
17 à Dawn va engendrer ou va entraîner une diminution
18 du coût du transport, qui va coûter beaucoup moins
19 cher.

20 Mais si ce gain est compensé presque
21 entièrement par une augmentation du coût de la
22 fourniture, bien on s'entend que la clientèle, à
23 court terme du moins, parce qu'on ne remet pas en
24 question l'évaluation de Gaz Métro qui nous dit :
25 bien d'ici quelques années la situation va se

1 rétablir. Mais dans le court terme, la clientèle de
2 Gaz Métro se trouve dans une situation
3 désavantageuse à cause de.

4 Et c'était... et c'était le but visé par
5 l'ACIG par ses questions : est-ce que la clientèle
6 se trouve effectivement dans une situation
7 désavantageuse suite à ce déplacement-là dans le
8 court terme? Comme certains clients industriels
9 peuvent avoir l'impression qu'ils le sont, alors
10 qu'ils sont en train de négocier.

11 Donc si on va un peu plus bas, ayant ouvert
12 la pièce de l'engagement 2, poursuivons notre
13 lecture de cette pièce-là. Alors à la page 2 le
14 premier paragraphe, Gaz Métro nous dit :

15 Malgré l'augmentation de l'écart de
16 prix du gaz naturel entre Empress et
17 Dawn observé récemment pour l'année
18 deux mille dix-sept (2017), le
19 déplacement de la structure
20 d'approvisionnement vers Dawn demeure
21 avantageux et l'économie projetée est
22 de cinquante et un millions (51 M\$).

23 Donc elle nous dit : l'économie projetée demeure,
24 malgré qu'effectivement il y a eu... il y a un
25 écart important au niveau du différentiel de lieu.

1 Maintenant ce que Gaz Métro nous dit c'est que
2 depuis janvier il y a un différentiel... entre
3 janvier et maintenant, le différentiel de lieu ou
4 l'écart entre les prix de Dawn et Empress sont
5 beaucoup plus élevés. Alors, nous, on sait que les
6 tarifs ont été construits, le tarif de transport a
7 été construit sur la base des données du début de
8 l'année deux mille seize (2016). Donc le tarif de
9 transport qui est calculé en ce moment a été
10 calculé sur la base d'un écart entre le tarif...
11 entre le prix de la fourniture à Dawn et à Empress,
12 c'est-à-dire a été... les prix du transport ont été
13 construits sur la base d'un différentiel de lieu,
14 de la fourniture, qui a été établi en début
15 d'année.

16 (10 h 35)

17 Et Gaz Métro nous affirme que ce
18 différentiel de lieu est beaucoup plus élevé
19 maintenant et il est de un point vingt dollar
20 (1,20 \$) plutôt que de quatre-vingts sous (80 ¢) le
21 gigajoule.

22 Un peu plus bas dans la réponse, Gaz Métro
23 nous présente ici le coût pour les différents
24 services s'il y a une structure à Dawn ou s'il y a
25 une structure à Empress. Ils comparent les coûts

1 qui résulteraient d'avoir une structure à Dawn aux
2 coûts qui résulteraient d'avoir une structure à
3 Empress et, dans la troisième section du tableau -
4 donc on est au tableau de la page 2 - on fait une
5 différence et on dégage ainsi l'économie.

6 Donc Gaz Métro nous dit que, effectivement,
7 comme on s'en doutait, au niveau de la fourniture,
8 le déplacement vers Dawn va nous amener à avoir une
9 augmentation des coûts liés à la fourniture et que,
10 par ailleurs, il va y avoir un bénéfice important
11 au niveau du transport, des services de transport
12 qui vont être beaucoup moins importants, les coûts
13 de transport qui vont être beaucoup moins
14 importants. Bon.

15 En audience, Gaz Métro nous a dit que s'il
16 y avait un différentiel de lieu beaucoup plus
17 important que prévu en début d'année, ce
18 différentiel de lieu là pourrait affecter le coût
19 du transport, des tarifs de transport mais, étant
20 donné que les tarifs de transport ont été établis
21 en fonction du différentiel de lieu en début
22 d'année, que, en fin d'année, on pourrait se
23 retrouver avec un trop-perçu.

24 Ici, je pourrais vous référer à la page 207
25 de la pièce, et pas besoin d'aller voir, mais c'est

1 l'extrait du témoignage de monsieur Rhéaume où il
2 expliquait comment le différentiel de lieu, comment
3 le plus grand différentiel de lieu observé
4 maintenant viendrait affecter les coûts liés au
5 transport. À la page 207 de la pièce A-0029, on
6 retrouve son explication qui est très convaincante.

7 Donc, excusez-moi, je dois retrouver ma
8 page. Donc ici, il y a lieu de croire que si
9 effectivement, et Gaz Métro nous indique le
10 différentiel de lieu, le prix de la fourniture à
11 Dawn est beaucoup plus élevé qu'il était en début
12 d'année et les tarifs de transport ont été établis
13 en fonction d'un différentiel de lieu qui a été
14 observé en début d'année, donc, si on recalculait
15 les tarifs de transport en ce moment, ils seraient
16 encore plus avantageux pour la clientèle et le
17 bénéfice du déplacement vers Dawn serait encore
18 plus évident pour la clientèle en ce moment,
19 notamment pour la clientèle en achat direct qui
20 doit faire face à des augmentations importantes du
21 coût de sa fourniture.

22 La proposition de l'ACIG à cet effet-là
23 c'est si on prévoit - à cause du plus grand
24 différentiel de lieu entre le prix de la fourniture
25 de Dawn et Empress - si on prévoit un surplus,

1 c'est-à-dire un gain, si on prévoit avoir un trop-
2 perçu en fin d'année, déjà on prévoit un trop-
3 perçu, pourquoi ne pas ajuster le tarif de
4 transport dès maintenant, avant même qu'ils aient
5 été appliqués? Pourquoi ne pas faire bénéficier à
6 la clientèle, la clientèle en achat direct qui doit
7 faire face à cette augmentation du prix de la
8 fourniture, mais la clientèle en gaz de réseau
9 aussi.

10 Donc, je mets un « si » parce que le
11 prix... Le différentiel de lieu, ce n'est pas
12 l'unique variable qui rentre dans l'évaluation,
13 comme nous l'a expliqué madame Dallaire, qui rentre
14 dans l'évaluation du tarif de transport. Mais donc,
15 la proposition de l'ACIG ça serait la suivante : si
16 suite à ce différentiel de lieu là Gaz Métro peut
17 observer qu'il y aurait en toute probabilité un
18 trop-perçu important en fin d'année, il y aurait
19 lieu d'en faire bénéficier la clientèle dès
20 maintenant. Cette clientèle-là, en passant, comme
21 on le sait, le prix de la fourniture il est ajusté
22 mensuellement. Donc, la clientèle devra faire face
23 à des ajustements du prix de sa fourniture tout au
24 long de l'année.

25 Par ailleurs, si nous on fixe un taux de

1 transport en fonction d'une évaluation qu'on a
2 faite du prix de la fourniture au mois de janvier
3 dernier, alors qu'on sait pertinemment qu'on s'en
4 va probablement vers un trop-perçu, bien, pourquoi
5 ne pas aider la clientèle en ajustant le prix du
6 transport dès maintenant pour la faire bénéficier
7 de cet avantage-là additionnel que ça pourrait lui
8 procurer, étant donné qu'elle devra faire face, de
9 toute façon, à des prix de plus en plus élevés du
10 coût de la fourniture. Donc, voilà la
11 recommandation de l'ACIG concernant le déplacement
12 à Dawn.

13 (10 h 40)

14 Concernant le plan d'approvisionnement
15 gazier, la préoccupation de l'ACIG porte sur les
16 capacités excédentaires de transport. À la page 9
17 de son plan d'approvisionnement, pièce 0176, Gaz
18 Métro nous présente les capacités excédentaires de
19 transport qui sont prévues pour les quatre
20 prochaines années.

21 Ici, il y a lieu de faire la distinction
22 entre des capacités excédentaires planifiées qui
23 pourraient découler de l'application de la récente
24 politique ou de la prochaine loi qui seraient des
25 capacités excédentaires qui auraient été planifiées

1 à l'avance. Ici, on parle de capacités
2 excédentaires qui découlent d'un écart entre notre
3 perception de ce qui sera nos besoins en capacités
4 de transport et la propension à contacter pour ces
5 besoins-là. O.K.? Donc, on parle de même lorsqu'il
6 y aura application d'un dix pour cent (10 %)
7 éventuellement, s'il y a application d'un dix pour
8 cent (10 %), il y aura quand même possibilité
9 d'erreurs dans lequel cas on pourrait se retrouver
10 avec des capacités excédentaires plus élevées.

11 Alors, à la diapositive suivante, ce qui
12 affecte les capacités excédentaires, bien ce sont
13 deux grandes composantes, deux grands éléments,
14 comme je viens de le dire. C'est-à-dire notre
15 perception des besoins en capacités de transport et
16 la propension à contracter pour satisfaire notre
17 perception de ces besoins-là. Et notre perception
18 des besoins, en capacités de transport, bien c'est
19 basé sur la prévision des besoins lors, soit d'une
20 journée extrêmement froide, la plus froide qu'on
21 pourrait penser observer ou lors d'un hiver
22 extrême. Dans les dernières années, c'est la
23 première approche qui a été retenue parce que c'est
24 celle qui nous donnait les besoins les plus
25 importants. Donc, on détermine la prévision des

1 besoins, ce qu'on appelle les besoins de pointe, la
2 prévision des besoins de pointe, qui représente les
3 besoins en capacités de transport lors de la
4 journée la plus froide qu'on puisse concevoir.

5 Et comment fait-on pour évaluer la journée
6 la plus froide qu'on puisse concevoir? Bien on
7 regarde un historique des trente (30) dernières
8 années et là, on dégage de l'observation de cet
9 historique des trente (30) dernières années une
10 conception de ce qui serait notre besoin en
11 capacités de transport.

12 Ici, à la première ligne sur le tableau que
13 je vous présente, ici, ça représente, ça, le
14 résultat obtenu de la méthode actuelle par rapport
15 aux besoins pour l'année deux mille dix-sept
16 (2017). Donc, on estime, ici, toujours les besoins
17 de la même année. C'est, à différents moments
18 donnés dans le temps, on a estimé les besoins pour
19 l'année deux mille dix-sept (2017). Donc, on voit
20 que lors de la cause tarifaire deux mille quinze
21 (2015), on a estimé que les besoins seraient de
22 l'ordre de trente-six mille cent sept (36 107)
23 10(3)m(3) par jour. Au moment de l'année deux mille
24 seize (2016), on a estimé que pour l'année deux
25 mille dix-sept (2017), on aurait besoin de trente-

1 quatre mille neuf cent cinq (34 905) 10(3)m(3) par
2 jour. Et au moment de la cause tarifaire présente,
3 on estime que les besoins sont de trente-trois
4 mille deux cent trente et un (33 231) 10(3)m(3) par
5 jour. Donc, on voit qu'il y a quand même une
6 variation d'année en année de notre perception de
7 ce que la journée la plus froide à laquelle on
8 pourrait penser quels seraient nos besoins en
9 capacités de transport. Donc, on voit qu'étant
10 donné que... donc, on voit ici qu'il y a une
11 certaine instabilité ou variation de notre
12 conception de ce que seraient nos besoins.

13 Et ça, bien évidemment, c'est la meilleure
14 information dont dispose Gaz Métro pour contracter.
15 Donc, elle se base sur cette perception-là de sa
16 demande en besoins de pointe... en période de
17 pointe pour contracter son transport. Alors ce qui
18 explique, par exemple, qu'en la ligne 2, on
19 retrouve les approvisionnements sous contrat. On
20 voyait qu'en deux mille quinze (2015) les
21 approvisionnements sous contrat étaient de trente
22 et un mille six cent quatre-vingt-sept (31 687)
23 10(3)m(3). Donc, il y avait un manque par rapport à
24 ce qu'on percevait requérir. Donc, Gaz Métro a
25 acquis, durant cette année-là, pas mal de capacités

1 pour se retrouver au moment de la cause tarifaire
2 deux mille seize (2016) avec des approvisionnements
3 sous contrat de trente-cinq mille cinq cent trente-
4 quatre (35 534) 10(3)m(3).

5 Mais sa perception des besoins avait changé
6 durant l'année, donc elle se retrouvait dans une
7 situation de surcapacités. Et donc, Gaz Métro a
8 diminué encore, au cours de l'année deux mille
9 seize (2016), ses approvisionnements sous contrat.
10 Ils sont maintenant de trente-cinq mille cent
11 cinquante (35 150), mais qui sont quand même encore
12 supérieurs à sa vision de quel sera ses besoins.

13 Donc, on voit qu'au niveau... l'objectif de
14 l'ACIG, ici, est de voir à ce que soit mis en place
15 la meilleure mécanique pour s'assurer de minimiser
16 les coûts échoués de transport. Les coûts échoués
17 de transport qui découlent du fait que les
18 capacités excédentaires sont vendues sur le marché
19 secondaire à un prix inférieur de leur prix
20 d'acquisition. Donc, on voit que si on veut
21 minimiser les coûts échoués de transport, il faut
22 travailler sur deux plans.

23 (10 h 46)

24 Premièrement la façon dont on s'y prend
25 pour évaluer nos besoins en capacité de transport

1 et, deuxièmement, notre propension à contracter
2 pour se prévoir en prévision de ces besoins-là.
3 Alors, c'est sur ces deux grands plans-là que
4 l'ACIG vous propose ou soumet une recommandation.
5 La première étant, il y a une nécessité d'un
6 processus d'évaluation en continu de la méthode
7 d'évaluation des besoins de pointe afin d'ajuster,
8 s'il y a lieu, des données, les données et
9 approches qui procurent les prévisions les plus
10 justes puis les plus stables qui vont contribuer à
11 limiter les capacités excédentaires de transport.

12 Puis Gaz Métro fait un effort... Bien, je
13 sais qu'il y a des travaux qui sont faits de façon
14 continue. Puis cette année, ils ont déposé une
15 analyse sur le facteur d'ajustement qu'on a tous
16 lue. Puis l'ACIG s'est prononcé sur cette
17 évaluation-là qui a été faite ou cette étude qui a
18 été faite. Mais il y a véritablement un besoin de
19 s'assurer qu'on a le meilleur modèle possible,
20 qu'on a... en continu qu'il y ait des efforts qui
21 soient faits pour s'assurer de la robustesse du
22 modèle, pour s'assurer qu'on limite le plus
23 possible l'instabilité des résultats.

24 En ce moment, les résultats sont affectés
25 notamment parce qu'on utilise des coefficients dans

1 notre modèle qui change annuellement. Bon. On ne va
2 pas entrer dans le détail de ça. Mais c'est certain
3 que... Donc, c'est la première recommandation de
4 l'ACIG en ce qui concerne... la première
5 observation en ce qui concerne comment limiter les
6 coûts échoués. Et notamment mon collègue de la
7 FCEI, nos collègues de la FCEI ont fait aussi une
8 recommandation à cet effet-là. Puis c'est en appui
9 à cette recommandation-là auquel on adhère, là,
10 qu'il y a vraiment un besoin de continuer à
11 regarder la méthode d'évaluation des besoins en
12 temps de pointe. On parle en temps de pointe.

13 Puis deuxièmement, bien, il y a un
14 incitatif au niveau de la propension de Gaz Métro à
15 contracter pour, en prévision de ses besoins de
16 pointe ou de sa perception des besoins de pointe.
17 Bon. En ce moment, il y a un incitatif qui vise les
18 transactions financières. Il n'y a pas d'incitatif
19 qui vise les transactions opérationnelles. Il y en
20 avait un il y a quelques années lorsqu'il y avait
21 un mécanisme incitatif. Il a été retiré.

22 Ici, l'ACIG sait qu'il y a cette question-
23 là de l'optimisation des approvisionnements qui est
24 en réflexion en ce moment que Gaz Métro a
25 l'intention de déposer un document prochainement.

1 L'ACIG estime qu'il serait approprié d'inclure dans
2 cette réflexion-là une réflexion sur l'à-propos de
3 développer un incitatif bien calibré, là, on parle,
4 sur les transactions opérationnelles. Pour aider
5 Gaz Métro ou pour inciter, un incitatif ça incite
6 Gaz Métro à prendre les décisions les plus
7 appropriées.

8 Bon. L'exemple que je veux souligner ici,
9 c'est celui du NCOS, la participation de Gaz Métro
10 au NCOS 2018. Comme vous le savez, Gaz Métro a
11 demandé en décembre deux mille quinze (2015)
12 l'autorisation de la Régie de participer à l'appel
13 d'offres de TCPL, qu'on appelle le NCOS 2018. Donc,
14 la Régie lui a accordé cette autorisation-là, mais
15 sous réserve qu'elle mette à jour sa perception de
16 la demande de capacité, sa prévision, et qu'elle
17 procède si, effectivement, sa prévision mise à jour
18 indique qu'il y a lieu de procéder.

19 Alors, Gaz Métro s'était entendu dans le
20 cadre des audiences à dire, on va mettre à jour
21 notre demande. Et bien entendu si on constate qu'on
22 n'a pas besoin de ces volumes-là, bien, on ne
23 contractera pas, on ne signera pas le « Precedent
24 Agreement ». Bon.

25 Gaz Métro dans le cadre des présentes

1 audiences nous a dit suite à une question, on lui
2 ai dit : « Mais est-ce que vous aviez la demande
3 mise à jour? » On a dit : « Non, la demande a été
4 mise à jour quatre jours après les travaux par
5 rapport à... » Bon. Sans aller dans le détail de
6 ça, mais, ça, c'est une situation où il n'y a pas
7 d'incitatif financier. On parle de quatre jours
8 ici, entre finir le travail qui permet d'avoir la
9 meilleure compréhension possible de ses besoins et
10 signer le « Precedent Agreement ».

11 Et je tiens à souligner que, dans ce cas-
12 ci, il n'y a pas de coût. Parce que le « Precedent
13 Agreement » a été retiré puis à coût nul. Donc,
14 ici, ce n'est pas... Mais c'est un exemple d'une
15 situation où s'il y avait un incitatif additionnel
16 à s'assurer qu'on a pris les meilleurs précautions
17 avant de s'engager, est-ce que ça ne pourrait pas
18 être au bénéfice de l'ensemble de la clientèle.
19 Voilà!

20 (10 h 52)

21 Bon. Comme vous savez, l'ACIG a abordé la
22 question des indices de qualité de service. Il y a
23 deux indices de qualité de service qui concernent
24 la satisfaction de la clientèle. L'indice de
25 qualité de service en ce moment c'est une moyenne

1 pondérée de ce qu'on appelle les taux de
2 réalisation des différents indices de qualité de
3 service. Ici, dans la diapositive que je vous
4 présente, bien en fait je pense que le tableau qui
5 est le plus parlant c'est le tableau de la page 21
6 du mémoire de l'ACIG.

7 Donc à la page 21 du mémoire de l'ACIG sont
8 reproduits ici les taux individuels pour les
9 indices de satisfaction de la qualité de service et
10 les taux de réalisation, O.K., qui sont calculés à
11 partir de la formule que vous trouvez ici. Donc on
12 observe que pour la clientèle D1, D3, les taux de
13 réalisation sont à la colonne 2... les taux
14 individuels sont à la colonne 2, alors que le taux
15 de réalisation est à la colonne 3. On observe que
16 le taux de réalisation est une note parfaite de
17 cent pour cent (100 %) pour les quatre ou cinq
18 dernières années. Si on regarde les taux d'atteinte
19 de la satisfaction pour les clients D4 et D5 et le
20 taux de réalisation auquel ça résulte, bien on a
21 une note parfaite de cent pour cent (100 %).

22 Ça, ce que ça veut dire, juste pour qu'on
23 s'assure de bien comprendre l'interprétation, le
24 quatre-vingt-deux point cinq pour cent (82,5 %) en
25 deux mille neuf (2009), le taux d'atteinte de la

1 satisfaction de la clientèle D4 et D5 était de
2 quatre-vingt-deux point cinq pour cent (82,5 %).
3 Ça, ça veut dire qu'il y a quatre-vingt-deux point
4 cinq pour cent (82,5 %) des clients interrogés qui
5 ont accordé une note de huit sur dix ou plus à une
6 question de satisfaction générale. C'est ça que ça
7 veut dire. Étant donné qu'il y avait quatre-vingt-
8 deux pour cent (82 %) et qu'on applique la formule
9 ici qui est représentée sur la diapositive, on
10 obtenait un taux de réalisation de cent pour cent
11 (100 %). Donc... et on obtient un taux de
12 réalisation de cent pour cent (100 %) pour tous les
13 résultats qui sont obtenus.

14 Donc il faut s'intéresser à la formule ici
15 qui donne une note de cent pour cent (100 %)
16 parfaite, même quand on a un indice de
17 réalisation... pas un... un résultat individuel de
18 quatre-vingt-deux point cinq pour cent (82,5 %). Il
19 y a deux variables qui rentrent dans
20 l'établissement de cette formule-là. Il y a le
21 résultat individuel et puis il y a la cible. La
22 cible qui a été établie pour la clientèle D4 et D5
23 est de soixante-quinze pour cent (75 %). Celle qui
24 a été établie pour la clientèle D1 et D3 est de
25 quatre-vingt-cinq pour cent (85 %). Et ça, ça a une

1 très grande incidence sur le résultat qu'on va
2 accorder, c'est-à-dire le taux de réalisation qu'on
3 va accorder.

4 Puis je comprends très bien qu'à l'origine
5 on ait cru bon d'établir la cible à soixante-quinze
6 pour cent (75 %) parce que c'était perçu dans les
7 sondages de satisfaction de Gaz Métro que c'était
8 beaucoup plus difficile d'obtenir une note élevée
9 pour la clientèle industrielle que pour la
10 clientèle résidentielle. Donc a fixé le seuil à
11 soixante-quinze pour cent (75 %) puis c'était
12 raisonnable.

13 Par ailleurs, l'historique nous démontre
14 que ce seuil-là il est trop faible. Et ça rend
15 l'indice, ce que j'appelle non opérant. Parce que
16 lorsque le seuil est de soixante-quinze pour cent
17 (75 %) dans la formule, si on s'amuse à tester
18 cette formule-là, on se rend compte que n'importe
19 quel résultat individuel de plus que quatre-vingt
20 pour cent (80 %) va donner une note parfaite de
21 cent pour cent (100 %) à cet indice-là. Lorsque
22 l'indice, la cible est de quatre-vingt pour cent
23 (80 %), ça va donner une note parfaite à partir
24 d'un résultat individuel de quatre-vingt-cinq pour
25 cent (85 %). Et lorsque la cible est de quatre-

1 vingt-cinq pour cent (85 %), bien on va accorder
2 une note de cent pour cent (100 %) à partir d'un
3 résultat individuel de quatre-vingt-dix pour cent
4 (90 %).

5 Bon. Alors dans ce cas-ci, l'ACIG est
6 d'avis que cet indice de satisfaction-là, en ce
7 moment il n'est pas opérant. Le seuil minimal est
8 beaucoup trop bas. Et qu'on pourrait monter le
9 seuil minimal à quatre-vingt pour cent (80 %), ça
10 aurait quand même accordé la note parfaite à Gaz
11 Métro, mais quand même donné l'incitatif un peu
12 plus fort, donné une force un peu plus à cet
13 indice-là.

14 Gaz Métro nous a dit en audience qu'on ne
15 pouvait apporter un changement à un indice
16 individuel sans regarder l'ensemble. Alors je
17 diffère d'opinion, là, par rapport à Gaz Métro. Je
18 crois qu'on peut très bien augmenter le seuil. Cet
19 indice-là, il n'a pas de force en ce moment parce
20 que le seuil est beaucoup trop faible. Bon.

21 Par ailleurs, notre recommandation elle
22 avait deux volets. Un volet qui touchait le seuil,
23 de passer de soixante-quinze (75 %) à quatre-vingt
24 pour cent (80 %) et l'autre volet qui touchait le
25 poids accordé à cet indice-là, qui est à cinq pour

1 cent (5 %). Et étant donné que... bien si on
2 accorde plus de points à un indice, bien il faut en
3 retirer à un autre indice, bien l'ACIG faisait une
4 proposition à l'égard d'un indice que,
5 historiquement, on avait planifié retirer
6 éventuellement lorsqu'il serait atteint, c'est-à-
7 dire ISO 14001. Bon.

8 Mais on comprend qu'étant donné que cette
9 recommandation-là touche les autres indices, peut-
10 être qu'on veut attendre de regarder l'ensemble des
11 indices avant de toucher le poids. C'est pas ma...
12 c'est pas notre préférence. On trouve que la
13 réflexion peut être faite avant d'avoir une
14 réflexion globale sur l'ensemble des indices ou
15 avant d'avoir un autre mécanisme incitatif. On sait
16 que ces initiatives-là de négociations
17 d'incitatifs, de mécanismes incitatifs, ça peut se
18 faire sur une très longue haleine.

19 (10 h 58)

20 Donc, on pense que ces changements-là
21 pourraient être faits maintenant, mais que le
22 deuxième aussi, on comprend que ça pourrait se
23 faire plus facilement dans le cadre d'une réflexion
24 globale. Par ailleurs, le passage de la cible de
25 soixante-quinze à quatre-vingts pour cent (75 %-

1 80 %) est justifié en ce moment.

2 En ce qui concerne le code de conduite, ça
3 fait quelques années que Gaz Métro dépose un code
4 de conduite. Il y a eu des commentaires qui ont été
5 faits par les différents intervenants. Un des
6 commentaires était à l'effet que certaines clauses
7 étaient trop vagues et méritaient d'être précisées
8 davantage. Notamment, une des clauses, un des
9 objectifs qui étaient visés, c'est... et qu'on
10 retrouve dans la diapositive, c'est que le code
11 vise à assurer l'intégrité économique et
12 financière.

13 Ici, il y a un commentaire qui a été fait
14 sur la signification d'intégrité économique et
15 financière l'année dernière. Et d'ailleurs, la FCEI
16 avait proposé que ce libellé-là soit remplacé par
17 le terme « traitement équitable ».

18 Cette année, Gaz Métro a resoumis son code
19 de conduite avec certains changements, mais aucun
20 changement à ses objectifs, notamment aucun
21 changement au libellé de cet objectif-là. L'ACIG
22 interprète cet objectif-là comme étant un objectif
23 qui a trait au degré de séparation des entités
24 apparentées.

25 Ce qui n'est pas du tout l'interprétation

1 que faisait la FCEI l'an dernier qui vous proposait
2 de remplacer le terme « intégrité économique » par
3 « traitement équitable ». Et je pense que, ça, ça
4 illustre bien la difficulté qu'ont les différents
5 intervenants et les différentes parties qui lisent
6 le texte à interpréter ce texte-là.

7 Si après avoir lu ça, l'ACIG est convaincue
8 qu'on parle de degré de séparation tandis que la
9 FCEI est convaincue qu'on parle d'équité, de
10 traitement équitable des entreprises, c'est que
11 l'objectif n'est pas suffisamment libellé et qu'il
12 n'y a pas suffisamment de détails qui sont produits
13 ailleurs dans le code de conduite pour venir
14 éclairer davantage et apporter une meilleure
15 compréhension.

16 L'ACIG s'est intéressée à cette clause-là,
17 a fait des... j'ai fait des recherches, et produit
18 différents codes de conduite dont notamment le code
19 de conduite qui est appliqué à tous les
20 distributeurs gaziers en Ontario et le code de
21 conduite que ses... qu'a développé pour elle-même
22 Hydro-Québec et qui a été approuvé par la Régie.

23 Et on observe que tous les codes de
24 conduite, et j'en ai produit, on en a produit
25 seulement deux ici, mais tous les codes de conduite

1 auxquels on a fait référence comportent des clauses
2 qui donnent des précisions sur le degré de
3 séparation attendu.

4 Puis ici, on se souvient des commentaires
5 qui ont été faits par monsieur Pierre Despars de
6 Gaz Métro qui disait « mais on le fait déjà. » On
7 ne remet pas en doute ici le fait que ce soit déjà
8 fait ou non. On remet ici simplement un texte qui
9 donne une protection. Ça ne veut pas dire que ces
10 choses-là ne sont pas déjà faites. Ce n'est pas
11 parce que ces choses-là sont déjà faites qu'elles
12 ne doivent pas se retrouver dans le code de
13 conduite.

14 Donc, ici, l'ACIG, elle invite la Régie à
15 demander à Gaz Métro, d'abord de préciser davantage
16 cette clause-là, soit en ajoutant des informations
17 ou en bonifiant des clauses qui traiteraient du
18 degré de séparation attendu entre entreprises
19 apparentées. Et l'ACIG avait proposé, notamment,
20 peut-être une clause sur la séparation des données
21 comptables, si c'est fait déjà.

22 Et il y a d'autres, il y a d'autres
23 clauses, lorsqu'on lit le code de conduite des
24 distributeurs gaziers en Ontario, il y a d'autres
25 clauses qui traitent du degré de séparation, soit

1 au niveau de la gestion, à tout le moins il faut se
2 poser la question, est-ce qu'on veut aller là ou
3 non.

4 Il y a aussi une clause qui demande aux
5 différentes entités apparentées d'avoir au moins
6 une proportion de leurs représentants sur le
7 conseil d'administration qui ne soit pas les mêmes
8 c'est-à-dire que les conseils d'administration ne
9 soient pas exactement les mêmes.

10 L'ACIG estime qu'il y a certainement lieu
11 de s'intéresser à la question du degré de
12 séparation entre entités apparentées et de préciser
13 davantage dans le code de conduite suite à une
14 réflexion là-dessus. Et elle a fait quelques
15 réflexions, quelques recommandations à cet effet-
16 là, mais... Donc, de bonifier le code de conduite
17 sur la base de la réflexion qui porterait sur le
18 degré de séparation et venir définir davantage donc
19 la clause, l'objectif visé qui traite de
20 l'intégrité financière et économique.

21 Concernant le développement des ventes, Gaz
22 Métro... pas Gaz Métro, mais l'ACIG a compris, par
23 la décision procédurale de la Régie, que l'approche
24 qui devait être appliquée en ce moment pour assurer
25 la rentabilité des projets d'extension, c'était

1 l'approche qui était définie dans une décision
2 antérieure qui date de l'année quatre-vingt-dix-
3 sept (97) et a fait référence à cette décision-là.
4 (11 h 04)

5 Mais, Gaz Métro maintient, en réponse à nos
6 questions puis dans sa preuve aussi, qu'elle va
7 continuer d'appliquer une approche où le coût en
8 capital prospectif, le critère de rentabilité des
9 projets d'extension n'est pas appliqué d'une façon
10 stricte à chaque projet mais que, lorsqu'elle
11 perçoit qu'il va y avoir rentabilité
12 éventuellement, que Gaz Métro va procéder avec ces
13 projets-là.

14 Donc, c'était à la page 27, l'ACIG a cité
15 ce paragraphe-là à la page 27 de son mémoire, à la
16 toute fin de la page 27 de son mémoire. Donc ici,
17 on va le retrouver évidemment dans la preuve de Gaz
18 Métro mais c'est facile de le retrouver tout de
19 suite dans le mémoire. Donc, lorsque, en bas de
20 page, à partir des lignes 28, Gaz Métro nous dit :

21 Conséquemment, Gaz Métro, désireuse de
22 jouer son rôle auprès du marché de
23 façon adéquate et de ne pas pénaliser
24 certains clients du fait que certains
25 processus réglementaire puissent

1 parfois être plus longs que prévu,
2 tient à préciser que malgré que les
3 projets dont la rentabilité a priori
4 est inférieure au coût en capital
5 prospectif, elle entend tout de même
6 réaliser de tels projets.

7 Donc, Gaz Métro nous dit « Même si le critère de
8 rentabilité n'est pas appliqué de façon stricte,
9 bien, on ne veut pas pénaliser la clientèle puis on
10 va continuer à, si on évalue que ces projets-là
11 vont devenir rentables, on va continuer à réaliser
12 ces projets-là. ».

13 Donc là, ici, le commentaire de l'ACIG
14 c'est il y a un besoin de clarifier quelle règle
15 s'applique en ce moment. Est-ce que c'est
16 l'application d'un critère strict que le taux de
17 rendement interne doit être supérieur au coût en
18 capital prospectif à court terme ou bien s'il y a
19 un critère plus large qui peut être appliqué?

20 Puis on comprend que la nouvelle
21 méthodologie qui a été proposée par Gaz Métro, que
22 Gaz Métro a l'intention de proposer dans l'avenir,
23 va être vue dans un prochain dossier mais, étant
24 donné que notre travail c'est de faire le
25 commentaire de critique constructive sur la preuve

1 qui est présentée, bien, ça fait partie, donc, de
2 ces commentaires-là.

3 Je veux, seulement sur deux petits sujets,
4 donc la normalisation des revenus de distribution
5 avec contrepartie. Gaz Métro propose de passer à la
6 contrepartie partielle de la contrepartie parfaite.
7 Donc ici, ça, c'est un sujet qui est quand même
8 assez technique mais, ici, après avoir regardé,
9 ausculté cette méthode-là, il apparaît évident
10 qu'on ne peut pas maintenir la contrepartie
11 parfaite, c'est une question de mathématique,
12 c'est-à-dire qu'il n'y a plus suffisamment de
13 volume interruptible pour assurer une contrepartie
14 parfaite.

15 Les volumes interruptibles ont fondu dans
16 les dernières années et il n'y en a plus assez pour
17 compenser entièrement les variations de volume qui
18 découlent de variations de température. Donc, c'est
19 une observation, c'est un fait. C'est un fait qu'on
20 ne peut pas maintenir la contrepartie parfaite.

21 Cependant, on a déjà eu un régime de
22 contrepartie partielle qui était assorti de
23 différentes conditions. On a observé cette année
24 que Gaz Métro n'avait pas répété ces conditions-là
25 qui étaient très raisonnables, c'est-à-dire, bon,

1 la contrepartie ne peut pas être plus grande que la
2 variation qu'elle vient contrepartir donc l'ACIG
3 resoumet ces conditions-là qui, à son avis, peut-
4 être découleraient d'omissions.

5 On ne le sait pas mais elle était bien
6 heureuse de voir que, dans son témoignage, Gaz
7 Métro a dit qu'ils n'avaient pas d'inconvénients.
8 Je pense que ça veut dire que oui, effectivement,
9 ça serait raisonnable d'accepter - je ne veux pas
10 mettre les mots dans leur bouche - mais je pense
11 que ça serait raisonnable d'accepter ces
12 conditions-là qui ont toujours été appliquées dans
13 le passé d'ailleurs parce qu'elles étaient
14 raisonnables puis, bon, ça serait une protection,
15 je pense, qui serait bénéfique puis qui serait
16 pertinente à rétablir lors du passage à la
17 contrepartie partielle, si la Régie décide
18 d'accorder à Gaz Métro cette demande-là.

19 Ensuite, je n'ai pas ici de diapositive
20 « traitement de la fusion des zones » parce que
21 j'avais fait ma présentation avant. Mais là,
22 j'observe qu'il y a certains commentaires qui ont
23 été faits et j'aimerais juste revenir sur la
24 position de l'ACIG là-dessus, étant donné qu'elle
25 s'est prononcée sur cette question-là l'an dernier

1 et dans son mémoire.

2 Bon, historiquement, les tarifs de
3 transport entre la zone nord et sud étaient grosso
4 modo les mêmes. Les tarifs dans la zone nord
5 étaient légèrement, même, inférieurs à ce qu'ils
6 étaient dans la zone sud mais c'était légèrement
7 kif-kif, approximativement kif-kif.

8 Dans les dernières années, les coûts de
9 Champion auxquels vous vous êtes intéressés ont
10 comme explosé, ce qui a fait en sorte que le tarif
11 de transport de la zone nord est devenu beaucoup
12 plus élevé que le tarif de transport de la zone
13 sud. Et ce qui accentuait l'iniquité entre les
14 clients en ce qui concerne le tarif de transport,
15 une iniquité qui découle uniquement de la
16 localisation géographique.

17 (11 h 09)

18 Et la Régie s'était déjà prononcée sur le
19 fait qu'il ne devrait pas y avoir d'iniquité entre
20 les clients qui découlent uniquement de la
21 localisation géographique des clients. Et la preuve
22 de Gaz Métro de l'année dernière et de cette année
23 reprennent ces citations-là de la Régie qui s'était
24 prononcée là-dessus. Donc, il y a maintenant
25 urgence de rétablir cette iniquité-là et de

1 fusionner les autres.

2 En ce qui concerne la question de la
3 fonctionnalisation. Ces deux questions-là ont été
4 comme liées, mais il n'y a pas lieu. Mais on
5 comprend votre interrogation, Maître Turgeon, de
6 dire, bien, dans l'ordre des choses, on
7 fonctionnalise les coûts avant d'établir la
8 tarification. Puis vous avez tout à fait raison,
9 c'est la première étape qui mène.

10 Mais ici, les conduites de Champion sont
11 des conduites de transport. Gaz Métro a ses propres
12 conduites de transport. Puis il y a des conduites
13 de transport qui appartiennent à Champion. Les
14 coûts des conduites de transport qui appartiennent
15 à Gaz Métro sont récupérés par le service de
16 distribution. Les coûts des conduites de transport
17 qui appartiennent à Champion sont récupérés par le
18 service de transport.

19 Donc la question est : Est-ce qu'on ne
20 devrait pas récupérer les coûts des conduites de
21 transport, qu'elles appartiennent à Champion ou à
22 Gaz Métro, soit toutes par le service de transport
23 ou toutes par le service de distribution? Donc, on
24 a comme soulevé cette question-là, puis on a lié
25 cette question-là avec la question de la fusion des

1 zones. Mais il n'y a pas lieu de déterminer par
2 quel service on va récupérer les coûts des
3 conduites de Champion ou les coûts des conduites de
4 transport de Gaz Métro avant ou en même temps qu'on
5 va déterminer s'il va y avoir fusion des zones.
6 C'est deux questions légitimes, mais qui n'ont pas
7 à être déterminées ou décidées en même temps, qui
8 ne sont pas liées en soi.

9 Et puis étant donné que ces questions-là
10 avaient été liées, bien, la Régie avait dit dans sa
11 décision l'année dernière : on va décider des
12 règles de disposition du compte de frais reportés.
13 Parce qu'il y a eu harmonisation des taux, mais il
14 n'y a pas eu fusion des taux. Donc, il y a eu un
15 compte de frais reportés qui a découlé le ça. Et la
16 Régie a dit : bien, on décidera de la disposition
17 de ce compte de frais reportés là au moment où on
18 aura décidé de la fonctionnalisation.

19 Alors, l'ACIG est d'avis qu'il n'y a pas
20 lieu de garder ces deux questions-là liées, qu'on
21 peut très bien décider sur... dans quel service on
22 va recouvrer les coûts liés aux conduites de
23 Champion, et qu'on peut décider dès maintenant de
24 la façon dont on va disposer de ce compte de frais
25 reportés là, c'est-à-dire au moment où on décide de

1 la fusion des zones. On peut décider dès
2 maintenant. Puis l'ACIG a fait une recommandation à
3 cet effet-là dans son mémoire.

4 Alors ça termine ma présentation.

5 Me GUY SARAULT :

6 Alors, ça complète la preuve en chef de l'ACIG.
7 Madame Falardeau est disponible pour être contre-
8 interrogée.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Parfait. Merci, Maître Sarault. Merci, Madame
11 Falardeau. Alors, on va débiter le contre-
12 interrogatoire pour le panel de l'ACIG. Est-ce que,
13 Maître Charlebois, vous avez des questions pour
14 l'ACIG? Pas de questions. Peut-être que je vais y
15 aller de façon générale. Est-ce qu'il y a des
16 intervenants qui veulent contre-interroger le
17 témoin de l'ACIG? Non. Parfait. Alors, on va aller
18 à la Régie... Gaz Métro. Excusez-moi! J'ai tendance
19 à vous oublier. C'est peut-être pas une bonne
20 chose.

21 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

22 Écoutez, je pense que je vais vous demander une
23 petite pause, Madame la Présidente.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 O.K.

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Question qu'on puisse se consulter plutôt que...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 O.K. C'est bon. Donc vous avez besoin d'une pause
5 de?

6 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

7 Cinq minutes s'il vous plaît.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Cinq minutes. Un cinq minutes américain? C'est bon.

10 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

11 Cinq minutes.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 À tantôt.

14 SUSPENSION DE L'INTERROGATOIRE

15

16 REPRISE DE L'INTERROGATOIRE

17 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

18 Alors, Madame la Présidente, oui, un court...

19 quelques questions pour madame Falardeau

20 Q. [25] D'abord... En fait, si vous avez votre

21 présentation si possible pour vous, Madame

22 Falardeau, de l'illustrer, ou si c'est trop

23 compliqué, on va y aller avec la version papier, la

24 bonne vieille version papier.

25 (11 h 25)

1 À la page 5 de votre présentation, vous
2 discutiez... C'est indiqué « préoccupation de
3 l'ACIG, minimiser les coûts échoués de transport »
4 et là, dans le tableau que vous présentez, dont la
5 source est indiquée dans l'acétate ou la
6 diapositive, là, mais par contre, vous tirez des
7 constats de ces variations-là. Est-ce que vous
8 êtes... donc, ma question est fort simple, là, pour
9 chacune de ces colonnes-là et des volumes qui
10 apparaissent, vous convenez avec moi que pour
11 chacune de ces colonnes-là ça correspond à une
12 cause tarifaire distincte?

13 R. Absolument.

14 Q. [26] Absolument? Et n'êtes-vous pas d'accord avec
15 moi pour dire également que ce n'est pas seulement
16 que le résultat de l'application de la méthode
17 établissant la journée de pointe qui va faire
18 varier ces différents volumes-là qui apparaissent
19 au tableau?

20 R. Bien, il y a sûrement d'autres éléments qui sont
21 pris en compte, là, c'est certains, puis vous
22 êtes... les gens de Gaz Métro sont vraiment les
23 experts de ça, mais c'est sûr que notre perception
24 des besoins requis et des capacités requises pour
25 cette année-là, c'est un des éléments quand même

1 importants.

2 Q. [27] La prévision de la demande.

3 R. La prévision de la demande en journée de pointe...

4 Q. [28] Va évoluer, va changer.

5 R. ... ou à l'hiver extrême, c'est un des « drivers ».

6 Est-ce qu'il y a en a d'autres? Oui, mais c'est un
7 « driver » principal.

8 Q. [29] Parfait. Je vous remercie. Maintenant, je
9 porte votre attention, je pense que c'est... on va
10 revenir vers l'arrière, par contre, à la page 3 de
11 la présentation. J'aurais dû commencer comme ça, ça
12 aurait été plus simple. Mais bon écoutez, peu de
13 temps, malgré que ce soit en dollars australien,
14 j'ai... quand même assez court le temps de
15 préparation. Là, je suis à la page, donc, de 3 de
16 votre présentation. Vous discutiez des conséquences
17 ou en fait, votre lecture de la situation en lien
18 avec les déplacements à Dawn, des
19 approvisionnements à Dawn, et notamment dans un
20 contexte où il y a un retard appréhendé, ou en
21 fait, confirmé, là, je pense que c'est le terme
22 qu'on doit utiliser concernant les capacités de
23 transport et le projet de King's North. J'aimerais
24 ça... et donc, vous en venez à la conclusion que...
25 et vous tirez une conclusion à l'effet qu'on sera

1 en présence d'un trop-perçu en fin d'année. O.K.?
2 Ma question est fort simple, c'est, est-ce que vous
3 êtes d'accord avec moi pour établir que ces tarifs-
4 là, les tarifs dont sont saisis... dont la Régie
5 est saisie on présume qu'on se situe à Dawn?

6 R. Oui.

7 Q. [30] D'accord. Puis si on regarde l'engagement
8 numéro 2, qui a été produit, je comprends que ça a
9 été produit très récemment, là, donc on peut
10 regarder ça ensemble, donc il y a un tableau à la
11 page 2 où on démontre les différentes variations
12 entre une structure à Dawn, au premier (1er)
13 novembre, et une structure à Empress donc, et qu'on
14 peut constater que si on considère la fourniture et
15 le transport, les coûts sont moindres à Dawn, vous
16 êtes d'accord avec moi?

17 R. Bien, je suis d'accord avec vous que ce tableau-là
18 nous indique qu'il va quand même y avoir des
19 bénéfices découlant du déplacement à Dawn quand on
20 prend en compte la baisse du coût de transport,
21 malgré la hausse du coût de fourniture. C'est ce
22 que nous dit ce tableau-là.

23 Q. [31] Mais très simplement, là, Madame Falardeau, si
24 je reprends... si je prends la colonne 3, coût
25 total « Structure à Dawn », on s'entend pour dire,

1 puis en fait, c'est ce qui apparaît, là, que ça va
2 être... on a un million cent quatre-vingt-quatre
3 mille huit cent soixante-trois (1 184 863) qui
4 apparaît sous la rubrique « Structure à Dawn »?

5 R. Oui.

6 Q. [32] Et un million deux cent trente-six mille trois
7 cent vingt-cinq (1 236 325), on comprend que c'est
8 des millions de dollars, là, mais... c'est des
9 milliards.

10 R. Oui.

11 Q. [33] J'ai un économiste, à ma droite, qui me
12 rappelle à l'ordre, ce sont des milliards.

13 R. Oui, oui, oui.

14 Q. [34] Alors, on s'entend pour dire que ça coûtera
15 plus cher à Empress qu'à Dawn et c'est ce que
16 démontre l'engagement, la réponse à l'engagement.
17 (11 h 30)

18 R. Mais si vous me permettez, là, si on réfère à cette
19 pièce-là, on pourrait quand même prendre le soin
20 d'aller à la page... au tout début de la page 3, où
21 on dit, premier paragraphe, dernière ligne du
22 premier paragraphe : « Même en tenant compte du
23 manque à gagner » - puis là ici on parle du manque
24 à gagner du service de transport, qu'on est encore
25 à repayer, là, manque à gagner accumulé dans les

1 années antérieures - « il demeure une économie
2 d'environ deux millions de dollars (2 M\$). » Donc
3 cinquante et un millions de dollars (51 M\$)...
4 juste pour... il y a des nuances, c'est ça que je
5 veux vous dire, là. Et Gaz Métro les fait très
6 bien, ces nuances-là, dans son texte, il nous dit :
7 c'est cinquante et un millions de dollars (51 M\$)
8 de bénéfice, mais si on considère, c'est vrai, la
9 dette que la clientèle a envers Gaz Métro dans la
10 forme de manque à gagner accumulé dans les années
11 antérieures, on a quand même un bénéfice malgré
12 tout de deux millions de dollars (2 M\$). On
13 s'entend que le bénéfice est... est quand même pas
14 de cinquante et un (51), là. Quand on compte tout,
15 là, c'est de deux millions de dollars (2 M\$). Mais
16 quand même, deux millions (2 M\$), c'est deux
17 millions (2 M\$), c'est pas zéro puis c'est pas un
18 coût...

19 Q. [35] Mais si on se situe en deux mille dix-sept
20 (2017), là, pour l'établissement des tarifs...

21 R. Oui.

22 Q. [36] ... de deux mille dix-sept (2017), on
23 conviendra avec... vous conviendrez avec moi que ça
24 coûte moins cher de se situer à Dawn qu'à Empress
25 en fonction de ces chiffres-là.

1 R. Oui, mais le point de l'ACIG c'était : si on pense
2 qu'il va y avoir un trop-perçu en fin d'année,
3 O.K., si on évalue à cause du différentiel de
4 lieu... parce qu'on a fait nos tarifs sur la base
5 d'un différentiel de lieu de quatre-vingt-deux sous
6 (82 ¢), quatre-vingt-deux sous le gigajoule
7 (82 ¢/GJ). On a fait nos tarifs de transport en
8 fonction de ce différentiel de lieu-là.

9 Si, maintenant qu'on observe que le
10 différentiel de lieu est de un dollar et vingt par
11 gigajoule (1,20 \$/GJ) et qu'on prévoit, comme nous
12 le disait monsieur Rhéaume, que possiblement que
13 ça, ça pourrait nous amener à un trop-perçu en fin
14 d'année. Et donc la clientèle bénéficierait au
15 moment de la répartition du trop-perçu.

16 Mais ce que l'ACIG vous soumet c'est que
17 si, effectivement, on estime qu'il va y avoir un
18 trop-perçu, elle le sait, il est important parce
19 qu'il y a d'autres facteurs que le différentiel de
20 lieu qui rentrent en ligne de compte. Mais si, à
21 cause du différentiel de lieu et tenant compte des
22 autres facteurs on prévoit dès maintenant un trop-
23 perçu en fin d'année, est-ce que ce ne serait
24 pas... est-ce qu'il n'y aurait pas lieu d'en faire
25 bénéficier la clientèle dès maintenant? La

1 clientèle qui aura, tout au long de l'année, à
2 faire face aux augmentations, à l'augmentation des
3 coûts de la fourniture à Dawn. Pourquoi pas ajuster
4 les tarifs qui ne sont pas en application encore
5 maintenant, avant qu'on commence l'année? Donc...
6 donc c'était ça le... l'essence du...

7 Q. [37] O.K.

8 R. ... de la recommandation de l'ACIG.

9 Q. [38] Et s'il y a un retard à Dawn, O.K.,
10 effectivement n'êtes-vous pas d'accord avec moi que
11 s'il y a un retard à Dawn c'est qu'on est forcé,
12 donc conséquemment de s'approvisionner plus
13 longtemps à la lumière des chiffres qui
14 apparaissent dans l'engagement numéro 2,
15 s'approvisionner plus longtemps dans un... un point
16 plus cher, c'est-à-dire Empress, êtes-vous d'accord
17 avec moi, de ce qui a été prévu initialement dans
18 les tarifs?

19 R. C'est ce que Gaz Métro dit en audience et ce qui
20 est rapporté aussi à la page 2 de son engagement
21 numéro 2, là, paragraphe numéro 3. Quand elle dit
22 « la structure d'approvisionnement à Dawn considère
23 le maintien d'une capacité à Empress de deux mille
24 neuf cent soixante-quatorze (2974) 10(3)m(3) par
25 jour à compter du premier (1er) novembre. Donc...

1 puis possiblement qu'il y aura... il y aura peut-
2 être une plus grande portion qui devra être
3 maintenue à Empress, mais ils nous informent dès
4 maintenant qu'il aura cette portion-là. Mais
5 plus... lorsque le point de référence est de Dawn,
6 plus la portion des fournitures qui provient de
7 Empress est grande, plus le crédit affecté au coût
8 de transport est élevé.

9 Là, évidemment, parce que pour tous mes
10 achats qui sont faits à Empress, le coût de
11 transport est crédité du différentiel de lieu. Et
12 ça, c'est une mécanique qui a été expliquée dans
13 ses textes sur la fonctionnalisation. Et
14 incidemment, là, tout lecteur qui voudrait
15 véritablement bien comprendre les tenants et
16 aboutissants de cette mécanique de
17 fonctionnalisation-là, je les invite, là, à lire la
18 pièce qui m'a éclairée complètement. La R-3879-
19 2014, Gaz Métro-16, Document 1, page 57. Après
20 cette lecture-là, on comprend de façon limpide
21 toute la question de la fonctionnalisation. Et
22 comment le différentiel de lieu est pertinent dans
23 l'établissement du coût de transport.

24 Q. [39] Et si je vous suggère, Madame... Madame
25 Falardeau. Merci, Maître Sarault. Pourtant c'est

1 une ancienne collègue de travail, que je connais
2 bien. Alors, Madame Falardeau, que Gaz Métro...
3 prenons pour hypothèse que Gaz Métro a fait ses
4 calculs et que, compte tenu des circonstances, on
5 s'oriente non pas vers un trop-perçu, mais plutôt
6 un manque à gagner. Prenez ça comme scénario. Est-
7 ce que dans ce cas-là la position de l'ACIG c'est
8 de mettre à jour les tarifs?

9 (11 h 35)

10 R. La position de l'ACIG en ce moment, d'abord elle
11 représente les clients industriels. Ces clients
12 industriels là, pour la plupart en ce moment-là,
13 sont en train de négocier l'achat de la fourniture
14 à Dawn, ils font face à des augmentations
15 importantes. Ces gens-là avaient planifié dans leur
16 budget des baisses importantes qui allaient
17 découler du déplacement des approvisionnements à
18 Dawn et Gaz Métro témoigne à cet effet-là que,
19 effectivement, les gains sont atténués ou annulés,
20 peut-être même, par le fait que la fourniture est
21 beaucoup plus chère que prévue auparavant.

22 Donc, s'il y a un trop-perçu de planifié au
23 service de transport, pourquoi pas le distribuer
24 maintenant? Ça bénéficierait à cette clientèle-là
25 qui est en train de négocier sa fourniture en ce

1 moment et à l'ensemble de la clientèle incidemment
2 aussi.

3 Q. [40] Hum, hum.

4 R. Qui elle aussi aura à faire face.

5 Q. [41] Mais le scénario que je vous suggère ce n'est
6 pas ça.

7 R. Alors, ce que vous me dites c'est...

8 Q. [42] Oui.

9 R. ... s'il y a un manque à gagner...

10 Q. [43] Oui.

11 R. ... et que le déplacement vers Dawn va devenir
12 encore plus coûteux qu'il ne l'est présentement,
13 est-ce que vous... Bien, je pense qu'il y a lieu
14 d'aider la clientèle à faire face à ce déplacement-
15 là avec le moins de coûts possible en ce moment.
16 Alors, c'est pour ça que je disais si, comme il a
17 été mentionné en audience qu'il y aurait
18 possiblement un trop-perçu bien, à ce moment-là,
19 prévoir d'ajuster les tarifs de transport en ce
20 moment.

21 Ce que vous me dites, c'est : il y aurait
22 peut-être beaucoup d'autres facteurs qui feraient
23 en sorte que l'effet du différentiel de lieu serait
24 compensé et qu'on se retrouverait avec un coût de
25 transport encore plus élevé. C'est ce que vous

1 suggérez.

2 Q. [44] Bien, en fait, ma question est fort simple. Je
3 vous suggère, c'est si on se retrouve dans un
4 manque à gagner...

5 R. Oui.

6 Q. [45] ... non pas un trop-perçu, qu'est-ce qu'on
7 fait avec ça et quelle est votre position. On met à
8 jour les tarifs? C'est ça votre position pour
9 l'ACIG?

10 R. Non. Ma position pour l'ACIG c'est de faciliter la
11 transition pour la clientèle...

12 Q. [46] Bon.

13 R. ... de la structure d'approvisionnement vers Dawn.

14 Q. [47] Parfait. Je vous remercie donc ça complète mes
15 questions, Madame la Présidente. Merci Madame
16 Falardeau.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parfait. Merci Maître Sigouin-Plasse. Alors, on va
19 passer à la Régie, Maître Cardinal?

20 INTERROGÉE PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

21 Q. [48] Bonjour Madame Falardeau.

22 R. Bonjour.

23 Q. [49] J'aimerais savoir tout d'abord combien de
24 membres de l'ACIG sont dans la zone nord et combien
25 sont dans la zone sud.

1 R. Écoutez, comme vous savez, il y a à peu près une
2 douzaine de membres de l'ACIG au Québec. À ma
3 connaissance, il y a un ou deux membres qui sont
4 situés dans la zone nord.

5 Q. [50] Parfait. Je vais vous référer...

6 R. Je vous dis ça sous toutes réserves, je ne suis pas
7 connaissant. C'est ma compréhension personnelle
8 mais...

9 Q. [51] O.K. Je vais vous référer à une pièce de Gaz
10 Métro qui est Gaz Métro-14, Document 1, à l'annexe
11 8. Le numéro de la pièce, la cote Régie c'est le
12 B-0183. Le tableau s'intitule « Calcul des prix de
13 transport pour les zones nord et sud ».

14 R. Attendez, moi, il va falloir que je trouve ça dans
15 mon système. Pourriez-vous répéter le numéro de la
16 pièce?

17 Q. [52] Oui. Donc, la cote Régie c'est le B-0183 puis
18 la cote Régie c'est GM-14, Document 1, l'annexe 8
19 qui est fournie en réponse à la question 31.4 à une
20 demande de renseignements de la Régie.

21 Me GUY SARAULT :

22 Annexe 8?

23 Me AMÉLIE CARDINAL :

24 Oui, annexe 8.

25 Q. [53] Est-ce que vous avez trouvé la pièce?

- 1 R. Bien, écoutez...
- 2 Q. [54] Pas tout de suite.
- 3 R. Je ne vous expliquerai pas pourquoi je ne l'ai pas
4 trouvée mais je m'en viens.
- 5 Q. [55] O.K. Je n'ai pas accès au numéro de la page en
6 PDF. 143.
- 7 R. Donc, je suis vraiment... O.K. 14, Document 1, oui.
8 Donc, pièce 212, c'est ça? À 14, Document 1?
- 9 Q. [56] C'est pièce B-0183, Gaz Métro-14, Document 1,
10 l'annexe 8, le tableau 1.
- 11 R. L'annexe 8. Oui, je l'ai. Calcul des prix de
12 transport pour les zones nord et sud.
13 (11 h 42)
- 14 Q. [57] Oui, c'est ça. Parfait. Donc, si on additionne
15 les coûts de transport de la zone nord, qui est à
16 la ligne 9 et 10, donc, deux point quatre cent
17 soixante-dix-sept (2,477) plus zéro point deux cent
18 cinq (0,205), on obtient un coût de transport pour
19 la zone nord qui est de deux point six cent quatre-
20 vingt-deux sous par mètre cube (2,682¢/m³).
21 Ensuite... je vais vous laisser noter.
- 22 R. Hum hum.
- 23 Q. [58] Ensuite, on fait le même exercice pour le
24 transport de la zone sud qui est les lignes 7 et 8.
25 Donc, deux point neuf cent vingt (2,920) plus zéro

1 point deux six un (0,261), on a un montant total de
2 trois virgule cent quatre-vingt-un sous par mètre
3 cube (3,181¢/m³). Donc, si on exclut les coûts de
4 CHAMPION puis les autres coûts, convenez-vous avec
5 moi que les coûts de transport de la zone nord sont
6 inférieurs à ceux de la zone sud?

7 R. Écoutez, je comprends, là, puis évidemment, c'est
8 Gaz Métro qui, à mon humble avis, là, qui est en
9 mesure de répondre à ça le mieux, mais si vous me
10 demandez mon opinion personnelle, j'irais... je
11 dirais aussi qu'on pourrait regarder les lignes 18
12 et 19 de ce tableau-là où on voit que le prix du
13 transport du Distributeur serait de neuf point sept
14 sous par mètre cube (9,7¢/m³) pour la zone nord et
15 de sept point six sous (7,6¢) pour la zone sud
16 parce que l'établissement des coûts de transport
17 par zone, ça tient en compte différents facteurs et
18 puis... et pas juste les primes fixes et le gaz de
19 compression dont vous avez fait l'addition. Mais je
20 ne suis pas l'experte dans la production des coûts
21 de transport, mais ce qu'on a observé ou ce qui a
22 été observé dans les dernières années, c'est que
23 les coûts de CHAMPION, qui étaient recouverts
24 uniquement auprès des clients de la zone nord,
25 avaient augmenté d'une façon si importante qu'il y

1 avait maintenant un écart important entre le tarif
2 de transport de la zone nord et de la zone sud et
3 qu'il n'y avait pas lieu de maintenir cet écart-là,
4 que c'était inéquitable.

5 Et la question de principe était valable
6 auparavant aussi, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas
7 lieu de maintenir des tarifs distincts par zone
8 géographique une fois qu'on a décidé qu'il ne
9 devait pas y avoir de discrimination basée sur la
10 localisation géographique. Cependant, le principe,
11 évidemment, était très valable, mais l'écart de
12 prix entre les deux zones était très faible. Donc,
13 l'urgence d'agir était moins présente, si on veut.
14 Mais maintenant, c'est l'écart important qu'on a
15 observé dans les dernières années puis les gens de
16 CHAMPION nous ont peut-être dit : « Mais est-ce que
17 les investissements sur les conduites de CHAMPION
18 sont terminés? » On avait l'impression, sur la base
19 des dossiers, qui ont été déposés à l'Office
20 national de l'énergie, qu'il y avait des
21 investissements à venir encore, qui n'étaient pas
22 encore reflétés dans ces tarifs-là. Donc, si
23 l'écart est pour être maintenu dans l'avenir, il y
24 a lieu vraiment de rétablir cette iniquité-là entre
25 les deux zones.

1 Donc là, vous me demandez si on prend telle
2 ligne puis on additionne, alors à ce moment-là, la
3 preuve est que le coût va être... serait inférieur
4 pour la zone nord. Mais ce que j'ai compris de la
5 preuve de Gaz Métro, c'était que les coûts de la
6 zone nord allaient être supérieurs et ils l'étaient
7 l'année dernière. Et c'est pour ça, d'ailleurs,
8 qu'il y a eu une demande que les taux soient...
9 l'équité soit rétablie et que la Régie avait permis
10 une harmonisation des taux, c'est-à-dire que
11 l'année dernière, la Régie avait abaissé le taux de
12 la zone nord au niveau du taux de la zone sud pour
13 s'assurer que l'iniquité soit rétablie, ou
14 corrigée.

15 Maintenant, on se retrouve avec, pour
16 l'ensemble des clients de toutes les zones, à un
17 taux de transport qui correspond au taux de la zone
18 sud. Seulement, le taux de la zone sud est un peu
19 plus faible qu'aurait été un taux fusionné. Donc,
20 on se trouve dans une situation, et c'est pour ça
21 qu'il y a un compte de frais reportés, on se trouve
22 dans une situation où l'ensemble des clients paient
23 un peu moins cher qu'ils devraient normalement
24 payer s'il y avait fusion des zones. Donc, il y a
25 comme un emprunt qui se fait lorsque le compte de

1 frais reportés on en disposera, mais les clients
2 devront de l'argent à Gaz Métro parce qu'on a
3 établi un taux harmonisé l'an dernier qui était
4 inférieur à ce qu'aurait été le taux des zones
5 fusionnées. Donc, il y a lieu de rétablir ça, cette
6 situation-là. À notre avis, de permettre la fusion
7 et de disposer dès maintenant du compte de frais
8 reportés pour éviter que des intérêts s'accumulent
9 sur ce montant-là, cette dette-là que les clients
10 ont envers Gaz Métro.

11 Q. [59] Si on prend comme hypothèse que les coûts de
12 la zone nord seraient inférieurs à ceux de la zone
13 sud, croyez-vous que les clients industriels de la
14 zone nord seraient tentés de délaissier le service
15 de transport du Distributeur puis de contracter
16 leur propre transport pour bénéficier de cet écart
17 de prix de transport favorable à la zone nord?

18 (11 h 47)

19 R. Mais, je ne peux pas présumer de ce que ferait les
20 clients s'ils seraient tentés de prendre leur
21 propre transport ou non. Mais, je peux vous dire
22 que toute cette question-là, de l'harmonisation des
23 taux, l'année dernière est survenue justement suite
24 à la réaction de certains membres de l'ACIG qui
25 sont situés dans la zone nord et qui trouvaient que

1 justement c'était inéquitable de faire face à des
2 augmentations de transport auxquelles ils
3 n'auraient pas eu à faire face s'ils avaient été
4 situés dans la zone sud.

5 Donc là, vous me dites « si la réalité
6 était complètement l'inverse de ce qu'elle est,
7 est-ce que le comportement serait différent? »
8 possiblement, là, il n'y aurait pas de... il n'y
9 aurait pas d'urgence à leurs yeux. En tout cas,
10 c'est... c'est l'écart important de la personne qui
11 subit la discrimination qui l'a amenée à agir.

12 Q. [60] Maintenant, si on prend la pièce B-0211 qui
13 est Gaz Métro-11, Document 7. C'est une seule page,
14 donc ça va être plus facile que tantôt.

15 R. Hum, hum. C'est fait.

16 Q. [61] O.K. Donc, à la ligne 12, à la colonne 4, les
17 coûts de Champion, on peut regarder, on voit...
18 Quand on répartit les coûts de Champion sur
19 l'ensemble des clients de la zone nord et de la
20 zone sud, le coût unitaire est de zéro point zéro
21 soixante-neuf sous par mètre cube (0,069 \$/m³) qui
22 est à assumer par l'ensemble des clients.

23 Considérant que l'ACIG a des membres dans
24 la zone nord puis d'autres dans la zone sud,
25 qu'est-ce que l'ACIG pense quant au fait que les

1 clients de la zone sud devront payer zéro point
2 zéro soixante-neuf sous par mètre cube (0,069 ¢/m3)
3 pour le service de Champion si la fusion est
4 autorisée, alors que dans les faits, ce service-là
5 n'est pas utilisé par ces clients?

6 R. Bien, vous savez, en ce moment les conduites de
7 transport qui appartiennent à Gaz Métro, les
8 conduites au Saguenay, tout ça, ces conduites-là,
9 les coûts qui se rapportent à ces conduites-là sont
10 récupérés auprès des clients de la zone nord,
11 notamment, par l'intermédiaire du tarif de
12 distribution.

13 Donc, en ce moment, il y a une iniquité du
14 fait que les clients de la zone nord payent pour
15 les conduites de transport qui ne leur sont pas
16 utiles, dans le sens qu'ils n'utilisent pas ces
17 conduites-là. Mais, les clients de la zone sud ne
18 payent pas pour la conduite de transport utilisée
19 par les clients de la zone nord, donc c'est une des
20 iniquités, c'est-à-dire que... qui existe en ce
21 moment.

22 Q. [62] Je vous remercie, je n'aurai plus d'autres
23 questions. Merci.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci, Maître Cardinal. Maître Turgeon pour la

1 formation.

2 INTERROGÉE PAR LA FORMATION

3 Me MARC TURGEON :

4 Q. [63] Merci. Je vais continuer sur la même... sur
5 votre réponse, en fait, que vous avez donnée à
6 maître Cardinal concernant la zone nord et la zone
7 sud. Vous vous souvenez que l'an dernier, la Régie
8 avait demandé... Bon. L'an dernier, dans sa
9 décision, la Régie avait parlé d'équité. Mais, la
10 Régie avait aussi demandé de pouvoir avoir une
11 preuve, une preuve concernant toute la question de
12 la fonctionnalisation des conduites de transport et
13 distribution pour voir l'ensemble de la franchise.
14 La preuve n'est pas encore au dossier. On nous a
15 demandé, donc on nous a dit qu'on n'avait pas eu le
16 temps de procéder à cette preuve-là. En tout cas,
17 pour moi, je demeure toujours avec le même
18 questionnement que j'avais l'an dernier.

19 Je veux dire. On me demande d'aller à la
20 pièce sur la question de la zone nord, sur la
21 question des conduites de Champion pour voir
22 comment je vais les fonctionnaliser, mais avant de
23 le faire, je voudrais bien savoir l'impact sur
24 l'ensemble du réseau, sur l'ensemble des tarifs.
25 Alors, comment vous... Je comprends tout à fait que

1 pour vos clients, bien les clients de l'ACIG, je
2 comprends tout à fait qu'eux ils sont... ceux qui
3 sont dans la zone nord, ils attendent. Mais, l'an
4 dernier, on avait même procédé, comme vous avez
5 tout à fait dit, à une harmonisation.

6 Mais, vous comprendrez qu'il y a quand même
7 une certaine difficulté, si on change les modes de
8 fonctionnalisation de certaines choses, l'impact de
9 ces choses-là sur l'ensemble des consommateurs et
10 sur l'ensemble du système.

11 R. O.K. Donc, ça vaut la peine de préciser. Vous
12 savez, s'il y a fusion des zones, les coûts des
13 conduites de Champion vont être récupérés auprès de
14 l'ensemble de la clientèle...

15 Q. [64] Hum, hum.

16 R. ... des zones nord, sud, industrielles,
17 résidentielles, commerciales, institutionnelles.

18 Q. [65] Hum, hum.

19 R. Si les conduites de Champion sont transférées au
20 service de distribution, supposons qu'on décide de
21 les fonctionnaliser au service de distribution, les
22 coûts vont être récupérés auprès de l'ensemble de
23 la population, l'ensemble de la clientèle, zones
24 nord, sud. De toute façon, les coûts, que Champion
25 soit fonctionnalisé au transport ou à la

1 distribution, les coûts vont être récupérés auprès
2 de l'ensemble de la clientèle.

3 Q. [66] Hum, hum.

4 (11 h 53)

5 R. C'est tout le monde qui paiera. Ce qu'on veut
6 rétablir en ce moment, c'est l'équité entre les
7 clients de différentes zones géographiques. Si on
8 ne procède pas à la fusion, les coûts de Champion
9 vont continuer à être récupérés auprès des clients
10 de la zone nord, mais on s'entend, pas juste les
11 clients industriels de la zone nord, l'ensemble des
12 clients, les clients résidentiels de la zone nord
13 aussi. Donc, l'ensemble des clients de la zone nord
14 seulement vont payer les coûts de Champion. Tandis
15 que si on procède à la fusion, même si on n'a pas
16 décidé par quel service on va récupérer les coûts,
17 au moins, tout le monde contribue à payer ces
18 coûts-là. L'ensemble de la clientèle contribue à
19 payer ces coûts-là.

20 Donc, on a réglé la question de l'équité,
21 qui est urgente. Parce que, dans le nord, il n'y a
22 pas beaucoup de monde, que ce soit des
23 résidentiels, des industriels. Donc, il n'y a pas
24 beaucoup de monde qui se partage ces coûts-là.
25 Donc, l'iniquité est plus urgente parce que,

1 justement, il y a peu de personnes qui se partagent
2 ces coûts-là.

3 Si on procède avec la fusion, au moins, la
4 question de la fonctionnalisation n'est pas réglée,
5 mais c'est l'ensemble de la clientèle qui paie des
6 coûts liés aux conduites de transport, donc qui
7 n'est pas défavorisée du fait qu'elle habite dans
8 une région éloignée. Ce qui était l'intention de la
9 Régie, c'est-à-dire de ne pas défavoriser les
10 clients qui habitent dans des régions éloignées. Je
11 ne sais pas si ça répond à votre question.

12 Q. [67] Oui, c'est clair. Je vous amènerais
13 maintenant... Je prends la méthode de maître
14 Sigouin-Plasse. Je reviens donc à votre première
15 acétate. Sur le processus de consultation, vous
16 avez, Madame Falardeau, vous étiez présente tout le
17 long de l'audience, donc vous avez vu mon
18 questionnement, le questionnement que j'ai eu avec
19 les gens de... avec monsieur Rhéaume notamment.
20 Pour vous, pour l'ACIG, est-ce que l'appui, est-ce
21 que vous trouvez que c'est une bonne idée, ces
22 séances, advenant le fait que la Régie n'y
23 participe pas, est-ce que vous êtes capable de me
24 dire si l'ACIG continuerait à appuyer le projet, y
25 participerait à ces séances?

1 R. On comprend que c'est des séances d'informations.
2 Ce ne sont pas des négociations. Donc, si la Régie
3 est absente, l'information va être quand même
4 bénéfique pour l'ACIG.

5 Q. [68] Parfait. Vous répondez à ma question. Merci.
6 Prochaine question. Maître Rozon.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 C'est bon. La formation n'aura pas d'autres
9 questions pour vous, Madame Falardeau. Merci
10 beaucoup pour votre témoignage. Vous êtes très
11 claire et c'est très apprécié. Maître Sarault,
12 avez-vous un réinterrogatoire?

13 Me GUY SARAULT :

14 Non, il n'y en aura pas. Je ne voudrais surtout pas
15 empiéter sur cette belle clarté. Non, ça va se
16 terminer ici. Merci beaucoup.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 C'est bon. Alors vous êtes libérée, Madame
19 Falardeau. Midi moins cinq (11 h 55), c'est une
20 heure parfaite pour prendre la pause lunch. Donc on
21 va être de retour à treize heures (13 h) avec la
22 preuve de la FCEI. Bon lunch.

23 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

24

25 REPRISE DE L'AUDIENCE

1 (13 h 10)

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Rebonjour à tous. Peut-être avant de débiter avec
4 votre preuve, Maître Charlebois, j'aurais peut-être
5 une question ou une demande à formuler, Maître
6 Sigouin-Plasse. Est-ce qu'il serait possible que
7 Gaz Métro prenne un engagement? Et c'est en lien
8 avec une des demandes de l'ACIG, d'estimer l'impact
9 sur le coût de transport si jamais la Régie
10 retenait la recommandation de l'ACIG qui est de
11 mettre à jour la prévision en tenant compte du
12 différentiel de prix entre Dawn et Empress. Est-ce
13 que c'est quelque chose qui est possible? On ne
14 vous demanderait pas de mettre à jour du tout le
15 dossier, mais d'avoir un simple estimé de l'impact.

16 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

17 La mise à jour que vous requérez, Madame la
18 Présidente, ça prend en considération le retard qui
19 a été annoncé relativement aux capacités en lien
20 avec King's North.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui, tout à fait. Et évidemment, dans le cadre d'un
23 tel engagement, si cela est possible, on aimerait
24 que Gaz Métro puisse préciser également les
25 contraintes que cela représente de faire une

1 telle... en fait, de faire une mise à jour
2 officielle, t'sais. On voudrait un simple estimé.

3 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

4 La seule peut-être difficulté s'il y en a une,
5 c'est concernant les hypothèses qui pourraient être
6 prises en considération. Vous savez, c'est...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Oui.

9 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

10 ... il y a plusieurs hypothèses qui pourraient...
11 qui pourraient être considérées par Gaz Métro aux
12 fins d'une telle mise à jour. Est-ce que je peux
13 vous revenir avec quelque chose...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Oui.

16 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

17 ... de plus solide comme réponse?

18 LA PRÉSIDENTE :

19 C'est bon.

20 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

21 Je présume qu'il y aura une pause à quelque part en
22 milieu d'après-midi. On prendra en considération
23 cette demande-là...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 O.K.

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 ... et je vous reviendrai avec une réponse plus...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Excellent.

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 ... plus solide.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Parfait. Merci. Maître Charlebois, la parole est à
9 vous.

10 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

11 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur, Madame les
12 Régisseurs. Pierre-Olivier Charlebois pour la
13 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.
14 Alors, il est maintenant temps de faire la
15 présentation de la preuve de la FCEI. Le témoin,
16 monsieur Antoine Gosselin est à son poste. Alors,
17 il est disponible pour l'assermentation.

18

19

20 PREUVE DE LA FCEI

21

22 L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce treizième (13e)
23 jour du mois de septembre, A COMPARU :

24

25 ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place

1 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);

2

3 LEQUEL, après avoir fait une affirmation

4 solennelle, dépose et dit :

5

6 INTERROGÉ PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

7 Q. [69] Bonjour, Monsieur Gosselin.

8 M. ANTOINE GOSSELIN :

9 R. Bonjour.

10 Q. [70] Alors, dans le cadre du présent dossier, la
11 FCEI a déposé deux documents, principalement la
12 preuve, donc une preuve qui était déposée sous pli
13 confidentiel et une preuve publique. On parle des
14 pièces C-FCEI-0014 dans le cas de la pièce publique
15 et C-FCEI-0013 dans le cas de la pièce déposée sous
16 pli confidentiel. Alors, Monsieur Gosselin, est-ce
17 que ces documents-là ont été préparés par vous ou
18 sous votre supervision?

19 R. Oui.

20 Q. [71] Avez-vous des modifications à y apporter?

21 R. Oui. À la preuve publique, il y a une référence, la
22 référence numéro 16 qui fait référence à deux
23 documents, le document Gaz Métro-14, Document 4 et
24 le document Gaz Métro-3, Document 3, tableau 6 et
25 c'est sur ce document-là qu'il y aurait une petite

1 modification à faire. C'est, en fait, Gaz Métro-3,
2 Document 2, tableau 6.

3 Q. [72] Est-ce qu'il y aurait d'autres modifications à
4 apporter, Monsieur Gosselin?

5 R. Non.

6 Q. [73] Nous avons, Madame la Présidente, déposé
7 également une présentation PowerPoint pour les fins
8 de la présentation de la preuve. Selon ce que me
9 dit madame la greffière, nous serions donc à la
10 pièce C-FCEI-0016. Alors, sans plus tarder, Madame
11 la Présidente, monsieur Gosselin a une présentation
12 pour vous. Merci.

13

14 C-FCEI-0016 : Présentation Power Point de M.
15 Antoine Gosselin

16

17 R. Alors, bonjour, Madame la Présidente, les Membres
18 du Panel. Il y a quatre sujets dont je vais vous
19 entretenir cet après-midi. Le premier, c'est la
20 prévision des pertes et variations, donc on se
21 situe dans la prévision des ventes petit et moyen
22 débits et donc c'est un élément de cette prévision-
23 là.

24 (13 h 14)

25 On a posé des questions à Gaz Métro dans le

1 cadre des DDR pour mieux comprendre comment cette
2 valeur-là était obtenue. Et notamment, eu égard à
3 la question de l'inclusion et l'exclusion des
4 années deux mille quatorze-deux mille quinze (2014-
5 2015) de cette méthodologie-là. Donc Gaz Métro,
6 historiquement, évaluait les pertes et variation
7 sur la base des écarts entre les prévisions qu'ils
8 avaient faites puis les résultats réels qu'ils
9 avaient observés au cours des six années
10 historiques. Mais à partir de deux mille quatorze-
11 deux mille quinze (2014-2015) ils ont décidé de ne
12 pas inclure ces données-là.

13 Donc ce qu'on nous avait répondu quand on a
14 déposé les demandes de renseignements c'était que
15 la raison de ne pas avoir inclus ces deux données-
16 là c'était parce qu'il y avait une quantité
17 importante de clients VGE qui avaient migré vers
18 les tarifs D1 et D3 et donc ces données-là
19 n'étaient plus vraiment représentatives ou
20 comparables à ce qu'il y avait historiquement, donc
21 avant deux mille quatorze (2014).

22 Dans notre preuve, on a suggéré que ce
23 problème-là pouvait se contourner assez facilement,
24 simplement en excluant l'effet des plus grands
25 clients. Dans leur présentation, les témoins de Gaz

1 Métro ont amené un autre argument en fait pour
2 venir dire : bien deux mille quatorze-deux mille
3 quinze (2014-2015), c'est vrai que finalement les
4 VGE on peut passer à côté de ce problème-là, mais
5 l'autre problème c'est que quand on inclut deux
6 mille quatorze-deux mille quinze (2014-2015), notre
7 modèle devient moins bon. À un autre endroit on
8 nous indique que l'année deux mille quatorze (2014)
9 ne se comporte pas nécessairement comme les autres
10 années, donc on devrait l'exclure. Puis c'est sur
11 cette base-là qu'on a choisi d'exclure ces deux
12 années-là.

13 Notre position c'est qu'il n'y a pas de
14 raison d'exclure ces deux années-là. Et je voudrais
15 l'illustrer peut-être par un exemple. À supposer
16 que vous avez des données, vous avez mille (1000)
17 observations de données et vous avez là-dedans des
18 variables... une variable Y, que vous essayez
19 d'expliquer, puis vous avez une variable X, puis
20 vous faites une régression. Puis là vous trouvez un
21 certain R carré, qui vous dit : bon, bien voici le
22 coefficient de détermination de votre régression
23 c'est, je ne sais pas, moi, quatre-vingt (80). Mais
24 c'est certain que si vous voulez, vous pouvez
25 regarder dans ces données-là puis vous pouvez

1 exclure une portion des données. Par exemple, vous
2 enlevez une cinquantaine d'observations puis avec
3 un peu de travail, en les choisissant bien, vous
4 allez trouver une régression qui vous donne un R
5 carré meilleur que celui que vous aviez.

6 Est-ce que ça veut dire que ces données-là
7 n'ont pas leur place dans la régression? Je pense
8 que non. Ces données-là, elles contiennent une
9 information qui ne corrobore peut-être pas ce que
10 vous observiez avant, mais qui n'en est pas moins
11 valide pour ça.

12 C'est pas étonnant en fait que le R carré
13 diminue. Il n'y a rien de surprenant à ça. Vous
14 avez... vous travaillez avec un certain nombre de
15 données et puis là vous ajoutez une donnée qui, en
16 quelque sorte, raconte une histoire différente
17 parce que ce qui s'est passé cette année-là est
18 différent de ce qui s'était passé les années
19 précédentes.

20 C'est sûr que si ce que votre observation
21 dit va à l'encontre de ce que les autres
22 observations précédentes disaient, bien au total
23 vous allez avoir quelque chose qui... ou les
24 variables de votre modèle vont expliquer moins la
25 relation. Mais ça ne veut pas dire... ça ne veut

1 pas dire que la variable devrait être exclue. En
2 fait, ça veut dire... ça peut vouloir dire que la
3 relation que vous observiez, bien elle était basée
4 sur un groupe d'observation qui s'adonnait à tout
5 donner le même message. Mais peut-être que c'est ce
6 message-là aussi qui était... qui était erroné.

7 Donc j'ai pas l'impression d'être très
8 clair, ça fait que si vous permettez je vais
9 essayer de vous donner un autre exemple qui, peut-
10 être, est plus parlant.

11 Imaginez que vous... vous voulez tester
12 votre capacité à prévoir ce que va donner un tirage
13 à pile ou face. Alors vous tirez... vous dites :
14 bon, bien moi je pense que je vais tirer pile. Puis
15 vous tirez à pile ou face puis vous trouve pile.
16 Puis là vous faites ça quatre-cinq fois puis vous
17 avez toujours la bonne réponse. Alors là vous
18 faites une régression puis vous dites fantastique.
19 J'ai un R carré de un. Je prévois parfaitement. Ça
20 veut dire que ma capacité à prédire est très bonne.

21 (13 h 20)

22 Tout à coup vous faites un tirage et, là,
23 vous vous trompez. Alors, là, vous rentrez cette
24 nouvelle observation-là dans votre régression. Puis
25 tout à coup, là vous avez un R carré plus faible

1 parce que vous vous rendez compte que votre
2 dernière observation, bien, elle ne corrobore pas
3 le message que les cinq précédentes ou les six
4 précédentes envoyaient.

5 Alors, est-ce que c'est raisonnable dans un
6 scénario comme ça de dire, bien, je ne regarderai
7 pas la dernière observation parce qu'elle fait
8 baisser mon R carré. Elle vous apporte une nouvelle
9 information qui vous aide à comprendre la relation
10 qui livre au variable. Et le fait que la R carré
11 baisse, ce n'est absolument pas une justification
12 pour la retirer.

13 Donc, sur cette question-là, notre
14 recommandation, c'est de conserver les années deux
15 mille quatorze-deux mille quinze (2014-2015) pour
16 l'exercice dont on parle.

17 Au niveau de... Toujours au niveau des
18 pertes et variations, il y a un autre élément sur
19 lequel on s'est penché puis qui, selon nous, est
20 problématique, c'est la calibration. Dans
21 l'exercice, Gaz Métro fait une calibration qui a
22 deux composantes. La première composante, on nous a
23 expliqué que c'était pour corriger l'écart entre le
24 facturé et le livré. Et il y a une deuxième
25 composante sur laquelle on a posé des questions

1 pour essayer de comprendre exactement comment
2 c'était fait pour finalement se rendre compte qu'on
3 n'était pas capable d'obtenir une explication
4 précise de la façon dont cela a été fait.

5 Le témoin de Gaz Métro nous a dit que,
6 bien, c'est une calibration. Mais quand on a
7 demandé, oui, mais c'est quoi concrètement
8 l'opération que vous faites quand vous faites la
9 calibration? On n'a pas été capable d'aller plus
10 loin que de nous dire, bien qu'on faisait la
11 calibration.

12 Cet exercice-là qui est fait par Gaz Métro
13 de calibration, donc, d'abord, ce n'est pas en
14 preuve la façon dont c'est fait. Et, deuxièmement,
15 bien, ça a un impact important sur la prévision des
16 ventes puis sur la prévision des revenus. Sur la
17 base de l'information qui avait été donnée en
18 réponse à l'engagement 4, on évalue que l'impact
19 sur le revenu de distribution, c'est à peu près
20 sept millions et demi (7,5 M\$). Donc, sept millions
21 et demi (7,5 M\$), c'est plus que tout l'ajustement
22 tarifaire qui est demandé dans le dossier.

23 La FCEI pense que d'avoir une composante de
24 la prévision de la demande comme ça qui est
25 inconnue, qui n'est pas testée, qui n'a pas fait

1 l'objet d'une analyse ni de la Régie ni des
2 intervenants, ce n'est absolument pas souhaitable.
3 Ce que l'on recommande en fait suite à
4 l'information qui a été rendue disponible, c'est la
5 chose suivante. Et, là, je vous amènerais à la
6 pièce sur la prévision de la demande PMD. Donc
7 c'est... C'est la pièce B-0176, donc c'est Gaz
8 Métro-2, Document 1, la dernière version, à la page
9 56. C'est le tableau 17.

10 Donc, ce que l'on recommanderait, étant
11 donné qu'on n'est pas capable de porter un jugement
12 sur la valeur de l'exercice de calibration qui a
13 été fait par Gaz Métro, ce serait d'utiliser les
14 données réelles, les livraisons réelles de deux
15 mille seize (2016) qui vont être disponibles d'ici
16 quelques semaines et de venir remplacer la
17 prévision 4/8, qui se trouve à la ligne 1 du
18 tableau 17, par les ventes réelles observées pour
19 deux mille seize (2016).

20 Et pour l'année deux mille dix-sept (2017),
21 ce qu'on recommande, c'est de ne pas avoir de
22 facteur de calibration. Alors, ce que ça veut dire,
23 c'est que le montant qui est à la ligne 5 de ce
24 tableau-là, qui est de moins vingt-six virgule sept
25 (26,7), devrait être remplacé par un montant de

1 quatorze, de moins quatorze (14) qui se trouve à
2 être dans le fond le résultat de l'exercice de
3 prévision des pertes et variations, exclusion faite
4 de la calibration, en incluant les données de deux
5 mille quatorze (2014) et deux mille quinze (2015).
6 (13 h 25)

7 Ici, sur la dernière ligne, juste corriger
8 peut-être une petite coquille. On indique la
9 référence qui est B-0028, ça c'est pour le montant
10 de 12 et E-4 c'est pour le 2, en fait, c'est
11 l'engagement 4. C'est de l'information qui vient de
12 l'engagement 4 donc c'était supposé d'être « E-4 ».

13 Et donc, toujours sur cet élément-là des
14 pertes et variations, la troisième recommandation
15 que l'on souhaite vous faire c'est pour l'avenir,
16 c'est pour les prochains dossiers. Ce que ce
17 dossier-ci a révélé, c'est qu'il y avait beaucoup
18 d'arbitraire et de subjectivité dans la façon dont
19 la prévision des pertes et variations est faite et
20 que cette subjectivité-là, ou en tout cas, que ces
21 choix-là peuvent avoir un impact important sur la
22 prévision de revenu et donc, sur le niveau des
23 tarifs de distribution.

24 Et à titre d'exemple, je vous réfère au
25 témoignage, encore une fois, des témoins de Gaz

1 Métro en réponse au contre-interrogatoire de maître
2 Charlebois qui faisait référence, dans le fond
3 « Bien, on utilise la meilleure information
4 disponible puis à chaque année on revoit un peu le
5 processus puis on utilise encore une fois la
6 meilleure information qui est disponible à chaque
7 fois. ». Donc, cette notion-là de « meilleure
8 information » elle est tout à fait subjective
9 comme, par exemple, sur la question d'inclure les
10 années deux mille quatorze-deux mille quinze (2014-
11 2015).

12 Si on va voir aussi la dernière version de
13 l'engagement 3 qui a été déposée, je pense que ça
14 témoigne aussi au dernier paragraphe de l'aspect
15 subjectif de cette méthode-là quand on lit, par
16 exemple, vers le milieu du paragraphe, c'est
17 écrit :

18 En effet, Gaz Métro a déterminé
19 l'ajustement sur la base d'information
20 et d'éléments de contexte qui
21 primaient au moment de la prise de
22 décision. Étant donné que l'ajustement
23 du facteur de calibration pour les
24 huit derniers mois de l'année
25 financière deux mille seize (2016)

1 ainsi que pour l'année deux mille dix-
2 sept (2017) n'a pas été établi avec
3 les propositions de la FCEI lors de
4 l'établissement de la cause deux mille
5 dix-sept (2017), Gaz Métro ne peut se
6 repositionner dans le contexte qui
7 prévalait au moment d'établir
8 l'ajustement au facteur de
9 calibration.

10 Alors évidemment, si vous utilisez une méthode bien
11 définie à une formule très précise, bien, c'est
12 facile de se repositionner au moment où vous étiez
13 à ce moment-là. Quand on nous dit ça, moi, ce que
14 je comprends de ça c'est que, en fait, il y a
15 beaucoup de jugement qui se cache derrière cette
16 prévision-là.

17 Donc, notre recommandation c'est que la
18 Régie ordonne à Gaz Métro pour les prochains
19 dossiers de présenter de façon très détaillée toute
20 la méthode qu'elle utilise pour prévoir les pertes
21 et variations et, en particulier - et de le
22 justifier, évidemment - et en particulier pour ce
23 qui est de la deuxième composante du facteur de
24 calibration.

25 Ça m'amène à la question de la prévision de

1 la capacité de pointe. La préoccupation de la FCEI
2 à la base vient du fait qu'on observe des
3 variations importantes dans la prévision du besoin
4 de pointe et, en particulier, on observe une
5 volatilité importante en lien avec les données
6 utilisées pour faire la régression, donc l'année
7 d'historique qui est utilisée pour produire le
8 modèle de prévision.

9 Dans le présent dossier, ce qu'on a observé
10 c'est que dans la baisse de la prévision du besoin
11 de pointe, il y avait un impact de mille (1000)
12 10(3)m(3) qui était dû exclusivement au fait qu'on
13 passait de l'année de régression deux mille treize-
14 deux mille quatorze (2013-2014), des données
15 historiques deux mille treize-deux mille quatorze
16 (2013-2014) pour faire la régression aux données de
17 l'année historique deux mille quatorze-deux mille
18 quinze (2014-2015).

19 Alors, évidemment - et Gaz Métro a reconnu
20 ça dans son témoignage qu'il y avait une volatilité
21 importante et Gaz Métro vous a apporté des
22 explications pour dire « Bien, les journées froides
23 en deux mille quatorze-deux mille quinze (2014-
24 2015) ne se sont pas produites au même mois. C'est
25 plutôt janvier qui a été froid en deux mille

1 treize-deux mille quatorze (2013-2014) alors que
2 c'est plutôt février qui a été froid en deux mille
3 quatorze-deux mille quinze (2014-2015). ».

4 Donc, il y a eu des déplacements des
5 journées froides dans l'année et je pense
6 qu'effectivement c'est probablement ce qui
7 explique, c'est une bonne explication de pourquoi
8 ça s'est passé, c'est très bien de comprendre
9 pourquoi on observe ce genre de phénomène-là, mais
10 au bout du compte, de comprendre pourquoi ça se
11 passe, ça ne règle pas le problème, on est toujours
12 pris avec notre prévision de la journée de pointe
13 qui est très volatile. Et ça, ça a des conséquences
14 qui sont importantes, madame Falardeau y faisait
15 référence ce matin. Donc il y a des conséquences
16 importantes en termes de coûts échoués puis des
17 conséquences importantes en termes de sécurité des
18 approvisionnements si jamais on ne contracte pas
19 suffisamment de capacités. Au niveau des coûts
20 échoués, évidemment, il y a le problème de
21 contracter du transport dont on n'a pas besoin. Et
22 c'est un peu ce qui s'est passé l'année dernière et
23 cette année. Et cette année, bien, Gaz Métro, dans
24 le dossier, nous a dit : « Bon, bien j'ai annulé
25 une entente avec TCPL pour de la capacité

1 excédentaire. »

2 Quand votre besoin de pointe est trop élevé
3 et que ça vous amène à prendre ce genre
4 d'engagement de long terme, bien vous risquez peut-
5 être, dans certains cas, de ne pas pouvoir sortir
6 de l'entente, ce qui peut être problématique. Mais
7 ici, on a été capable de le faire sans frais. Comme
8 l'entente, généralement quand c'est de la nouvelle
9 construction, c'est pour des choses qui sont trois
10 ans dans le futur, peut-être qu'on peut penser
11 qu'on va être, dans le futur, aussi capable de s'en
12 sortir sans payer de frais. Par contre, il y a un
13 autre cas de figure où là, on pourrait être pris
14 avec du transport excédentaire. Et ça touche aux
15 migrations du service de transport, c'est un
16 dossier dont on va discuter dans les mois à venir.

17 Mais je vous sou mets le scénario suivant :
18 si l'année passée le prix du transport sur le
19 marché secondaire avait été favorable, peut-être
20 qu'il y a des clients industriels qui auraient dit
21 à Gaz Métro : « Ne va pas contracter auprès de TCPL
22 la capacité de transport additionnelle, je vais
23 m'en aller, moi, puis fais-moi une cession. En
24 fait, laisse-moi quitter le service de transport
25 sans cession de capacité parce que de toute façon,

1 tu as un besoin excédentaire. » Alors là, dans un
2 scénario comme ça, on ne peut pas défaire un
3 « precedent agreement ». Ça devient effectif au
4 moment où vous l'approuvez puis on se serait
5 retrouvé cette année avec du transport excédentaire
6 puis des coûts échoués via ce transport-là.

7 Et je pense que c'est un scénario qui est
8 tout à fait plausible et qui pourrait...
9 évidemment, il y a différentes considérations à
10 prendre en compte, là, mais on a devant nous, peut-
11 être, la possibilité d'avoir une réserve de
12 capacités chez Gaz Métro en transport. Si jamais
13 cette réserve de capacités là devait se
14 concrétiser, on peut très bien penser qu'on se
15 retrouve avec un marché du transport... sur le
16 marché secondaire du transport avec des prix plus
17 faibles et donc, ce genre de situation là pourrait
18 tout à fait survenir.

19 Donc, le message, par rapport à la
20 prévision de la capacité de pointe, le message le
21 plus important qu'on souhaite vous livrer ce matin,
22 c'est qu'il faut continuer à faire des efforts pour
23 essayer d'améliorer la stabilité de cette méthode-
24 là.

25 Et là, je vais un peu répondre aux

1 arguments qui ont été amenés par Gaz Métro par
2 rapport à une suggestion qu'on amène qui pourrait,
3 selon nous, améliorer la situation. Mais je tiens à
4 le dire tout de suite, c'est une piste de solution
5 qu'on soumet. Peut-être que cette piste-là
6 s'avérera infructueuse au bout du compte. Peut-être
7 qu'il y en a d'autres pistes qui sont meilleures.
8 On soumet une piste, mais je ne voudrais pas, parce
9 que vous pensez que cette piste de solution-là, par
10 exemple, n'est pas porteuse, n'est pas prometteuse,
11 que l'objectif principal, qui est de poursuivre les
12 efforts sur la méthode, soit perdu de vue.

13 Alors l'avenue qu'on a soumise, c'est de
14 dire on a une... puis en fait, je pense que je vais
15 vous amener directement à la diapositive numéro 7,
16 ça va être peut-être plus facile de suivre les
17 explications. Donc on a une méthode, présentement,
18 où on utilise une régression puis les données
19 historiques de l'année témoin 2 pour faire la
20 prévision. On part, donc, avec ce modèle-là, on
21 part donc d'une température de conditions
22 climatiques à zéro puis le modèle permet de faire
23 de la prévision jusqu'aux conditions de la journée
24 de pointe.

25 (13 h 35)

1 Ce que l'on dit c'est que... et puis je...
2 Pour simplifier, là, peut-être les explications je
3 vais m'en tenir seulement à un paramètre
4 climatique, là, on va prendre seulement la
5 température. Alors ce que l'on dit c'est si, par
6 exemple, votre journée de pointe c'est trente-huit
7 (38) degrés le jour et que votre... votre modèle a
8 de la volatilité dans l'estimation des
9 coefficients, bien si vous avez un coefficient qui
10 ne prédit pas tout à fait précisément l'impact de
11 la température sur le besoin de pointe, bien cette
12 imprécision-là de votre coefficient va se refléter
13 sur trente-huit (38) degrés jour.

14 Ce que l'on... ce que l'on soumet, c'est
15 qu'il y a probablement moyen d'utiliser des données
16 réelles qu'on a, des données réelles récentes où on
17 n'a pas observé un trente-huit (38) degrés jour,
18 mais on a observé peut-être un trente et un (31)
19 degrés jour. Et donc on a une observation à trente
20 et un (31) degrés jour avec la vraie consommation
21 et non pas une prévision. Et donc en utilisant ça
22 comme base de la prévision, bien ensuite on peut
23 appliquer le même modèle, le même coefficient sur
24 les sept (7) degrés jour restant. Mais l'erreur sur
25 l'estimation du coefficient est multipliée par sept

1 au lieu d'être multipliée par trente-huit (38).

2 Alors dans le fond, l'amélioration que
3 c'est susceptible d'apporter, ça, c'est de... c'est
4 d'améliorer la précision de la précision... la
5 précision de la prévision, pardon, sur les trente
6 et un (31) premiers degrés jour. Puis si vous allez
7 à la diapositive suivante, bien dans le fond ça
8 correspond à l'espace entre les deux droites
9 verticales, qui est indiqué par la flèche rouge.

10 Gaz Métro a formulé certains commentaires
11 par rapport à cette proposition-là. J'aimerais y
12 revenir. On a mentionné qu'on n'avait pas... au
13 moment où on fait la prévision de la journée de
14 pointe, on se trouve au mois de février, on ne
15 dispose pas des données de consommation réelle de
16 l'année Témoin-1 en février, mais de l'année
17 Témoin-1. Et donc on est limité seulement aux
18 observations réelles de janvier.

19 Ce n'est pas un problème. Il se peut... il
20 se pourrait très bien que dans l'exemple que je
21 vous ai donné on observe un trente et un (31)
22 degrés jour, par exemple, en janvier. Peut-être
23 qu'on aurait observé un trente-deux (32) degrés
24 jour en février puis que ça aurait été encore
25 mieux, parce que notre imprécision sur notre

1 coefficient de régression aurait été multiplié
2 juste par six (6) degrés jour puis on aurait eu
3 trente-deux (32) où on aurait une observation
4 réelle. Oui, ça aurait été mieux que d'avoir trente
5 et un (31) puis une prévision sur sept (7), mais ça
6 n'enlève pas le fait que d'avoir une observation
7 réelle sur trente et un (31) degrés jour c'est
8 mieux que d'avoir aucune observation réelle puis
9 d'appliquer notre prévision. Et dans le fond
10 d'appliquer les trente-huit (38) degrés jour au
11 coefficient et à la volatilité de l'estimation dans
12 le coefficient.

13 Le deuxième point qui a été soulevé c'est
14 qu'il peut y avoir des circonstances qui affectent
15 la consommation de la journée, qui se trouve à être
16 la journée de pointe. Alors c'est vrai, c'est pour
17 ça que quand on a posé des DDR à Gaz Métro on a
18 demandé de faire l'exercice en identifiant la
19 journée la plus froide, mais seulement pour les
20 journées de lundi à jeudi, qui est les journées de
21 consommation forte pour... pour la clientèle.

22 Il pourrait y avoir effectivement d'autres
23 phénomènes ponctuels qui fassent en sorte qu'un
24 client en particulier se trouve à ne pas consommer
25 cette journée-là. Là-dessus, je dirais que le

1 nombre de clients qui sont susceptibles d'avoir un
2 impact sensible sur le besoin de la capacité en
3 pointe est quand même assez limité. On parle des
4 clients du tarif 4 assez importants, là, je vous
5 dirais en bas du quatre point sept (4,7), là. Même
6 si un client est fermé ça n'aura pas d'impact
7 significatif sur la prévision. Donc le nombre de
8 clients qu'on pourraient devoir surveiller pour
9 voir s'il n'y a pas un phénomène comme ça est peut-
10 être de quelques dizaines.

11 Et la dernière chose qu'on a dite, c'est
12 que l'ajustement qu'on avait proposé dans notre
13 preuve était basé sur une température réelle, alors
14 que dans le fond la prévision s'est faite sur du
15 normalisé, je pense que c'est un bon point, je
16 pense qu'effectivement il y aurait peut-être eu
17 lieu de ne pas utiliser le réel pour faire cet
18 ajustement-là, mais utiliser le normaliser. Comme
19 c'est fait d'ailleurs dans la méthode que Gaz Métro
20 applique présentement.

21 (13 h 42)

22 Et, évidemment, il y a toujours aussi
23 différentes possibilités de faire des ajustements
24 donc on en soumet une autre dans notre preuve.
25 Voilà.

1 Maintenant, sur la question de l'analyse de
2 rentabilité. Sur ce point-là, j'aimerais vous
3 amener à la présentation qu'a faite Gaz Métro. Je
4 ne me souviens plus du numéro du panel mais c'est
5 la pièce Gaz Métro-3, Document 6 où on comparait,
6 en quelque sorte, la méthode proposée par la FCEI
7 et la méthode utilisée par Gaz Métro. Je ne sais
8 pas si tout le monde a ça? C'est à la page 8, je ne
9 sais pas si je l'ai dit. C'est la présentation du
10 panel 4.

11 Ça va? Donc ici, je pense que cette
12 diapositive-là explique très bien la différence
13 entre les deux méthodes, c'est pour ça que je vous
14 ai demandé de la prendre. Je pense que la
15 proposition de la FCEI est préférable entre ces
16 deux méthodes-là. Et la raison c'est qu'elle
17 reflète mieux la génération de revenu et la
18 structure des tarifs.

19 En fait, dans les tarifs vous avez une
20 composante fixe puis vous avez une composante
21 variable. Quand vous avez un client qui est
22 inactif, il ne génère pas de composantes variables
23 mais il ne génère pas non plus de composantes
24 fixes. Quand vous appliquez la méthode de Gaz Métro
25 qui consiste à utiliser un taux de maturation puis

1 à réduire les volumes seulement mais pas à réduire
2 le nombre de clients, bien, vous affectez les
3 revenus au volume mais vous n'affectez pas la
4 composante fixe alors que dans les faits, dans la
5 réalité, quand un client s'en va, bien, vous perdez
6 si la composante fixe de revenu n'est pas seulement
7 de la composante variable.

8 Donc, autrement dit, si vous avez dix (10)
9 clients qui consomment qui sont identiques, vous en
10 avez un qui quitte, bien, vous allez voir un taux
11 de maturation de quatre-vingt-dix pour cent (90 %)
12 parce que vous allez avoir quatre-vingt-dix pour
13 cent (90 %) de consommation en volume.

14 Alors, si vous choisissez de réduire pour
15 prévoir vos revenus, si vous choisissez de réduire
16 les volumes des dix (10) clients mais de conserver
17 les primes fixes des dix (10) clients comme revenu,
18 bien, vous ne générez pas le même revenu que si
19 vous conservez le plein volume de neuf clients sur
20 dix (10) mais que le dixième client, bien, vous
21 supposez que vous n'avez ni revenu fixe ni revenu
22 variable.

23 Donc la proposition de la FCEI, selon nous,
24 reflète mieux la façon dont les revenus de
25 distribution sont générés. Évidemment, l'autre

1 chose qu'on a dite à propos de la proposition de la
2 FCEI, c'est qu'on supposait que les clients qui
3 n'étaient pas là à un moment donné - donc qui
4 étaient inactifs au moment où on prenait la photo -
5 on supposait que ces clients-là demeuraient
6 inactifs sur une période de quarante (40) ans.

7 En fait, ce n'est pas tout à fait ça.
8 L'hypothèse qui est faite c'est que si, par
9 exemple, on observe qu'il y a cinq pour cent (5 %)
10 de clients inactifs à un moment donné, l'hypothèse
11 qu'on fait c'est que, bien, il y aura cinq pour
12 cent (5 %) de clients inactifs sur quarante (40)
13 ans. Mais ce n'est pas nécessairement les mêmes.
14 Vous pouvez avoir des clients qui recommencent à
15 consommer, vous pouvez avoir des clients qui
16 arrêtent de consommer.

17 Évidemment, ce serait préférable - puis on
18 utilise l'hypothèse de cinq pour cent (5 %) pour
19 les quarante (40) ans parce qu'on n'a pas mieux.
20 C'est sûr que ça serait préférable de savoir : est-
21 ce qu'après cinq ans le cinq pour cent (5 %) est
22 rendu six pour cent (6 %) ? Ou peut-être dix pour
23 cent (10 %) après quinze (15) ans ? Ou peut-être
24 qu'il reste stable dans le temps ? Mais, étant donné
25 l'information dont on dispose présentement, le taux

1 de cinq pour cent (5 %) c'est ce qui nous apparaît,
2 ou en tout cas, le cinq pour cent (5 %) dans ce
3 cas-ci mais le taux qu'on évaluera à chaque fois,
4 c'est ce qui nous apparaît être comme l'hypothèse
5 la plus raisonnable.

6 Cela étant dit, sur la question des années
7 au-delà de, présentement on est à l'an 3 à peu près
8 sur les quarante (40) années parce qu'on a
9 seulement un historique de trois ans sur les
10 départs des clients.

11 (13 h 48)

12 Cela étant dit, c'est certain que ce serait
13 préférable d'avoir une meilleure estimation du taux
14 de rétention des clients sur une période de
15 quarante (40) ans. On en a discuté dans les
16 derniers dossiers. Gaz Métro nous est revenue cette
17 année puis on a eu des discussions sur le fait
18 qu'il est impossible ou, en tout cas, Gaz Métro
19 prenait la position que ce n'était pas possible
20 d'avoir des évaluations des pertes de clientèles
21 pour les clients qui étaient... qui s'étaient
22 raccordés avant deux mille douze (2012) parce que
23 l'information n'était pas disponible. Le système
24 n'était pas fait de façon à être capable d'aller
25 chercher cette information-là.

1 Gaz Métro, quand on a procédé au contre-
2 interrogatoire, ce qu'on a constaté, c'est qu'en
3 fait Gaz Métro s'était limitée dans son analyse,
4 pour répondre à la demande que la Régie avait faite
5 dans sa décision D-2013-106, s'était limitée à
6 regarder les données de facturation puis elle avait
7 essayé de voir « est-ce que je suis capable de
8 retrouver la date d'installation ou l'année
9 d'installation pour chacun des branchements des
10 clients que je perds? » Et ils en sont venus à la
11 conclusion qu'ils n'étaient pas capables. Et dans
12 une certaine mesure également qu'ils n'étaient pas
13 capables non plus d'avoir une approximation
14 raisonnable parce que la fiabilité de leurs données
15 n'était pas suffisante.

16 Par contre, la Régie, quand elle a demandé
17 à Gaz Métro d'analyser cette question-là, elle n'a
18 pas spécifié que c'étaient seulement les données de
19 facturation qui l'intéressaient. Elle a dit « je
20 voudrais que Gaz Métro regarde dans ses données
21 historiques pour essayer de clarifier cette
22 question-là. »

23 Alors, ce que Gaz Métro nous a répondu en
24 contre-interrogatoire, essentiellement, c'est
25 qu'ils n'avaient regardé que les données de

1 facturation.

2 On pense que ce n'est pas un effort
3 suffisant, il y a beaucoup d'autres données qui
4 existent chez Gaz Métro, des données d'ingénierie,
5 des données sur les rabais, qui sont susceptibles
6 de nous apporter de l'information sur le moment où
7 des clients ont été raccordés au réseau.

8 Je vous donne un exemple. Si vous avez un
9 client qui quitte et que vous savez à quelle
10 conduite il est raccordé et que vos données
11 d'ingénierie qui contiennent l'information sur la
12 position des conduites puis sur le moment où elles
13 ont été mises en terre, vous savez que votre
14 conduite a été posée en deux mille dix (2010), bien
15 vous pouvez conclure que votre client, il n'était
16 pas là avant deux mille dix (2010). Donc, qu'il a
17 quitté au plus seize (16) ans après avoir été
18 raccordé s'il n'est pas présent dans votre... s'il
19 est inactif.

20 Donc, ça, c'est de l'information qui est
21 potentiellement disponible. Puis on pense que c'est
22 important que Gaz Métro essaie d'exploiter cette
23 information-là pour améliorer les hypothèses des
24 analyses de rentabilité.

25 Je pense que c'est important de ne pas

1 oublier que ce sont des dizaines de millions qui
2 sont investis chaque année dans le développement du
3 réseau. Alors, ce ne sont pas... ce ne sont pas des
4 investissements mineurs, c'est... il y a beaucoup
5 d'argent en jeu. Puis d'avoir les meilleures
6 hypothèses possible quand on fait l'analyse de
7 rentabilité, pour savoir si nos investissements
8 vont être fructueux ou pas ou s'ils sont justifiés
9 économiquement ou pas, c'est important, même si ça
10 peut être fastidieux puis même si ça fait longtemps
11 qu'on parle de cette question-là puis qu'on essaie
12 d'avoir de l'information là-dessus.

13 Alors, ça complète ma présentation. Je vous
14 remercie.

15 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

16 Alors, Madame la Présidente, ceci termine la
17 présentation de la preuve de la FCEI et le témoin
18 est disponible pour le contre-interrogatoire.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci, Maître Charlebois. Alors, est-ce qu'il y a
21 des intervenants qui désirent contre-interroger le
22 témoin de la FCEI? Non? Gaz Métro, Maître Sigouin-
23 Plasse.

24 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

25 Oui. Bonjour, j'aurai quelques questions pour

1 monsieur Gosselin.

2 Q. [74] Bonjour, Monsieur Gosselin. Attendez, je vais
3 ramasser mes affaires. C'est en lien, Monsieur
4 Gosselin, avec votre discussion relative à la
5 prévision des pertes et variations. Je suis à la
6 page 3 de votre présentation. Et vous faites une
7 recommandation... en fait, j'en suis à votre
8 deuxième recommandation qui vise à exclure la
9 calibration pour l'année deux mille dix-sept
10 (2017). Et ce que je comprends, ce que nous
11 comprenons de votre analyse ou, en fait, votre
12 position, c'est que essentiellement, cette deuxième
13 calibration-là repose sur une subjectivité, hein,
14 sur une base de jugement. Et là vous vous dites
15 « pour moi, il y a trop d'inconnus là-dedans, il
16 faut tester la méthode de Gaz Métro » et pour ce
17 faire, donc dès maintenant, dès la cause tarifaire
18 deux mille dix-sept (2017), ce que vous proposez de
19 faire, c'est d'exclure cette calibration-là pour
20 l'année deux mille dix-sept (2017). Et vous dites,
21 et là je reprends les mots que vous avez employés
22 « il y a beaucoup de jugement qui se cache
23 derrière cette méthode-là. » Vous avez assisté...
24 bien évidemment, vous assistiez Maître Charlebois
25 dans le cadre du contre-interrogatoire du panel de

1 Gaz Métro. Vous avez entendu les témoins vous dire
2 que cette méthode-là et cette intelligence-là et ce
3 jugement-là a toujours été appliquée par Gaz Métro
4 au niveau de la calibration?

5 (13 h 54)

6 R. Ce n'était pas tout à fait clair pour moi selon...
7 quand j'ai entendu la réponse, je me souviens assez
8 précisément de ce à quoi vous faites référence.

9 Q. [75] Oui.

10 R. Ce que j'ai compris du témoignage, c'était que Gaz
11 Métro cherchait et avait toujours cherché à
12 utiliser la meilleure information.

13 Q. [76] Oui.

14 R. Mais ce n'était pas clair pour moi si Gaz Métro
15 avait toujours fait ce genre de calibrage là ou si
16 c'était d'autre chose ou si c'était...

17 Q. [77] Bon. Bien d'accord. Alors, pour les fins de
18 l'exercice auquel on se prête, là, je vous avouerai
19 que quand je vous ai entendu, je suis allé voir
20 dans les notes sténographiques pour tenter de
21 trouver un passage, je n'ai pas réussi, ce fût un
22 échec. Alors, je ne suis pas capable de vous le
23 pointer, mais si je vous le suggère, si je vous
24 suggère que Gaz Métro, aux fins de l'établissement
25 de la prévision des pertes et variations, pour ce

1 deuxième facteur de calibration là, il utilise
2 depuis toujours un jugement, il y a un certain
3 degré de subjectivité, mais de jugement, puis ce
4 n'est pas en soi mauvais qu'il y ait de jugement
5 avec les personnes qui travaillent chez Gaz Métro,
6 qui ont une connaissance du marché, alors prenons
7 pour avéré qu'effectivement, c'est le cas, que ça a
8 toujours fonctionné comme ça. Et là où j'ai de la
9 difficulté, puis j'aimerais vous amener, c'est que
10 dès cette année, vous demandez à la Régie de mettre
11 de côté le facteur de calibration numéro 2, de
12 mettre ce facteur-là à zéro.

13 Est-ce que ce n'est pas... et là, j'essaie
14 de comprendre la logique où vous amenez la Régie à
15 la page suivante de votre présentation. Donc, vous
16 demandez ou vous recommandez à la Régie d'ordonner
17 que la méthode de prévision des pertes et
18 variations soit présentée de manière détaillée et
19 justifiée à chaque dossier tarifaire, incluant une
20 justification détaillée de chaque composante du
21 facteur de calibration. Est-ce qu'on ne devrait
22 pas, avant de jeter le bébé avec l'eau du bain, là,
23 puis mettre de côté des années d'application d'une
24 intelligence et de jugement chez Gaz Métro,
25 attendre de voir le résultat du suivi que vous

1 demandez ici?

2 R. Je ne remets pas en cause le fait que... je vais le
3 dire différemment. Si Gaz Métro souhaite intégrer
4 une part de jugement et d'arbitraire, en quelque
5 sorte, dans sa prévision de la demande...

6 Q. [78] Il y a une différence entre jugement puis de
7 l'arbitraire, on s'entend, là, vous et moi?

8 R. Bien... en tout cas... et quelle est-elle?

9 Q. [79] La preuve, la preuve est à l'effet qu'il y a
10 des éléments, plusieurs éléments qui sont pris en
11 considération. Et je ne suis pas certain d'avoir
12 entendu parler d'arbitraire dans tout ça, dans
13 l'analyse, là.

14 R. Bien, disons, on ne se battra pas sur les mots,
15 là...

16 Q. [80] Non, d'accord. Je le ferai avec Maître
17 Charlebois.

18 R. C'est ça.

19 Q. [81] Parfait.

20 R. Mais il y a une subjectivité. Nécessairement, il y
21 a une subjectivité quand on porte un jugement. Et
22 si Gaz Métro veut introduire cette subjectivité-là
23 dans la prévision de la demande, bien elle peut le
24 faire, mais il faut que ça soit exposé. Il faut que
25 ça soit présenté à la Régie : « Voici ce que j'ai

1 fait, voici pourquoi moi je pense que ça c'est la
2 bonne façon de faire », qu'on puisse en débattre,
3 que la Régie puisse porter un jugement là-dessus.
4 Là, il y a une quantité, elle est là, mais
5 personne, ici, à part Gaz Métro, n'est capable
6 de... ne sait comment ces éléments-là ont été
7 développés, comment on a conclu que c'était un bon
8 nombre, une bonne... un bon niveau de vente à
9 appliquer, corriger. Alors, je... j'ai un peu de
10 difficulté à concevoir que la Régie puisse
11 simplement approuver ça sans avoir aucune idée de
12 ce que la...

13 Q. [82] O.K. Mais écoutez, on en est au niveau de
14 l'approche puis de la séquence, peut-être plus,
15 vous et moi dans la discussion qu'on a où vous
16 demandez dès maintenant, à la lumière du résultat
17 du contre-interrogatoire, puis je comprends que
18 Maître Charlebois va argumenter là-dessus puis je
19 ne veux pas aller nécessairement trop dans les
20 détails avec vous, mais moi, j'essaie de comprendre
21 la logique, un peu, de votre recommandation puis la
22 position que vous adoptez devant la Régie. Est-ce
23 que ce n'est pas prématuré, et même je pourrais
24 employer le terme « radical », que dès cette...
25 bon, vous avez employé « arbitraire », j'utilise

1 « radical », c'est de bonne guerre, O.K., mais que
2 dès cette année on mette de côté, qu'on la mette à
3 zéro cette... ce facteur de calibration là pour
4 deux mille dix-sept (2017) alors que vous nous
5 demandez et vous recommandez ou vous suggérez à la
6 Régie qu'on revienne avec une démonstration plus
7 détaillée? Alors à ce moment-là, dans l'intervalle,
8 comme ça l'a été pour les années antérieures, de
9 maintenir l'approche qui vous a été décrite, sur
10 laquelle vous avez des questionnements, mais nous
11 permet d'en faire la démonstration dans le cadre
12 d'un dossier tarifaire subséquent, c'est un peu ça,
13 là, c'est là où la discussion que j'aimerais avoir
14 avec vous.

15 (14 H 00)

16 R. Bien, je comprends votre point, mais ce qui s'est
17 passé dans l'année antérieure qu'on ne savait pas,
18 bien, on n'a rien dit à propos de ça, évidemment.
19 Mais, là, on a la preuve qui nous montre qu'il y a
20 des éléments dans la prévision qui sont introduits
21 et qu'on ne soupçonnait pas, et qui relèvent
22 purement d'un jugement subjectif.

23 Q. [83] Qui peut être bon, ceci dit? Vous comprenez?
24 Qui peut être très bien, ce jugement-là, qui n'est
25 pas en soi mauvais?

1 R. Qui peut être bon. Mais personne est capable de se
2 prononcer là-dessus. Alors dans les
3 circonstances...

4 Q. [84] Je vous remercie. Merci, Monsieur Gosselin.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Maître Cardinal pour la Régie?

7 Me AMÉLIE CARDINAL :

8 Non, nous n'avons pas de questions. Merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Maître Turgeon pour la formation.

11 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

12 Me MARC TURGEON :

13 Q. [85] Monsieur Gosselin, bonjour.

14 R. Bonjour.

15 Q. [86] Vous nous avez amené tantôt, vers la fin de
16 votre présentation, je suis plus dans la prise en
17 compte des installations inactives, vous nous avez
18 amené à la pièce B-0217 de la présentation du panel
19 4 de Gaz Métro. Je vais juste le reprendre si vous
20 me permettez. Vous étiez particulièrement autour de
21 la page 5, 6, 7...

22 R. Moi, je vous ai amené à la page 8.

23 Q. [87] Alors, pour ce qui est du résultat, la
24 différence des résultats selon les deux méthodes,
25 de la page suivante, je pense, selon ce qui a été

1 calculé par le Distributeur, on arrive à une
2 méthode à dix-sept quatre (17,4), à une autre
3 méthode dix-sept zéro (17,0). Bon. Vous avez aussi
4 ajouté à la toute fin que c'est des dizaines de
5 millions de dollars.

6 R. Oui.

7 Q. [88] On comprendra à première vue, pour quelqu'un
8 qui n'est pas économiste, qui fait parfois preuve
9 de jugement puis parfois preuve d'autre chose
10 aussi, il est très taquin des fois, ma collègue
11 pourra en témoigner, mes collègues pourraient en
12 témoigner. On n'est pas loin, là. Je comprends que
13 c'est beaucoup de millions, mais on n'est quand
14 même pas loin. Et vous demeurez toujours avec,
15 selon vous, que cette méthode-là doit être revue
16 selon vos préceptes.

17 R. Quand j'ai fait référence au fait que c'était
18 beaucoup de millions...

19 Q. [89] Oui.

20 R. ... j'étais sur l'autre diapositive où je
21 soulignais l'importance d'avoir des bonnes
22 hypothèses sur les clients qui deviennent inactifs
23 sur une période de quarante (40) ans. Ici, cette
24 méthode-là, cette comparaison-là se fait dans le
25 fond avec des taux d'installation inactive qui sont

1 stables dans le temps. Gaz Métro est à deux point
2 quatre pour cent (2,4 %). Et la méthode qu'on
3 propose est à cinq point quatre pour cent (5,4 %).
4 Donc, c'est deux choses différentes.

5 L'importance du niveau des investissements
6 ne porte pas sur la différence entre deux point
7 quatre (2,4) puis cinq point quatre (5,4), porte
8 sur la différence entre cinq point quatre (5,4) ou
9 deux point quatre (2,4), si jamais la Régie allait
10 dans ce sens-là, et les taux réels de perte de
11 clients dans le temps. Donc, est-ce qu'on devrait
12 garder deux point quatre (2,4) tout le temps ou on
13 devrait garder deux point quatre (2,4), cinq (5),
14 dix (10), vingt (20), par exemple?

15 Je ne sais pas si ça répond à votre
16 question. Disons sur l'écart entre le huit point
17 quatre (8,4) puis le huit point cinq pour cent
18 (8,5 %), par exemple, ou le dix-sept (17) puis le
19 dix-sept point quatre (17,4), c'est vrai que
20 l'écart n'est pas énorme. Mais il n'en demeure pas
21 moins que, d'un point de vue théorique, je pense
22 que ce qu'on propose est préférable à ce que Gaz
23 Métro propose. Mais c'est vrai que l'incidence
24 n'est pas...

25 Q. [90] Merci.

1 R. ... très importante. Mais cela étant dit, on
2 regarde une année. Peut-être que d'autres années,
3 l'impact pourrait être plus grand. Il y a peut-être
4 des choses qui peuvent varier. Si on regarde dans
5 le secteur affaires, c'est quand même, point cinq
6 pour cent (0,5 %) évidemment, quand on est à vingt
7 pour cent (20 %) de taux de rendement, point cinq
8 (0,5 %) ne fait pas une grosse différence. Mais si
9 on se rapproche du coût en capital prospectif,
10 bien, ça peut le devenir.

11 Q. [91] Merci. Ça clarifie.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci. Peut-être j'aurais juste une question en
14 complément.

15 (14 05)

16 Q. [92] Je vous amènerais à la page 3, Monsieur
17 Gosselin, de votre présentation, toujours
18 concernant la prévision des pertes et variations.
19 Bon, on parle d'un impact sur la prévision des
20 ventes et des revenus, là, de l'ordre de sept point
21 cinq millions (7,5 M\$). Selon vous, ça représente
22 quel pourcentage de la prévision des revenus?

23 M. ANTOINE GOSSELIN :

24 R. D'abord, juste pour préciser, le sept point cinq
25 millions (7,5 M\$) ici, ce n'est pas... c'est

1 distinct de notre recommandation. C'était juste
2 pour illustrer l'importance que peut avoir la
3 prévision de la deuxième composante du facteur de
4 calibration, là. C'est, de mémoire, là, la hausse
5 tarifaire qui est demandée, c'est un point trois
6 pour cent (1,3 %), je pense, ou quelque chose comme
7 ça. En tout cas, pour un déficit de revenus de six,
8 sept millions (6 M\$-7 M\$), là. Je vous dis ça de
9 mémoire, là. Donc, on est de l'ordre de un, un et
10 demi pour cent (1 %-1,5 %)...

11 Q. [93] O.K.

12 R. ... du tarif de distribution, donc je pense que
13 c'est quand même... quand même important.

14 Q. [94] C'est bon. On n'aura pas d'autres questions
15 pour vous, Monsieur Gosselin. Est-ce qu'il y a un
16 réinterrogatoire, Maître Charlebois?

17 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

18 Il n'y aura pas de réinterrogatoire.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. [95] C'est bon. Alors, Monsieur Gosselin, vous êtes
21 libéré. Merci beaucoup pour votre témoignage.

22 R. Merci beaucoup.

23 Q. [96] On va donc passer maintenant à la preuve du
24 GRAME, Maître Paquet. Alors, je fais un petit
25 rappel. On inviterait tout le monde à respecter

1 vraiment le temps qui a été annoncé pour la
2 présentation de la preuve puis vraiment d'insister
3 sur les points importants. Notre objectif, c'est
4 vraiment de terminer jeudi, donc on doit tous
5 contribuer pour faire en sorte qu'on puisse
6 atteindre notre objectif.

7 Me GENEVIÈVE PAQUET :

8 Oui. Merci, Maître Rozon. Alors, bonjour. Geneviève
9 Paquet pour le GRAME. Les témoins du GRAME sont
10 installés. On a déposé... en fait, je viens de
11 déposer à madame la greffière les deux affidavits
12 pour adopter la preuve, le rapport qui avait été
13 coté sous la pièce C-GRAME-12. Donc, je pourrais
14 demander à madame la greffière de bien vouloir
15 assermenter les témoins, s'il vous plaît.

16

17

18 PREUVE DU GRAME

19

20 L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce treizième (13e)
21 jour du mois de septembre, ONT COMPARU :

22

23 JONATHAN THÉORÊT, directeur et analyste au GRAME,
24 ayant une place d'affaires au 735, rue Notre-Dame,
25 Montréal (Québec);

1 NICOLE MOREAU, consultante en environnement, ayant
2 une place d'affaires au 431, rue Jean-Baptiste
3 Lepage, Saint-Côme (Québec).

4

5 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
6 solennelle, déposent et disent :

7

8 INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

9 Alors, en ce qui concerne les cotes pour les
10 affidavits, ce serait la cote C-GRAME-16 pour
11 l'affidavit de madame Moreau et C-GRAME-17 pour
12 l'affidavit de monsieur Jonathan Théorêt.

13

14 C-GRAME-0016 Affidavit de Mme Nicole Moreau

15

16 C-GRAME-0017 Affidavit de M. Jonathan Théorêt

17

18 Q. [97] Juste avant de débiter la présentation, est-ce
19 que, Madame Moreau, vous avez des modifications à
20 apporter au rapport?

21 Mme NICOLE MOREAU :

22 R. Oui, j'aurais une correction de référence, si vous
23 me permettez. Alors, à la page 11, il y a une
24 référence à la question 22.5. Alors, je ne sais pas
25 trop comment ça s'est passé, mais ce n'est pas la

1 bonne question qui est là parce que ça provient de
2 l'engagement 7.1, donc de la pièce B-147. Donc,
3 c'était la question évidemment 7.1, la référence en
4 bas réfère à cette question-là. Je ne sais pas si
5 j'ai besoin de la lire.

6 Q. [98] On peut peut-être seulement retirer la
7 question.

8 R. Retirer la question puis la vraie question est la
9 question 7.1 à la pièce où j'ai fait la référence.

10 Q. [99] En fait, la référence, la question est à la
11 pièce B-147.

12 R. C'est ça.

13 Q. [100] C'est la question...

14 R. 7.1.

15 Q. [101] ... qui visait l'engagement 7.1. Donc, merci.
16 Je vais vous laisser débiter la présentation. O.K.

17 R. O.K. Alors, je vais limiter ma présentation à
18 uniquement trois enjeux qui ont été abordés par le
19 GRAME et pour lesquels on souhaiterait attirer
20 votre attention. Alors, tout d'abord, le processus
21 de consultation réglementaire. Comme on en a parlé
22 un peu partout aussi dans notre rapport pour faire
23 référence en demandant de l'information
24 additionnelle que ce serait intéressant d'aborder
25 certains sujets lors de ces rencontres-là, alors

1 évidemment on maintient notre recommandation à
2 l'effet que ces rencontres seraient utiles.

3 (14 h 10)

4 Aussi, nous pensons que la Régie pourrait
5 orienter Gaz Métro en lui précisant les thèmes
6 envisagés. Là-dessus, on suggère peut-être, si ça
7 peut aider, qu'une procédure soit mise en place,
8 permettant à la Régie de demander un suivi sous
9 forme de résumé. Ça pourrait rester confidentiel,
10 comme certains dossiers sont déposés confidentiels.
11 Ça permettrait peut-être d'allouer du personnel
12 ciblé quand il est question de sujets liés, par
13 exemple, à certains... à un dossier tarifaire,
14 quand on sait d'avance que c'est un sujet quand
15 même qui est abordé dans le dossier tarifaire.

16 Donc pour ce qui est des propositions du
17 GRAME sur les thèmes abordés, je vais m'attarder à
18 l'une de nos recommandations, qui concerne la
19 relation étroite entre les programmes commerciaux,
20 PRC et PRRC et l'adhésion des clients au programme
21 en efficacité énergétique, qui semblent constituer
22 à eux seuls soixante pour cent (60 %) des budget
23 d'aide financière du PGEÉ.

24 Je vous rappelle, PRC c'est les programmes
25 à consommation pour les nouvelles ventes,

1 conversion et ajout de volume. Et PRRC ça se
2 trouvait à être des clients qui sont déjà client de
3 Gaz Métro, donc des rabais pour la rétention de la
4 consommation. Donc le processus probablement
5 d'approche des clients est différent selon ce type
6 de clientèle-là.

7 On pense que compte tenu de l'ampleur de
8 l'apport budgétaire de PGEÉ consenti pour ces
9 programmes, il semble important de comprendre
10 premièrement quels sont les programmes qui font
11 l'objet d'aide en provenance du PGEÉ pour le PRC,
12 PRRC. On peut soupçonner qu'il s'agit des
13 équipements de chauffe parce que c'est pour les
14 nouveaux client, par exemple. Et aussi on... ce qui
15 est important c'est de comprendre comment
16 s'effectue le suivi des adhérents de ces
17 programmes-là, afin qu'ils optent de manière plus
18 significative à un équipement de chauffage
19 performant.

20 De plus, l'intérêt du GRAME c'est de
21 comprendre que c'est un nouveau parc d'équipements
22 qui rentre, là, sur le marché. Puis là-dessus, si
23 on regarde selon que c'est le PRC ou le PRRC, on
24 aurait entre trente (30 %) et quarante pour cent
25 (40 %) des nouveaux équipements de chauffage qui ne

1 seraient pas performants pour les vingt (20)
2 prochaines années. Donc c'est quand même... c'est
3 une préoccupation pour le GRAME. Si on essaye
4 d'exclure les bénévoles, on n'a pas l'information,
5 on a juste le nombre... le nombre de clients, là,
6 qui adhèrent au PGEÉ. Donc sous réserve de... de
7 ça, mais c'est une préoccupation pour le GRAME.
8 (14 h 14)

9 Donc on pense qu'une amélioration de la
10 compréhension des rouages derrière ce levier-là du
11 PGEÉ ça nous apparaît important. On pense qu'une
12 présentation détaillée, comme le cas pour les
13 programmes d'aide à l'implantation, ce serait très
14 utile à la compréhension des liens entre ces
15 programmes, c'est-à-dire les programmes PRC, PRRC
16 et ceux du PGEÉ. Et aussi les liens entre les
17 agents et les intervenants au cours du processus
18 d'adhésion, donc comment ça se passe dans les
19 faits? Qui... qui... est-ce que c'est les clients
20 qui appellent Gaz Métro pour avoir un rabais
21 commercial? Est-ce que c'est des agents qui font du
22 développement sur le marché? Comment ça se passe?

23 On pense que la Régie devrait s'intéresser
24 parce que, pour une question, bon, des sommes,
25 monétaires en jeu, mais aussi l'équité pour les

1 clients. Je vais vous donner un exemple. C'est très
2 spéculatif. Je pourrais avoir évidemment un client
3 qui remplace son équipement de chauffage par un
4 appareil performant en passant par le PGEÉ, mais
5 qui n'obtient pas de rabais commercial. Puis t'as
6 un autre client, bien il passe par le rabais
7 commercial. Puis là, bien ah, il adhère au PGEÉ
8 aussi.

9 Donc on se demande comment ça se passe. Et
10 je pense que ce serait intéressant de comprendre
11 dans les faits c'est quoi... le client il part
12 d'où, avec quel intervenant? Je veux dire avec quel
13 agent? Puis il se promène comment dans le système?
14 Puis comment finalement on arrive au bout de la
15 ligne pour dire : oui, on te donne le rabais
16 commercial. Tu vas rester avec nous puis tu vas
17 avoir aussi de l'aide financière pour un équipement
18 performant. Donc c'est un peu ça qu'on se
19 préoccupe. Je pense que ce serait intéressant de,
20 de faire le tour de la question puis de comprendre
21 ces liens-là.

22 Ça n'a jamais été fait. Moi, j'ai déjà
23 assisté par le passé à une présentation pour les
24 programmes commerciaux, ça, ça a été fait, mais on
25 n'avait pas fait le lien avec les programmes du

1 PGEÉ non plus, du PGEÉ qui sont offerts et avec
2 lesquels ces clients-là ont des liens étroits, là.
3 Ça se passe en même temps, ça se passe au moment...
4 pour un nouveau client, ça se passe au moment où il
5 fait l'installation de son nouvel équipement de
6 chauffage.

7 Et... puis là je voulais attirer votre
8 attention sur le fait qu'on a fait des calculs
9 rapides avec les résultats des programmes PE208,
10 218, 219, qui nous ont dit que ces clients-là, on a
11 posé une question à Gaz Métro, ces clients-là
12 adhèrent, je veux dire n'ont pas de... je veux dire
13 c'est pas des clients qui proviennent... qui
14 obtiennent des rabais commerciaux, selon les
15 données qu'on nous a données. Donc si on additionne
16 les résultats, je veux dire... je veux dire les
17 aides financières de ces programmes-là avec les
18 aides financières pour les PRC, PRRC pour les
19 programmes du PGEÉ, on a un combiné de quatre-
20 vingt-onze pour cent (91 %) des budgets d'aide
21 financière du PGEÉ qui se retrouve là.

22 Donc je pense que ce serait intéressant de
23 comprendre les rouages. C'est là qu'on peut voir
24 l'importance finalement des programmes commerciaux
25 là-dedans, si on exclut la question des industriels

1 VGE, de ce qui se passe dans l'aide à
2 l'implantation, c'est comme l'ensemble du PGEÉ Gaz
3 Métro. Le reste, ça se retrouve via les programmes
4 commerciaux. Donc on pense que ce serait important
5 de... de démontrer par quel moyen et de voir
6 comment Gaz Métro atteint ce résultat. C'est aussi
7 en lien avec la bonification d'un million (1 M\$) de
8 Gaz Métro.

9 Pour les autres recommandations qui
10 concernent cette rencontre-là, je ne vais pas
11 repasser à travers, elles sont dans notre rapport.
12 Peut-être qu'on va les lister en argumentation pour
13 que ce soit ordonné.

14 J'aborde le deuxième sujet, ça va aller
15 très vite. Le programme PE218 encouragement à
16 l'implantation VGE. Alors là, on... dans notre
17 rapport on demandait... on recommandait de... à Gaz
18 Métro de vérifier dans ses dossiers administrés par
19 DATECH, que le travail d'estimation des coûts de
20 SPEDE ait été fait de manière systématique. Et on a
21 vu en présenta... au panel 9 que Gaz Métro en fait,
22 en complément de vérification, à notre
23 satisfaction.

24 Donc qu'il entend aussi déployer des moyens
25 dans l'avenir pour s'assurer de la validité des

1 informations transmises. En fait, ça c'était pour
2 le calcul de la détermination de la PRI pour être
3 sûr qu'ils tombent dans le premier programme pour
4 ceux de moins d'un an et ceux de plus qu'un an pour
5 la PRI. Donc on est satisfait des réponses qui nous
6 ont été fournies.

7 Le dernier sujet que j'aborde c'est la
8 hausse des aides financières pour le programme
9 PE208. Alors le GRAME, on recommandait de scinder
10 en deux catégories de mesures, l'une pour le
11 chauffage, dont l'aide serait augmentée à cinquante
12 cents du mètre cube (50 ¢/m³) et l'autre
13 conserverait son niveau original. C'est un peu la
14 raison, c'est qu'on... le GRAME s'est positionné
15 dans ce sens-là en consultant le tableau 5 qui a
16 été déposé, là, par mon procureur lors des
17 questions. Ça concerne le coût moyen des mesures,
18 donc a vraiment regardé ça puis on dit : bien oui,
19 il y a des mesures qui coûtent beaucoup plus cher
20 aux clients, qui vont avoir une période de retour
21 sur investissement beaucoup plus longue. Il va y
22 avoir des hésitations pour aller dans ces... dans
23 ces mesures-là qui vont des catégories de mesures
24 vers le chauffage. C'est expliqué, là, dans le
25 rapport d'Econoler d'ailleurs.

1 (14 h 19)

2 Donc on se disait, oui, on serait
3 favorables à une hausse pour ces types de mesures-
4 là parce que pour les autres mesures il semble que
5 les clients sont très satisfaits du programme. On a
6 regardé aussi... moi, j'ai regardé les tests du
7 participant dans la preuve de Gaz Métro. Je n'ai
8 pas la référence. Il semble que les tests du
9 participant sont très bons pour ce programme-là.
10 Donc, on avait un peu de réticence au départ. Sauf
11 que, pour le chauffage, on pense que ce serait...
12 pour les mesures pour le chauffage, on pense que ce
13 serait une bonne idée.

14 Là, on a vu les objections un peu de Gaz
15 Métro là-dessus. On comprend que la force du
16 programme, c'est la simplicité. Alors, on s'est
17 dit, bien, gardons-le simple et laissons l'aide
18 financière telle quelle est. Mais peut-être qu'une
19 approche différente, comme une offre de
20 bonification pour les mesures de chauffage,
21 pourrait être une avenue de simplification. Au lieu
22 de scinder en deux, on a dit, c'est le même
23 programme qu'avant, mais vous allez avoir une
24 bonification pour certains types de catégorie de
25 mesures qui ont des coûts plus élevés.

1 Je ne sais pas si, ça, ça pourrait être une
2 approche qui pourrait être étudiée par Gaz Métro
3 dans le cas évidemment où la Régie refuse
4 l'ensemble de la hausse pour... du programme de
5 vingt-cinq cents du mètre cube (25 ¢/m³) à
6 cinquante cents le mètre cube (50 ¢/m³).

7 Pour ce qui est du rehaussement du montant
8 maximum de vingt-cinq mille (25 000) à cent mille
9 (100 000), on s'est prononcé en faveur dans notre
10 rapport. On le maintient, parce que ça pourrait
11 favoriser, encourager des projets dont les coûts
12 sont plus élevés.

13 Finalement, on est d'avis cependant que,
14 parce que, dans certains cas, le plafond de
15 cinquante pour cent (50 %) des coûts n'est pas
16 l'aide financière, ça va être utile, en tout cas à
17 moyen terme, de réévaluer ce programme-là par
18 rapport à ce plafond-là. Mais on a vu que, dans un
19 autre calendrier, c'est en deux mille dix-huit-deux
20 mille dix-neuf (2018-2019) que ça va revenir. Donc,
21 nécessairement, il faut laisser quand même le temps
22 aux clients d'adhérer pour avoir des données. Donc,
23 je pense que c'est approprié deux mille dix-huit-
24 deux mille dix-neuf (2018-2019). Pour moi, ça
25 termine peut-être les éléments dont on souhaitait

1 attirer votre attention. Les autres éléments sont
2 pas mal conformes.

3 M. JONATHAN THÉORÉT :

4 R. Je vais faire simplement un petit élément très,
5 très brièvement. Concernant l'indexation des PE218
6 et PE219, simplement mentionner que, évidemment, on
7 considère à la lumière de l'importante évaluation
8 de ces programmes-là que, bon, oui, on considère
9 que l'indexation est nécessaire puisque ça devient
10 marginalement plus coûteux, plus difficile d'aller
11 chercher des nouveaux mètres cubes économisés. Mais
12 évidemment c'est conditionnel ou sous réserve de
13 rigueur d'évaluation des programmes de ce côté-là.

14 Finalement, concernant la bonification pour
15 le PGEÉ, on considère que la méthode pour
16 l'atteinte de la bonification est adéquate dans
17 l'attente évidemment des nouveautés qui vont
18 survenir avec Transition Énergie Québec et des
19 cibles, donc dans ce contexte. Madame la
20 Présidente, Monsieur et Madame les régisseurs,
21 merci.

22 Me GENEVIÈVE PAQUET :

23 Alors merci. Les témoins sont disponibles pour
24 répondre aux questions.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait. Merci, Maître Paquet. Est-ce qu'il y a des
3 intervenants qui aimeraient contre-interroger les
4 témoins du GRAME? Non. Maître Cardinal pour la
5 Régie? Non, attendez, excusez-moi! Pas de
6 questions, Maître Sigouin-Plasse? Maître Cardinal?

7 Me AMÉLIE CARDINAL :

8 Non, pas de questions non plus. Merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 La formation n'aura pas de questions pour vous.
11 Alors on vous remercie pour votre témoignage. Il
12 n'y aura évidemment pas de réinterrogatoire. Alors
13 vous êtes libérés. Merci. Maître Paquet?

14 Me GENEVIÈVE PAQUET :

15 Bien, on peut peut-être demander à monsieur Théorêt
16 de rester sur le banc pour la preuve conjointe qui
17 va suivre avec le ROEÉ.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Excellent! C'est vrai. Alors, Monsieur Théorêt,
20 vous n'êtes pas libéré. Donc, on va passer à la
21 preuve conjointe du GRAME et du ROEÉ.

22

23

24 PREUVE CONJOINTE DU GRAME ET DU ROEÉ

25

1 Me GENEVIÈVE PAQUET :
2 Pendant que les témoins s'installent, il y a
3 déjà... Et la preuve conjointe du GRAME et du ROÉE
4 a été déposée sous la cote C-ROÉE-11. Elle a été
5 adoptée par monsieur Théorêt dans le cadre de son
6 affidavit. Par contre, je pense qu'il n'y a pas
7 d'affidavit qui a été déposé par monsieur Schepper.
8 On va adopter la preuve immédiatement. On va
9 laisser madame la greffière assermenter les témoins
10 en premier.

11
12 L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce treizième (13e)
13 jour du mois de septembre, ONT COMPARU :

14
15 BERTRAND SCHEPPER, analyste, ayant une place
16 d'affaires au 1085, rue Saint-Jean, Longueuil
17 (Québec) J4H 2Z3;

18
19 JONATHAN THÉORÊT, (sous la même affirmation
20 solennelle)

21
22 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
23 solennelle, déposent et disent :

24
25

1 INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

2 Q. [102] Donc, Monsieur Schepper, vous avez participé
3 à la rédaction de la preuve conjointe du GRAME/ROEÉ
4 déposée sous C-ROEÉ-11, c'est exact?

5 M. BERTRAND SCHEPPER :

6 R. Oui.

7 Q. [103] Avez-vous des modifications à y apporter?

8 R. Non.

9 Q. [104] Donc, vous l'adoptez pour valoir comme étant
10 votre témoignage pour la présente audience?

11 R. Oui.

12 Q. [105] Également, il y a une présentation écrite
13 dont je vous fournis les copies immédiatement et je
14 demanderais qu'on puisse la coter sous la cote C-
15 GRAME-0018, s'il vous plaît.

16

17 C-GRAME-0018 Présentation

18

19 Alors, Monsieur Schepper, Monsieur Théorêt, la
20 parole est à vous.

21 M. BERTRAND SCHEPPER :

22 R. Donc, bonjour, Madame la Présidente, Monsieur et
23 Madame les Régisseurs. Bon. Donc, en fait, on vient
24 vous présenter une preuve conjointe du GRAME/ROEÉ.
25 En grande partie parce que finalement un des sujets

1 qu'on avait abordé l'an dernier qui était celui
2 celui des programmes d'aide à l'implantation où les
3 évaluations de programmes du PGEÉ avaient été... on
4 avait amené certains questionnements.

5 Môme, on avait tenté de lever des drapeaux,
6 en fait, spécifiquement dans notre PowerPoint de
7 l'an dernier, il y avait l'objectif principal sur
8 les programmes d'implantation, lever des drapeaux
9 et d'évaluation... lever des drapeaux pour dire
10 « on pense qu'il y a peut-être des mètres cubes qui
11 sont comptabilisés à deux places, on a des
12 inquiétudes et on pense que là-dessus on mériterait
13 d'avoir le plus d'informations possible. »

14 Donc, manifestement cette année, on revient
15 avec un peu le même discours, surtout suite au
16 rapport d'évaluation et au rapport de la Régie sur
17 l'évaluation de ces programmes-là.

18 D'autre part aussi, on a remarqué
19 certaines... on a des questions, en fait, sur
20 l'évaluation du programme... sur l'indicateur de
21 performance émission de gaz à effet de serre, donc
22 on va vous en parler. En fait, moi, je vais parler
23 plus spécifiquement de la première partie de la
24 présentation et la seconde partie sera faite par
25 monsieur Théorêt.

1 Donc, essentiellement, bon, je vais aller
2 vite. Vous avez lu notre preuve, on ne va pas se
3 répéter non plus par rapport à l'an dernier, mais
4 essentiellement on est inquiet face à la
5 possibilité qu'il y ait un double comptage des
6 mètres cubes économisés entre les programmes PE208
7 et PE211 et les programmes 218, 219 et... 218, 219,
8 c'est ça. Oui. Pardon. Excusez-moi. Avec le nombre
9 de numéros de programmes, je me perds parfois comme
10 tel.

11 Et on voit aussi que ce questionnement
12 qu'on avait est un peu suivi, là, par l'évaluateur
13 qui nous dit qu'il est impossible d'effectuer des
14 suivis de dossiers entre les programmes d'étude de
15 faisabilité et les programmes d'aide à
16 l'implantation.

17 Donc, en fait, la différence par rapport à
18 l'an prochain, ce qu'on amène ici à la... Mon Dieu,
19 ça va bien mes affaires! « Par rapport à l'an
20 prochain », je suis déjà en avance sur la preuve de
21 l'an prochain, ça va bien. Non. En fait, la
22 différence par rapport à l'an dernier, c'est qu'on
23 pense qu'on a une... on a une proposition pour
24 peut-être, entre guillemets, mieux « tracker » les
25 données qui sont faites.

1 On sait que Gaz Métro, pour les programmes
2 d'aide à l'implantation ou les programmes
3 d'évaluation ont des copies papier finalement de
4 tous ces programmes-là dans lesquels on a, mesure
5 par mesure, le prix qui a été donné et, ensuite,
6 bon, un descriptif général des mesures.

7 Or, pour nous, et c'est... il serait plus
8 intéressant d'être capable de faire, à la rigueur
9 sous format Excel ou de n'importe quelle autre base
10 de données, de recopier finalement ces copies
11 papier qu'on a pour être capable de « tracker »
12 mesure par mesure qu'est-ce qui a été payé et
13 qu'est-ce qui a été comptabilisé par les programmes
14 d'étude de faisabilité pour ensuite vérifier si,
15 par la suite, le même client, avec un programme
16 d'aide à l'implantation par exemple, va demander
17 des compensations ou va redonner des mètres cubes
18 pour le même projet ou la même mesure.

19 Donc, en fait, on avait proposé un tableau
20 dans lequel on pouvait remplir toutes ces données-
21 là qui sont... qui est disponible dans notre
22 preuve. En fait... Et Gaz Métro nous a dit que ça
23 ne serait pas particulièrement coûteux de faire ça.
24 On parle d'une compilation de données d'autour de
25 cinq jours annuellement pour être capable de faire

1 ça, donc on est capable d'aller vérifier ce qu'il
2 en est.

3 Et pour nous, on sait que Gaz Métro veut
4 améliorer à long terme sa base de données. On pense
5 que c'est une bonne solution temporaire de calculer
6 ça à partir du format papier directement et de
7 vérifier si tout est correct.

8 Ceci dit, bon, on a entendu qu'il y aurait
9 peut-être une... on a entendu la nouvelle
10 proposition de Gaz Métro qui a été faite lors du
11 panel en efficacité énergétique. On pense que c'est
12 un... on pense que c'est une bonne solution, c'est-
13 à-dire qu'on pense que ce n'est pas mauvais et que
14 c'est un pas un avant et on est d'accord avec cette
15 situation-là. On pense cependant que de « tracker »
16 toutes les choses de manière directe à travers
17 Excel ou une autre base de données nous permettrait
18 d'avoir plus d'informations notamment lors par
19 exemple des évaluations de programmes. Et donc
20 peut-être qu'à ce moment-là ça vaut la peine de
21 faire l'exercice au moins cette année et voir pour
22 les prochaines années.

23 Et d'autre part, considérant qu'il va y
24 avoir par exemple avec Transition Québec un nombre
25 de possibilités, peut-être que d'avoir le plus

1 d'informations sur ces programmes-là ou ces
2 mesures-là c'est, disons, plus intéressant et peut-
3 être même, à long terme, moins coûteux pour Gaz
4 Métro de le faire maintenant que d'attendre d'autre
5 chose. Donc, c'est pas mal ce que j'ai à dire sur
6 les programmes, je ne sais pas si Jonathan veut
7 rajouter des choses?

8 (14 h 30)

9 M. JONATHAN THÉORÉT :

10 R. Bien simplement, c'est ça, évidemment, le fait de
11 compiler l'ensemble des mesures peut faire en sorte
12 de générer un engouement pour... certains nouveaux
13 programmes pourraient être créés parce qu'en ce
14 moment, on n'a pas de façon, ni l'évaluateur n'a
15 pas de façon d'aller rechercher c'est quoi le jus
16 de l'ensemble de ces études de faisabilité là puis
17 des mesures qui ont été implantées, on parle quand
18 même de sommes qui sont considérables et c'est vers
19 ça qu'on doit tendre dans les prochaines années.
20 Pourquoi ne pas se donner les outils puis cet
21 outil-là, c'est un outil qui est, finalement, très
22 très simple à mettre en place pour être en mesure
23 de... bien, de suivre les différentes mesures
24 implantées par les... évaluées et implantées par
25 les clients. Cinq jours par année pour ça, je pense

1 que c'est bien raisonnable. Il y aurait peut-
2 être... sur l'évaluation, bon, O.K. Donc
3 simplement, oui, on réitère aussi, donc, le fait
4 de... d'un dépôt d'une évaluation synchronisée pour
5 les différents programmes.

6 Du côté de l'indicateur émission de gaz à
7 effet de serre, il faut se repositionner, c'est
8 lors de l'évaluation du mécanisme incitatif d'il y
9 a bien longtemps, dossier 3599-2006, où, dans la
10 décision D2007-047, aux pages 23 et 24, il y avait
11 la définition, là, de ce qu'on entendait par cet
12 indicateur-là.

13 Monsieur Rhéaume, lors de questions que
14 maître Paquet lui posait, confirmait le sens
15 initial du mécanisme. Le sens initial, c'est on...
16 je pourrais vous ressortir l'ensemble de la
17 définition, je ne crois pas que ça soit nécessaire,
18 mais on parlait bien de réduction de GS découlant
19 des activités de Gaz Métro. C'est la première
20 ligne, c'est comme ça que ça commence, c'est ça le
21 sens. Si on dit le sens... le Législateur, qu'est-
22 ce qu'il veut, bien là, le sens, déjà, dans le
23 mécanisme, c'était vraiment d'y aller avec les
24 émissions découlant des activités.

25 C'est vrai, il y avait une notion

1 d'acquisition de crédit. En fait, si on relit bien
2 le sens du mécanisme original, on parle
3 d'accumulation de crédit, notamment d'une année où
4 on a fait plus que trois cent cinquante tonnes
5 (350 t) une certaine année. Puis là, évidemment, si
6 vous lisez notre preuve, vous allez dire : « Bon
7 bien qu'est-ce qu'ils veulent les écologistes, là?
8 Arrêter Gaz Métro d'acheter des crédits d'émission
9 de gaz à effet de serre. » Puis évidemment, ce
10 n'est pas... l'objectif, à la fin, ce n'est pas
11 qu'il y ait moins de crédits d'achetés, c'est loin
12 de là notre objectif, puis je pense qu'on... on...
13 « Don't get us wrong », mais on considère que le
14 fait, à travers les années, que cet indicateur-là a
15 été jusqu'à un certain point dénaturé, on considère
16 que cet indicateur se trouve à être brisé.

17 On dit « brisé » pourquoi? Parce que bien
18 oui, là, les trois dernières années, là, même les
19 quatre dernières années, si on regarde ça, on était
20 en mode crédits d'émission obtenus par Gaz Métro.
21 Donc, on s'éloigne du sens initial de leadership
22 d'une corporation québécoise qui, dans le cadre de
23 ses pratiques, venait mettre la barre haute en
24 termes de réduction de gaz à effet de serre. Et
25 évidemment, depuis le temps de l'adoption du

1 mécanisme incitatif, bien est venu le système de
2 plafonnement et d'échange de droits d'émission, le
3 SPEDE et ça change la donne. Pourquoi? Parce que
4 bien ça devient facile, très facile pour Gaz Métro
5 d'acquérir à rabais des crédits d'émission pour se
6 conformer, finalement, à une situation qui devient
7 une pure logique économique.

8 Et si on revient aux propos, là, lors de
9 l'interrogatoire à ce sujet, non, on ne croit pas
10 que ça soit... parce qu'on veut être de plus en
11 plus coûteux pour le coût de service, donc ce n'est
12 pas l'idée de rajouter un prix dans les tarifs,
13 mais c'est normal qu'avec le temps, marginalement,
14 ça devienne plus difficile de... et plus difficile,
15 peut-être, plus coûteux, plus ambitieux de changer
16 certaines pratiques internes. Mais ça demeure le
17 sens d'un indicateur.

18 Évidemment, là, on parle de la pure logique
19 économique en arrière de ça. On achète des droits
20 d'émission de gaz à effet de serre pour moins de
21 dix mille dollars (10 000 \$) par année et on
22 s'assure de ne pas avoir la pénalité de cent mille
23 (100 000) puis évidemment, bon, c'est normal que la
24 pénalité soit plus grande que la non-atteinte...
25 bon, je m'exprime peut-être mal, on ne voudrait pas

1 faire en sorte que la pénalité soit quelque chose
2 qu'on veuille payer. Mais en ce moment, la
3 différence entre acheter dix mille (10 000) puis
4 payer cent mille (100 000), bon, c'est une stricte
5 logique de... bon, je n'ai pas besoin de faire plus
6 que ça. À l'année prochaine, pour les dix (10),
7 quinze (15) prochaines années, c'est facile, Gaz
8 Métro on a juste à faire notre chèque selon le coût
9 du SPEDE puis cet indicateur-là il est atteint. Je
10 ne pense pas que c'était le sens original voulu
11 dans le mécanisme.

12 (14 h 35)

13 Puis effectivement, mon collègue, monsieur
14 Schepper, me rappelle et tout ça pour donner accès
15 au trop-perçu. Donc, il y a une logique purement
16 mercantile, si je peux me permettre, à ce sujet-là.

17 Donc, on recommande que, puisqu'on s'est
18 éloignés du sens original, on recommande à la Régie
19 d'interdire à Gaz Métro de comptabiliser les achats
20 de crédit compensatoire de GES pour atteindre les
21 objectifs de performance de l'indice émissions de
22 GES.

23 Dans l'éventualité où cette
24 recommandations-là ne serait pas retenue, on
25 considère simplement que cet indicateur devrait

1 être retiré, évidemment, et la pondération des
2 autres indicateurs revue en conséquence.

3 Finalement, à la lumière des discussions
4 qui ont eu lieu dans les audiences ces derniers
5 jours, évidemment, on a vu l'ouverture de Gaz Métro
6 a revoir l'ensemble des, ou l'ensemble ou plusieurs
7 des indicateurs et on croit opportun de faire une
8 révision de ceux-ci, évidemment, dans le contexte
9 des recommandations qu'on vous soumet.

10 Je ne sais pas s'il y a d'autres éléments?
11 Ça met donc fin à notre présentation conjointe.
12 Merci.

13 Me GENEVIÈVE PAQUET :
14 Merci. Donc ça complète la présentation. Les
15 témoins sont disponibles pour répondre aux
16 éventuelles questions.

17 LA PRÉSIDENTE :
18 Merci, Maître Paquet. Est-ce qu'il y a des
19 intervenants qui désirent contre-interroger les
20 membres du panel ROÉÉ/GRAME?

21 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
22 Q. [106] J'aurai une question pour monsieur Théorêt.

23 M. JONATHAN THÉORÊT :

24 R. Bonjour.

25 Q. [107] Bonjour à vous deux.

1 M. BERTRAND SCHEPPER :

2 R. Bonjour.

3 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

4 Q. [108] Alors si je comprends bien, Monsieur Théorêt,
5 quand vous êtes sur la réévaluation de l'indicateur
6 des émissions de gaz à effet de serre, si une année
7 - cette année par exemple - la seule mesure de
8 réduction de gaz à effet de serre revenait à payer
9 cent dollars (100 \$) la tonne plutôt que d'acheter
10 des crédits compensatoires à hauteur de - bon là,
11 vous aviez un chiffre dans votre présentation de
12 dix mille dollars (10 000 \$) - vous...

13 M. JONATHAN THÉORÊT :

14 R. Bien, c'est un chiffre qui a été soumis en réponse
15 à...

16 Q. [109] Oui, qui a été avancé.

17 R. ... aux demandes de renseignements.

18 Q. [110] Parfait, vous avez raison. Donc,
19 significativement plus élevé à hauteur de cent
20 dollars (100 \$) la tonne, vous, la position que
21 vous prenez, c'est que Gaz Métro soit contrainte
22 d'aller vers cette option-là.

23 R. On pourrait spéculer sur ces montants-là, combien
24 ça peut bien coûter économiser la prochaine tonne.
25 Puis évidemment, pour nous, c'est plus facile de

1 spéculer que pour vous mais il semblerait qu'il y a
2 des évaluations qui ont été faites chez vous mais
3 ça, on n'a pas eu accès à cette évaluation-là.

4 Q. [111] Non, mais je tente de connaître votre
5 position, Monsieur Théorêt.

6 R. La position à cent dollars (100 \$) la tonne?

7 Q. [112] Regardez, c'est un scénario.

8 R. Je crois que...

9 Q. [113] C'est un scénario que je vous sou mets. Est-ce
10 que c'est la réalité, je ne le sais pas mais je
11 vous sou mets un scénario. On se retrouve dans une
12 situation où la seule mesure disponible est à cent
13 dollars (100 \$) la tonne plutôt que de se tourner
14 vers des crédits compensatoires.

15 R. Spontanément, moi je vous répondrais que c'est
16 normal de payer plus cher pour certaines mesures et
17 qu'il y a des mesures encore à faire chez Gaz
18 Métro, notamment, si on prend l'utilisation du parc
19 de véhicules. Je vais prendre juste un exemple.
20 Vous savez que le stationnement gratuit offert aux
21 employés est un avantage imposable.

22 Le stationnement gratuit est offert aux
23 employés de Gaz Métro et selon les dernières
24 informations que j'avais eues - ça fait déjà deux,
25 trois ans peut-être - mais ça ne figurait pas dans

1 les avantages imposables des employés. Pourtant, le
2 ministère du Revenu le considère comme tel.

3 Le simple fait d'appliquer des mesures
4 comme ça, ça ne génère pas un coût direct pour
5 l'entreprise. Évidemment, ça a un impact sur peut-
6 être la satisfaction du personnel, c'est possible,
7 tout comme - quand on regarde les autres indices -
8 bien la satisfaction de la clientèle, bien ça a un
9 impact sur les ressources humaines qui doivent y
10 être investies, le temps investi là-dedans.

11 Je ne souhaite pas répondre à cent dollars
12 (100 \$) la tonne ou pas cent dollars (100 \$) la
13 tonne, c'est un montant qui est purement spéculatif
14 et donc, en l'absence d'évaluation, de dire de
15 comparaison de projets, je ne crois pas que ce soit
16 même pertinent d'y répondre. Ceci dit, je suis bien
17 ouvert à voir ces évaluations-là.

18 (14 h 41)

19 Q. [114] Je comprends. Oui, je comprends, mais
20 l'objectif c'est pas de vous confronter ou de
21 vous... avoir un contre-interrogatoire qui est
22 dirigé vers ce cent dollars (100 \$)-là, mais vous
23 comprenez qu'une position comme la vôtre peut faire
24 en sorte que Gaz Métro, en vue d'atteindre ces
25 objectifs-là, soit contrainte d'appliquer des

1 mesures qui soient substantiellement plus chères.

2 Vous êtes d'accord avec ça?

3 M. JONATHAN SCHEPPER :

4 R. C'est possible.

5 Q. [115] C'est ça la résultante.

6 R. C'est possible. Ceci étant dit, si on regarde les
7 prix qui sont sur le SPEDE... qui sont sur le
8 SPEDE, je vous dirais que présentement c'est tout à
9 fait le contraire qui arrive. Pour très peu
10 d'argent, on réussit présentement à avoir accès au
11 trop-perçus et puis si on regarde... admettons même
12 que c'est... les trop-perçus, là, l'indicateur est
13 dix pour cent (10 %) de la valeur des trop-perçus,
14 là, c'est sur quelques millions de dollars, ça fait
15 des... t'sais, ça fait quand même beaucoup d'argent
16 que Gaz Métro peut aller chercher des trop-
17 perçus... des trop-perçus en se basant sur la
18 réussite d'un indice à la performance qui peut être
19 tout simplement acheté à dix mille dollars
20 (10 000 \$). Donc c'est pour ça que, nous, ce qu'on
21 vient dire ici c'est finalement que l'indice il est
22 brisé. Et à notre sens il est grand temps de le
23 réévaluer. Et si... d'une part.

24 D'autre part, effectivement, je pense que
25 présentement la pure logique fait que c'est

1 beaucoup trop facile pour Gaz Métro d'aller
2 chercher ce... de répondre aux attentes de cet
3 indice-là et ça ne démontre en fait aucune capacité
4 à Gaz Métro d'avoir une meilleure performance, le
5 fait d'acheter pour peu d'argent. Et moi, je
6 soupçonne que c'est bien en-dessous de dix mille
7 dollars (10 000 \$) que Gaz Métro peut aller
8 chercher ses crédits carbone.

9 Q. [116] Mais si je vous suggérais que le souci...
10 enfin on comprend le... on comprend la position que
11 vous prenez. Mais peut-être que de revoir ça
12 maintenant et de l'appliquer dès cette année, est-
13 ce qu'il n'y a pas lieu de faire une analyse plus
14 en profondeur de ces indices-là?

15 M. JONATHAN THÉORÉT :

16 R. On a... on a soupesé un peu l'option de dire : bon,
17 bien pour la moitié du trois cent cinquante (350),
18 c'est-tu le trois quart du trois cent cinquante
19 (350) qui devrait être fait à l'interne?

20 Q. [117] Vous tombez dans l'arbitraire.

21 R. C'est complètement arbitraire puis c'est pour ça
22 qu'on n'a pas proposé cet élément-là.

23 Q. [118] D'accord.

24 R. On a considéré que le sens original n'était pas
25 respecté.

1 Q. [119] Parfait.

2 R. Et à ce titre, autant l'enlever.

3 Q. [120] Je vous remercie, Monsieur.

4 R. Au plaisir.

5 Q. [121] Merci, Madame la Présidente.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci, Maître Sigouin-Plasse. Maître Cardinal pour
8 la Régie?

9 Me AMÉLIE CARDINAL :

10 Non, on n'a pas de questions. Merci.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 La formation n'aura pas de questions. Alors on vous
13 remercie. Pour le ROEÉ est-ce que vous allez...
14 vous maintenez... vous êtes témoin aussi pour
15 l'autre volet de votre... de votre preuve. Alors,
16 Monsieur Théorêt, vous êtes donc libéré. On vous
17 remercie. Il n'y avait pas de réinterrogatoire.
18 Madame Paquet, je suis désolée.

19 Me GENEVIÈVE PAQUET :

20 Non, effectivement. Non, non, pas de problème.

21 Merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Je vais trop vite. On va peut-être prendre une
24 courte pause de cinq... dix (10) minutes. Dix (10)
25 minutes. Canadien, par exemple, cette fois-là.

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Canadien. Parfait.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Et ensuite on va terminer avec la preuve du ROEÉ.

5 On va être en mesure de terminer à quinze heures

6 trente (15 h 30) aujourd'hui, donc on va être

7 capable de terminer la preuve du ROEÉ.

8 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

9 Et on attend, si vous me permettez, Madame la

10 Présidente, avant que vos partiez en pause, que

11 nous partions tous en pause... canadienne, donc en

12 termes de... la suite des choses. Vous avez lancé

13 les signaux au courant des dernières heures à

14 l'effet que la Régie entendait terminer l'ensemble

15 de cette audience-là demain soir, si je comprends

16 bien. Est-ce que c'est toujours... en fait demain

17 soir, jeudi.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Jeudi.

20 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

21 Jeudi. Oui.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Oui.

24 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

25 Wishful thinking. Alors je ne sais pas si vous

1 allez être en mesure de nous indiquer en termes
2 de... j'ai entendu mes confrères aussi m'indiquer
3 qu'il y avait des enjeux pour eux de débordage à
4 vendredi, donc je comprends que c'est peut-être en
5 lien avec ça. Donc pour la livraison de
6 l'argumentation de tout le monde est-ce que vous
7 êtes toujours... vous croyez toujours qu'on
8 réussira, avec la bonne foi de tous, à rentrer dans
9 ce calendrier?

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors la réponse c'est oui. Je suis très optimiste
12 à cet égard-là. Après la preuve du ROEÉ, demain il
13 va rester trois intervenants. On est amplement en
14 mesure de terminer dans la matinée et même, bon, en
15 fait ce qu'on proposerait c'est que même si on
16 termine un peu plus tôt demain matin, on prendrait
17 peut-être une pause un peu plus longue pour revenir
18 après le lunch avec votre argumentation et celles
19 des intervenants pour terminer jeudi. Donc est-ce
20 que c'est... c'est le scénario, là, qu'on... qu'on
21 envisage.

22 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

23 Parfait.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Ce serait bon, ça?

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Tout à fait.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Parfait.

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 Merci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Alors à tantôt.

9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

10 REPRISE DE L'AUDIENCE

11 (14 h 56)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Vous vous êtes trompé de monnaie, Maître Sigouin-

14 Plasse?

15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 Je n'avais plus de change. Excusez-moi, Madame la

17 Présidente. La raison de mon retard de quelques

18 secondes quand même, on est... c'est pour répondre

19 à votre engagement, nouvel engagement. On évalue la

20 charge et le temps requis, d'ici la fin de

21 l'audience aujourd'hui, on vous revient avec une

22 meilleure idée de grandeur. Merci.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Excellent. Merci beaucoup. Maître Gertler, on vous

25 écoute.

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Merci beaucoup. Donc, Franklin Gertler pour le
3 ROÉÉ. Nous sommes rendus à la preuve principale de
4 notre côté et je remercie évidemment ma consœur,
5 maître Paquet, pour le travail qu'elle fait pour la
6 preuve conjointe. Ça fait partie de nos efforts
7 pour l'allégement réglementaire. Et j'ai avec moi,
8 comme je l'avais indiqué au début de l'audience,
9 également mon stagiaire Nicholas Ouellet. Et
10 Nicholas avec un H pour les fins de... Bon. Alors,
11 j'ai distribué déjà et j'ai donné à madame la
12 greffière la présentation PowerPoint, les diapos,
13 pour le ROÉÉ qui est la présentation de l'analyse
14 de messieurs Jean-Pierre Finet et de Bertrand
15 Schepper et je pense qu'on doit la coter le C-ROÉÉ-
16 0022, si je ne me trompe pas. Merci beaucoup.

17 LA GREFFIÈRE :

18 C'est bien ça.

19

20 C-ROÉÉ-0022 : Présentation PowerPoint

21

22 Me FRANKLIN S. GERTLER :

23 Alors, je pense, à ce moment-là, vous pouvez
24 procéder à l'assermentation de monsieur Finet,
25 monsieur Schepper étant déjà sous serment.

1

2

3

PREUVE DU ROÉÉ

4

5

L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce treizième (13e)

6

jour du mois de septembre, ONT COMPARU :

7

8

JEAN-PIERRE FINET, consultant, ayant une place

9

d'affaires au 4568, rue Boyer, app. E, Montréal

10

(Québec);

11

12

BERTRAND SCHEPPER, sous le même serment.

13

14

LESQUELS, après avoir fait une affirmation

15

solennelle, déposent et disent :

16

17

INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

18

Merci. Madame la Présidente, n'ayant pas eu une

19

indication qu'on devait procéder par affidavit, je

20

ne sais pas, mais on n'a pas produit un affidavit.

21

La prochaine fois on le saura si ça devient

22

vraiment une demande constante de la Régie. Mais, à

23

ce moment-là, je vais référer mes témoins à la

24

preuve du rapport d'analyse, la preuve principale

25

du ROÉÉ, le C-ROÉÉ-0010 et à la présentation

1 PowerPoint d'aujourd'hui, le C-ROÉÉ-0022.

2 Q. [122] Alors, je m'adresse d'abord à monsieur...
3 vous, monsieur Schepper. Est-ce que ces pièces-là
4 ont été préparées par vous ou sous votre
5 supervision?

6 M. BERTRAND SCHEPPER :

7 R. Oui.

8 Q. [123] Et est-ce que vous les adoptez pour valoir la
9 portion écrite de votre témoignage dans le présent
10 dossier?

11 R. Oui.

12 Q. [124] Avez-vous des corrections ou des ajouts à
13 signaler à la Régie?

14 R. Non.

15 Q. [125] Bon. Alors, merci. Monsieur Finet, mêmes
16 questions. Ces deux pièces-là que je viens de
17 nommer ont été préparées par vous ou sous votre
18 supervision?

19 M. JEAN-PIERRE FINET :

20 R. Oui.

21 Q. [126] Avez-vous... vous les adoptez comme...

22 R. Oui.

23 Q. [127] ... étant votre...

24 R. Oui.

25 Q. [128] O.K. Et non aussi?

1 R. Oui.

2 Q. [129] Bon. Alors, c'est bon. Alors, c'est efficace.
3 Alors, Madame la Présidente, à moins que je me
4 trompe, ça fait le tour, puis on est prêt pour les
5 présentations. J'invite les témoins à procéder.

6 M. JEAN-PIERRE FINET :

7 R. Alors, bonjour, Messieurs, Mesdames les Régisseurs.
8 On a une courte présentation à faire. On sait que
9 vous avez lu les rapports, le rapport, et on a
10 seulement deux points majeurs à aborder. Donc,
11 premièrement, l'ajustement du niveau des aides
12 financières pour les programmes PE208, 218 et 219.
13 Et ensuite, mon collègue Bertrand vous entretiendra
14 sur le processus de consultation réglementaire par
15 le biais des séances de travail.

16 Donc, en ce qui concerne l'ajustement des
17 aides financières, l'objectif de Gaz Métro,
18 l'objectif avoué, c'est de maintenir le succès des
19 programmes. Donc, c'est de maintenir le niveau de
20 participations actuel et ce n'est surtout pas de
21 l'augmenter. Et pourtant, il n'y a pas péril en la
22 demeure.

23 Lorsqu'on regarde les résultats à date,
24 après quatre mois du programme PE208, par exemple,
25 on est à... donc quatre mois, c'est trente-trois

1 pour cent (33 %) du temps, on est à trente-quatre
2 pour cent (34 %) des résultats en termes
3 d'économies d'énergie, donc là-dessus, il n'y a pas
4 d'indication qu'il y a le feu.

5 (15 h 01)

6 Gaz Métro utilise six justifications pour
7 justifier la hausse de ses aides financières dont,
8 entre autres, beaucoup les commentaires des
9 ingénieurs au programme, là non-indexation des
10 aides financières depuis le début en treize (13)
11 ans. L'analyse des facteurs limitant l'aide
12 financière. Donc, la question du cinquante pour
13 cent (50 %) des montants maximums. La mise à jour
14 des surcoûts aussi. La faible compétitivité
15 relative des aides financières comparativement aux
16 autres aides offertes au Québec. Et le faible ratio
17 en termes de dollars par mètre cube économisé de
18 ces programmes d'aide à l'implantation.

19 De l'aveu de Gaz Métro, c'est surtout pour
20 le PE208 qui, selon eux, ça justifie d'augmenter
21 les aides financières. Et selon l'aveu de Gaz
22 Métro, ce n'est pas un handicap pour les programmes
23 218 et 219. Donc, Gaz Métro admet pratiquement que
24 ça pourrait rester comme ça. Mais tant qu'à y être
25 aussi bien demander une aide financière. Il n'y a

1 pas vraiment rien qui le justifie dans les
2 rapports.

3 Les commentaires par rapport au 208. Bien
4 que les ingénieurs peuvent avoir exprimé un taux de
5 satisfaction un peu moindre, c'est les participants
6 qui sont les décideurs qui, eux, sont satisfaits du
7 niveau des aides financières actuelles en grande
8 majorité. Les ingénieurs, eux, considèrent l'aide
9 peu compétitive par rapport à ce qui se fait
10 ailleurs, par rapport, entre autres, à celle de Gaz
11 Métro, mais aussi celles du BEIE. Et c'est vrai que
12 les aides du BEIE sont basées sur les émissions de
13 gaz à effet de serre et sont finalement plus
14 agressives, je dirais, que celles de Gaz Métro.

15 Donc, ça se trouverait dans la fourchette
16 inférieure des aides financières au Québec. Et
17 selon les ingénieurs, et c'est le terme qu'ils
18 utilisent, ça mériterait, ce programme-là
19 mériterait une hausse. Donc c'est au mérite. Et
20 tant qu'à nous, les ingénieurs... c'est une
21 supposition, mais c'est une hypothèse, ils ne
22 devraient pas... ils ne semblent pas tenir compte
23 autant que les participants des bénéficiaires non
24 énergétiques associés aux mesures d'économie
25 d'énergie.

1 Gaz Métro, pour dire, bien, écoutez, les
2 aides financières n'ont pas augmenté depuis le
3 début. Et cependant, l'indice des prix à la
4 consommation a, lui, a cru de vingt-trois point
5 vingt-huit pour cent (23,28 %) pendant ce temps-là.
6 C'est vrai. Mais sauf que ça n'a pas de lien direct
7 avec le coût des mesures qui, lui, peut varier.
8 Oui, Gaz Métro a évoqué le coût de la main-d'oeuvre
9 et que les mesures requièrent une installation et
10 tout ça. Mais, nous, on soumet qu'il pourrait y
11 avoir même le coût de mesures, de certaines mesures
12 qui peut avoir diminué. Donc, c'est vrai, oui, mais
13 le lien direct de cause à effet sur le coût des
14 mesures d'économie d'énergie n'est pas si évident
15 que ça.

16 Ensuite, les facteurs limitant l'aide
17 financière. Gaz Métro dit que seulement trois pour
18 cent (3 %) des dossiers ont été limités par le
19 critère du cinquante pour cent (50 %) du coût des
20 investissements, et non des surcoûts. Le contraire
21 aurait été surprenant. D'ailleurs, ces mêmes trois
22 pour cent (3 %) là, c'est un peu inquiétant dans la
23 mesure où si une mesure... Bon. Une mesure
24 d'économie d'énergie peut représenter cent pour
25 cent des coûts d'investissement comme elle peut

1 être un coût incrémental qui est de l'ordre de dix
2 (10 %), vingt pour cent (20 %) de ce qu'on a vu
3 dans les études.

4 Eh bien, si une de ces mesures-là qui
5 représente seulement le dix pour cent (10 %) des
6 coûts totaux d'investissement a reçu cinquante pour
7 cent (50 %), a été limitée par le critère du
8 cinquante pour cent (50 %), c'est inquiétant. Il y
9 a un risque finalement qu'on a dépassé, qu'on a
10 donné une contribution plus grande que le coût
11 incrémental, le surcoût finalement.

12 Et c'est encore pire si on considère que,
13 de parmi ces projets-là qu'il y en a qui ont reçu
14 aussi une aide financière du BEIE. Si c'est basé
15 sur l'entièreté des coûts et non pas les surcoûts,
16 bien, là, c'est plus que probable que l'aide
17 financière a dépassé le coût des surcoûts dans la
18 mesure où c'est des mesures qui étaient avec un
19 surcoût et non pas cent pour cent du coût des
20 investissements.

21 Ensuite, Gaz Métro justifie aussi le besoin
22 d'augmenter l'aide financière à cause de
23 l'accroissement des surcoûts. On dit que les
24 surcoûts ont été majoré de soixante-dix pour cent
25 (70 %) pour le programme PE208. Moi, je vous ferai

1 remarquer que l'exercice est purement théorique.
2 Et, Madame la Présidente, tout à l'heure, vous
3 parliez, vous aviez posé une question disant que
4 les surcoûts avaient été évalués entre treize
5 (13 %) et trente-neuf pour cent (39 %). Encore là,
6 ça résulte, c'est basé sur des données internes
7 d'Éconoler et tout ça, et c'est purement théorique.
8 C'est pour ça que, moi, je vous enjoins de
9 considérer ça avec beaucoup de réserve.

10 Ensuite, la faible compétitivité des aides.
11 Bien, Gaz Métro est d'accord qu'ils ne sont pas en
12 compétition avec les aides financières d'Hydro-
13 Québec et BEIE. Même au contraire, oui, ils sont
14 plus complémentaires avec le BEIE. Et, moi, je dis
15 que c'est difficilement comparable des aides
16 financières de Gaz Métro avec celles d'Hydro et
17 celles du BEIE. Les prix de l'énergie sont
18 différents. Les rentabilités sont différentes. Les
19 périodes de retour sur l'investissement sont
20 différentes. On ne peut tout simplement pas faire
21 cette comparaison.

22 (15 h 07)

23 La comparaison la plus logique, c'est de le
24 faire avec des programmes de distributeur gazier,
25 comme on a fait d'ailleurs et comme c'est mentionné

1 dans l'étude d'évaluation.

2 Gaz Métro compare aussi le ratio de dollar
3 par mètre cube économisé en disant que ces
4 programmes-là c'est les plus rentables de toute
5 façon du portefeuille de Gaz Métro et que,
6 finalement, ce n'est pas si grave si on augmente le
7 coût par mètre cube économisé.

8 Moi, je vous sou mets que c'est complètement
9 injuste de comparer la rentabilité d'un programme
10 industriel qui vise la clientèle VGE avec, entre
11 autres, la rentabilité de programmes qui visent la
12 clientèle à faible revenu. Ce n'est pas du tout
13 la... On compare des pommes et des tomates, là, ça
14 n'a rien à voir.

15 Et finalement oui, il y a monsieur Pouliot
16 qui vous disait que pour eux, le ratio dollars par
17 mètre cube économisé ce n'est pas un indice, bien,
18 ce n'est pas leur indice de rentabilité, que ce
19 n'est pas avec ça qu'ils fonctionnent, qu'ils
20 fonctionnent plutôt avec le TCTR et autres. Le TCTR
21 c'est un indice de rentabilité pour la société. Le
22 test du participant, c'est un test de rentabilité
23 pour le participant mais pour le distributeur,
24 c'est soit le test de l'administrateur comme on
25 vous l'avais présenté dans la présente cause

1 tarifaire - mais le ratio du coût par mètre cube
2 économisé c'est un indice de rentabilité des
3 programmes : comment ça coûte au Distributeur pour
4 aller chercher un mètre cube dans tel, tel, tel
5 secteur.

6 Et donc, ces programmes-là qui visent la
7 clientèle commerciale et industrielle, c'est les
8 programmes les plus rentables parce que c'est ceux
9 qui coûtent le moins cher par mètre cube économisé.

10 Ensuite, j'ai fait deux tableaux pour vous
11 montrer un peu la différence entre les programmes
12 de, les aides financières dans les programmes 208
13 et ceux d'Enbridge. Ceux d'Enbridge, en passant, le
14 Enbridge Tiered Program, c'est l'ancien Multi-
15 Choice Program qui offrait de cinq à dix sous
16 (10 ¢) par mètre cube organisé et qui vient tout
17 juste d'être rehaussé à ces niveaux-là, dix (10),
18 vingt (20) et trente sous (30 ¢) du mètre cube
19 économisé en fonction de l'effort que fait le
20 client par rapport au pourcentage d'économie
21 d'énergie qu'il va réaliser.

22 C'est un maximum de cent mille dollars
23 (100 000 \$) et, bon, l'aide financière de Gaz Métro
24 équivalait déjà à celle qui vient d'être tout juste
25 rehaussée par Enbridge et on voudrait, finalement,

1 avoir une aide financière qui est le double.
2 Pourtant, le coût des mesures en Ontario ne doit
3 pas varier terriblement par rapport au Québec. Le
4 prix du gaz en Ontario est même un peu moins cher
5 que celui au Québec. Il n'y a pas rien qui justifie
6 d'avoir une aide financière deux fois plus élevée,
7 tant qu'à moi, au Québec comparativement avec celle
8 d'Enbridge.

9 J'ai fait la même chose pour le programme
10 industriel donc c'est comparer des comparables.
11 Encore là, l'aide financière offerte par Gaz Métro
12 versus celle d'Enbridge s'équivalent passablement.
13 Mentionnons cependant que le maximum avec Enbridge
14 est de cent mille (100 000) tandis que celui de Gaz
15 Métro est déjà à cent soixante-quinze mille
16 (175 000 \$), donc déjà plus élevé.

17 On n'est pas contre le rehaussement des
18 aides financières. Nous, on est pour les économies
19 d'énergie mais dans un contexte où ça ne fait pas
20 juste nous coûter plus cher puis qu'on n'a pas rien
21 de plus pour notre argent. Nous, on veut avoir le
22 maximum d'économie d'énergie pour les dollars
23 investis.

24 (15 h 12)

25 Si ça avait été de réduire les taux

1 d'opportuniste l'objectif ou d'accroître un
2 résultat de test du participant par exemple, ou
3 d'augmenter les cibles d'économie d'énergie, de
4 dire : bien écoutez, oui, on augmente les aides
5 financières parce qu'on veut aller en chercher
6 plus, j'aurais dit d'accord, mais là pour rien puis
7 il n'y a même pas de menace au niveau de
8 participation actuelle, tout ça, tant qu'à moi
9 c'est pas justifié d'aller de l'avant avec les
10 hausses des aides financières.

11 Donc finalement c'est ça, ça affecte
12 négativement la rentabilité du PGEÉ, ça n'amène pas
13 d'économie... plus d'économie d'énergie. Et tant
14 qu'à moi, tant et aussi longtemps que la question
15 des surcoûts ne sera pas réglée, c'est inapproprié
16 d'augmenter les aides financières. Et quand on a
17 fait le contre-interrogatoire on vous a déposé un
18 document qui faisait état de surcoûts dans le cadre
19 d'un projet de Gaz Métro à l'époque et c'est tout à
20 fait faisable, là.

21 Gaz Métro se perd un peu en conjonctures
22 pour essayer d'expliquer comme quoi c'est difficile
23 d'évaluer un surcoût. Oui, il y en a qui sont plus
24 faciles que d'autres à évaluer, mais c'est loin
25 d'être impossible de demander deux soumissions

1 quand c'est un cas avec un coût incrémental. Quand
2 c'est un cas où le coût... cent pour cent (100 %)
3 du coût de la mesure est le coût incrémental, bien
4 c'est simple à justifier aussi, là. C'est rien
5 d'impossible.

6 Et c'est inapproprié aussi tant que les
7 enjeux du double comptage ne sont pas réglés,
8 autant entre les programmes d'analyse énergétique
9 et d'étude de faisabilité, c'est-à-dire d'aide à
10 l'implantation qu'avec ceux du BEIE et qu'on a
11 démontré qu'ils peuvent atteindre plusieurs
12 millions de mètres cubes. De mètres cubes de gaz
13 naturel.

14 Dernière chose, maître Cardinal avait aussi
15 déposé ce document-là par rapport au Guide du
16 participant pour le programme PE208, je crois. Et
17 en mentionnant le dernier paragraphe qui dit que :

18 Quoique la demande doive porter sur
19 des nouvelle mesures, Gaz Métro
20 accepte des demandes pour des mesures
21 en cours d'implantation à condition
22 que les travaux aient débuté après le
23 premier (1er) janvier précédant le
24 début de l'année financière courante
25 de Gaz Métro et que l'implantation ne

1 soit pas complété au moment de la
2 demande.

3 Je vous rappellerai que dans la... il y a deux ans,
4 je crois, quand on... c'était la cause où on
5 parlait de la fermeture du Fonds en efficacité
6 énergétique, il y a un paquet de dossiers qui
7 avaient été éliminés strictement sur la base du
8 fait que les travaux avaient été entrepris avant la
9 demande de subvention auprès du Fonds. Et tant qu'à
10 moi, ça, ça équivaut exactement à la description
11 d'un opportuniste. Et plus on avance dans l'année
12 et plus c'est un opportuniste évident. Maintenant
13 je vais passer la parole à mon collègue Bertrand.

14 M. BERTRAND SCHEPPER :

15 R. Donc bien je vais faire aussi une courte
16 présentation sur le processus de consultation
17 réglementaire, tel que proposé par Gaz Métro. Ici,
18 l'objectif c'est de faire une présentation rapide
19 du point de vue de l'intervenant. Donc qu'est-ce
20 qui pourrait être intéressant d'un point de vue
21 intervenant et pourquoi on pense que c'est une
22 excellente proposition, mais dans laquelle on veut
23 rajouter des petits bonis, ne serait-ce que pour je
24 dirais calmer certaines inquiétudes, quelque chose
25 comme ça.

1 Donc comme on a déjà dit et comme vous avez
2 vu, on est en accord avec la proposition de Gaz
3 Métro... avec la proposition générale. On a une
4 certaine... genre réticence sur les termes de
5 « confidentiels » et bon, je pense qu'en plaidoirie
6 il va y avoir discussion sur les termes à utiliser
7 entre « sans préjudice », « sous tout réserve » et
8 toutes ces choses-là. Je vous dirais que ça, ça
9 fait moins partie de mon travail d'analyste de
10 gérer ces questions-là.

11 Ceci dit, on est... on pense que pour la
12 question disons démocratique et pour la meilleure
13 transparence, qu'il y ait une possibilité de
14 demander lors de ces réunions-là des engagements,
15 je pense que c'est intéressant. Et si... et je vous
16 le dis bien avec une demande d'engagement, alors qu
17 des gens de la Régie sont présents, qui peuvent
18 déterminer si dans un contexte de discussion bien
19 ouverte en amont où est-ce qu'il n'y a pas de
20 position très, très... j'entends bien, là, ce que
21 Gaz Métro nous dit, on n'est pas certain d'avoir
22 des positions strictes auxquelles on va se tenir,
23 mais juste dans ces conditions-là, de pouvoir
24 demander des engagements, si nécessaire, au bon
25 vouloir de la Régie. Bien pas au bon vouloir,

1 c'est-à-dire, mais que la Régie accepte ou non,
2 connaissant les conditions. Je pense que c'est
3 raisonnable de demander ce genre de chose-là, ne
4 serait-ce que pour assurer que ça puisse servir et
5 aussi s'assurer que finalement on n'ait pas des
6 choses qui... on n'ait pas, par exemple, des
7 résultats qui sont complètement différents de ce
8 qu'on a vu le mois d'avant ou des choses comme ça.
9 Donc c'est plus une question de vérification.

10 D'autre part, on aimerait et seulement si
11 nécessaire et si la Régie l'approuve que lors de
12 rencontres qui pourraient être très complexes, la
13 possibilité d'avoir des experts-conseils qui
14 puissent venir. Au même titre, en cas où par
15 exemple ces rencontres-là porteraient sur des
16 question juridiques ou des questions procédurales,
17 comme par exemple : devons-nous utiliser le
18 terme... le terme « sous toute réserve » ou
19 « confidentiel », qu'il y ait la possibilité
20 d'avoir des procureurs qui puissent venir pour
21 aider les intervenants à bien comprendre l'ensemble
22 des... des enjeux... des enjeux qui sont présents.

23 (15 h 16)

24 Évidemment, tout ça, on pense que la Régie
25 superviserait ce genre de chose-là. Et on ne pense

1 pas que c'est irraisonnable de le demander. D'autre
2 part, bien, dans les cas où il y aurait des experts
3 ou des procureurs, on pense qu'on pourrait avoir
4 des frais de participation.

5 Je vous dirais que... Bien, je pense que
6 Gaz Métro a ouvert la porte à dire qu'il pourrait y
7 avoir un bilan annuel de ces rencontres-là. Je
8 pense que c'est très intéressant. Je vous dirais
9 cependant qu'il serait valable d'avoir une
10 évaluation plus complète de l'expérience dans deux
11 ans. Peut-être que dans deux ans, on va revenir,
12 parce que l'an prochain, on pourrait avoir eu deux
13 réunions, une réunion, on ne sait pas. Si on en a
14 six, huit réunions dans deux ans, on va peut-être
15 voir que, finalement, jamais il y a une réunion qui
16 était proche de demander un expert conseil. Peut-
17 être qu'il n'y a jamais eu une réunion qui était
18 proche de demander la venue du procureur.

19 Cependant, présentement, de notre point de
20 vue, comme on ne contrôle pas, entre guillemets,
21 l'agenda de ces réunions-là ou de ces choses-là, on
22 aimerait être capable de s'assurer qu'on puisse
23 être bien représenté et bien conseillé si
24 nécessaire lors de ces réunions-là. Alors, s'il y a
25 une évaluation dans deux ans complète de ce type de

1 processus, qui peut être rapide, c'est-à-dire
2 demander aux intervenants s'ils sont satisfaits ou
3 non, puis à l'ensemble des gens qui participent,
4 bien, je pense que, déjà là, on va avoir une bonne
5 idée de la validité du processus qu'on pense être
6 une très bonne idée, encore je le rappelle, jusqu'à
7 présent. Donc, ça complète notre présentation.

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 Q. [130] Merci, Monsieur. J'ai quelques questions pour
10 vous de clarification, Monsieur Finet. D'abord,
11 vous avez, je crois, entendu les remarques
12 d'ouverture de monsieur Pouliot lors du panel
13 numéro 9?

14 M. JEAN-PIERRE FINET :

15 R. Oui.

16 Q. [131] Et, ça, juste pour les fins des notes
17 sténographiques, elles sont dans les notes
18 sténographiques volume 3 du douze (12) septembre à
19 partir de la page 113. Il y avait, je pense,
20 différents thèmes qu'il a traité. Mais un des
21 thèmes qu'il a traité, en parlant de la nouvelle
22 stratégie énergétique du Québec, politique
23 énergétique, il dit que, malgré l'absence de cibles
24 que Gaz Métro propose un plan ambitieux au niveau
25 du PGEÉ. J'aimerais juste vous entendre là-dessus.

1 Quelle est votre appréciation de cette affirmation-
2 là?

3 R. Bien, écoutez, moi, c'est certain que je trouve
4 qu'il n'y a pas assez de potentiel qui est
5 exploité. Puis il n'y a pas d'augmentation des
6 objectifs qui vont de paire avec les aides
7 financières. S'il y en avait un qui avait été fait,
8 bien, dire, écoutez, on augmente les aides
9 financières, mais on croit être en mesure d'aller
10 chercher davantage d'économie d'énergie, puis c'est
11 pour ça qu'on a un plan plus ambitieux. Puis
12 j'aurais dit, oui, mais business as usual.

13 Q. [132] O.K. Puis, par ailleurs, je pense, il parle
14 aussi de... dans un contexte de « cibles
15 potentiellement croissantes » -puis, là, je suis à
16 la page 117- « et des contraintes financières qui
17 ont tendance à repousser à plus tard les
18 investissements des clients en efficacité
19 énergétique ». Ça, c'est par rapport à son point de
20 calibrage.

21 R. Hum, hum.

22 Q. [133] Des aides financières. J'aimerais vous
23 entendre là-dessus également s'il vous plaît.

24 R. Bien, pouvez-vous répéter?

25 Q. [134] C'est parce qu'il dit, là, il dit... Bien, je

1 suis à la page 116, 117.

2 Cette proposition vise essentiellement
3 à doter ses programmes d'incitatifs
4 mieux calibrés par rapport aux besoins
5 du marché afin de faire face à des
6 cibles potentiellement croissantes et
7 des contraintes financières qui ont
8 tendance à repousser à plus tard les
9 investissements des clients en
10 efficacité énergétique.

11 C'est ça que j'aimerais, dans le contexte de votre
12 présentation, j'aimerais que vous donniez votre
13 point de vue là-dessus.

14 R. Bien, c'est potentiellement, justement les cibles
15 n'ont toujours pas été établies. Et à ce que je
16 sache, le gouvernement a parlé d'intensité
17 énergétique à quinze pour cent (15 %) et non pas
18 d'un quinze pour cent (15 %) qui s'applique à la
19 grandeur. Donc, nous, on s'est fait refuser de
20 parler de la politique énergétique et tout ça, ses
21 implications dans la cause présente. Donc, Gaz
22 Métro allègue ça, mais sans mettre de chiffre à
23 l'appui. C'est simplement une prospection. Mais il
24 n'y a rien qui vient.. Il n'y a aucun chiffre qui
25 vient appuyer.

1 Q. [135] Et maintenant j'aimerais mieux comprendre...
2 D'aucuns peuvent trouver qu'un groupe représentant
3 les environmentalistes en matière d'énergie qui
4 est contre le rehaussement des aides, bien, ça les
5 laisse perplexes, alors, vous pouvez expliquer
6 vraiment le raisonnement...

7 (15 h 31)

8 R. Bien nous, on est pour le rehaussement des
9 objectifs, et le rehaussement des aides s'il va
10 avec le rehaussement des objectifs, on est
11 d'accord.

12 R. O.K. Maintenant...

13 M. BERTRAND SCHEPPER :

14 R. J'ajouterais simplement que dans une perspective où
15 est-ce qu'on veut qu'il y ait le plus d'efficacité
16 énergétique qui soit faite et qu'on ait de plus
17 grands efforts, je pense qu'il... et ça fait aussi
18 parti du devoir des groupes environmentalistes de
19 se poser la question si, effectivement, c'est... on
20 donne des subventions toujours toujours plus
21 grandes pour faire les efficacités énergétiques,
22 est-ce que ça ne donne pas un mauvais nom, aussi, à
23 ce qui serait l'effort pour l'efficacité
24 énergétique et qu'il ne faudrait pas, au contraire,
25 s'assurer qu'on fasse des meilleurs... Et peut-être

1 que ça va vouloir dire coûter un peu plus cher,
2 peut-être, mais ça veut aussi vouloir dire ne pas
3 gaspiller l'argent des gens qui le dépensent en
4 efficacité énergétique pour des choses qui,
5 manifestement, jusqu'à présent, ne vont quand même
6 pas si mal.

7 Q. [136] Merci. Maintenant, monsieur Finet, par
8 rapport aux surcoûts, puis là, je vous réfère à la
9 page 7 de votre présentation, vous avez dit que par
10 rapport à la mise à jour des surcoûts, que
11 l'exercice est purement théorique. Est-ce que vous
12 pouvez juste vous expliquer quand... vous avez
13 parlé d'un treize (13) à trente-neuf pour cent
14 (39 %), là, j'aimerais comprendre qu'est-ce que
15 vous voulez dire exactement.

16 M. JEAN-PIERRE FINET :

17 R. C'est dans le rapport d'Econoler. Puis Econoler
18 explique dans son rapport d'évaluation qu'ils ne
19 sont pas capables de trouver, d'accéder aux données
20 qui distinguent les coûts des surcoûts dans la base
21 de données de Gaz Métro et... mais offrent
22 certaines hypothèses pour arriver, pour justifier
23 une hausse de surcoûts. Puis entre autres, là, ils
24 se basent, entre autres, sur leur base de données
25 personnelle à l'interne à Econoler. Puis aussi sur

1 le programme d'Hydro en disant que bon, on parlait
2 de dix (10) à vingt pour cent (20 %) des surcoûts
3 par rapport aux coûts totaux.

4 Mais ça, c'est une règle, là, encore là,
5 c'est une règle du pouce, là, et puis dans des cas,
6 la mesure va être cent pour cent (100 %) des coûts
7 d'investissement et dans d'autres cas, ça va être
8 dix (10) à vingt pour cent (20 %), ça va dépendre
9 des cas. Et donc, même la règle d'Hydro-Québec est
10 un... finalement, c'est un « One size fits all »
11 qui ne « fit » pas à personne nécessairement.

12 Q. [137] O.K. Maintenant, par rapport aux surcoûts,
13 justement, vous avez parlé de deux soumissions.

14 R. Oui.

15 Q. [138] Est-ce que vous pouvez expli... parce que
16 vous avez quand même, je pense, l'expérience là-
17 dedans, j'aimerais comprendre comment est-ce que...
18 quelle est votre vision de qu'est-ce qu'Hydro...
19 bien « Hydro », Gaz Métro, excusez-moi, peut faire
20 au niveau de réorienter son système pour se baser
21 sur les surcoûts et non pas sur les coûts totaux?

22 R. C'est plus facile dans certains cas que d'autres,
23 en passant, là, c'est plus difficile, par exemple,
24 dans une nouvelle construction par rapport à un
25 bâtiment qui n'existe pas et estimer les surcoûts

1 dans un nouveau bâtiment ça se fait avec un
2 « modeling », là, avec une simulation pour l'aspect
3 énergétique puis pour l'aspect des coûts aussi.

4 Mais dans l'exemple qu'on a déposé, de deux
5 mille cinq (2005)... dans la cause de deux mille
6 cinq (2005), avec Gaz Métro, je crois, on avait
7 demandé à l'architecte de fournir le scénario de
8 base, par exemple, pour des fenêtres standards
9 double vitrage, mais sans remplissage de gaz et
10 sans intercalaire, et caetera, et une fenêtre à
11 haut rendement énergétique. Et donc, la différence
12 entre ces deux soumissions-là équivaut au coût
13 incrémental. Dans un autre cas, ils installaient
14 des systèmes de récupération de chaleur des eaux
15 grises. Bon, le scénario de base c'est pour un
16 système de récupération de chaleur des eaux grises,
17 dans ce cas-là, c'était cent pour cent (100 %) du
18 coût de l'équipement qui est... de son installation
19 qui équivalait aux surcoûts. Et donc, ça se fait,
20 ça se demande à un client de fournir deux
21 évaluations de scénarios de coûts.

22 Q. [139] Et par rapport, parce que c'est ça la
23 question que j'ai posée, par rapport aux mesures
24 d'aide à l'implantation et les mesures dont on
25 parle ici, est-ce que ça se fait également?

1 R. Tout à fait. Et là, encore là, ça dépendant des
2 mesures qui sont choisies et donc, il faut que le
3 client soit en mesure de justifier : « Bien si j'y
4 vais avec le scénario de base, ça va me coûter tant
5 et si j'y vais avec le scénario à haute efficacité,
6 ça va me coûter tant de plus. » Par exemple,
7 j'avais même fait cette même mise en garde là pour
8 le programme de préchauffage solaire de l'air,
9 quand on installe un mur solaire sur une bâtisse
10 existante, oui, le mur représente cent pour cent
11 (100 %) du coût parce que c'est un ajout, on
12 remplace le mur qui est là en ce moment. Mais sur
13 un nouveau bâtiment, bien il faudrait, à tout le
14 moins, déduire le fait que ça nous... qu'il
15 faudrait investir dans un mur normal et donc,
16 déduire ça du coût du mur solaire. Et donc, c'est
17 tout simple.

18 Q. [140] O.K. Je pense que ça fait le tour, Madame la
19 Présidente. Merci beaucoup. Merci Monsieur.

20 R. Merci.

21 Q. [141] Les témoins sont disponibles pour contre-
22 interrogatoire.

23 (15 h 25)

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci, Maître Gertler. Est-ce qu'il y a des

1 intervenants qui désirent contre-interroger les
2 témoins du ROÉÉ? Maître Sigouin-Plasse?

3 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

4 Est-ce que je peux vous demander une courte pause,
5 vraiment montréalaise, très très... c'est encore
6 pire que canadienne, c'est montréalaise?

7 LA PRÉSIDENTE :

8 O.K.

9 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

10 Donc, très brève, donc cinq minutes? Oui?

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Oui.

13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14 C'est bon.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 O.K. Bien, à et trente (15 h 30).

17 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

18 Parfait.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 C'est bon ça?

21 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

22 Oui. C'est... c'est un « deal ».

23 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

24 LA PRÉSIDENTE :

25 On niaise pas avec la « puck ».

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Non. J'ai entendu la cloche, j'étais dans le
3 corridor. Alors, j'ai pris... Si vous me permettez,
4 avant de laisser la parole à maître Lemay Lachance
5 pour les quelques questions qu'elle voudrait
6 diriger vers le panel, moi, je voudrais prendre
7 quelques instants, mais je ne veux pas retarder le
8 processus pour autant, concernant les engagements
9 et la question que vous nous avez posée concernant
10 la mise à jour des tarifs en transport.

11 Aye! Je suis essoufflé, ça vous dit la
12 forme dans laquelle je suis.

13 Donc, l'engagement numéro 9, demain matin.
14 Je vous avais dit aujourd'hui. Demain matin, ce
15 sera déposé. Alors, la mise à jour sur les tarifs
16 de transport. Ce que nous vous suggérons de faire,
17 plutôt que de vous répondre, moi, sur la
18 faisabilité, c'est qu'il y a deux choses, il y a
19 deux aspects, la faisabilité, combien de temps ça
20 pourrait prendre. Puis là dans un... à la fin du
21 processus comme ça, il faut le prendre en
22 considération, mais il y a aussi qu'est-ce que vous
23 pourriez faire avec ça.

24 Alors, pour moi, j'ai une difficulté, je
25 pourrais vous le plaider. Ce que je vous suggère

1 plutôt, puis ça pourrait concerner aussi maître
2 Sarault qui n'est pas ici en ce moment, c'est que
3 je vous annonçais tout à l'heure que ma preuve
4 était close sous réserve d'une contre-preuve. Ça
5 fait écho à une position qui a été formulée par
6 l'ACIG dans sa preuve. Alors, à la toute fin de la
7 preuve des intervenants, je... nous pourrions faire
8 une courte contre-preuve à cet égard-là pour vous
9 expliquer les enjeux de temps et l'utilisation que
10 vous pourriez en faire. Ça vous va?

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Excellente proposition.

13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14 Excellente proposition.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Oui.

17 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

18 Alors, j'ai...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Oui, c'est bon.

21 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

22 ... je peux aller faire un tour si vous voulez dans
23 le corridor faire un... Oui.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 C'est bon.

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Merci. Ça ne sera pas long.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 O.K. Merci.

5 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARIE LEMAY LACHANCE :

6 Q. [142] Bonjour et merci de votre patience aux
7 Membres du Panel et Madame la Présidente, Monsieur,
8 Madame les Régisseurs. Deux petites questions pour
9 le panel ici.

10 J'ai entendu monsieur Finet mentionner,
11 dans le cadre de sa présentation, en fait, que
12 l'enjeu du double comptage n'était toujours pas
13 réglé. En fait, si je ne me trompe pas, je l'ai
14 entendu dire cette affirmation-là pour justifier un
15 fait, en fait, un peu le fait de ne pas... de ne
16 pas augmenter tout de suite les aides financières
17 des programmes d'encouragement à l'implantation.

18 Je me demandais, en fait, en quoi la
19 proposition de Gaz Métro, celle qui a été
20 présentée, en fait, hier, si mon souvenir est bon,
21 oui, hier. Les journées sont longues. Hier, par le
22 panel de l'efficacité énergétique, vous vous
23 souviendrez, à la dernière diapositive de la
24 présentation de Gaz Métro, il y avait une solution
25 qui était proposée pour éluder toute possibilité de

1 double comptage entre les programmes d'étude de
2 faisabilité et d'encouragement à l'implantation.
3 Donc, en quoi cette solution-là ne répond-elle pas
4 à cette préoccupation-là?

5 M. JEAN-PIERRE FINET :

6 R. C'était surtout la question du double comptage avec
7 les programmes du BEIE, moi. Dans la mesure où les
8 économies ne sont pas partagées, ça revient cher
9 justement. Si elles étaient partagées ces
10 économies-là, bien ça reviendrait encore plus cher
11 du mètre cube économisé, là.

12 Q. [143] Merci pour la clarification. Une dernière
13 question. En fait, vous semblez connaître les
14 programmes d'Enbridge en Ontario. On se demandait,
15 en fait, si vous étiez au courant si les aides
16 financières d'Enbridge étaient basées sur les coûts
17 ou les surcoûts des mesures?

18 R. Tant qu'à moi, c'est sur les surcoûts, là, mais je
19 pourrais vérifier si vous voulez. Mais, c'est...
20 normalement c'est sur les surcoûts.

21 Q. [144] O.K. Donc, vous pensez que c'est sur les
22 surcoûts. Bien, je ne pense pas que ce soit
23 nécessaire de prendre un engagement là-dessus. On
24 pourra toujours nous-même faire ces vérifications-
25 là. Je vous remercie beaucoup.

1 Q. [145] Merci.

2 R. Merci, Madame la Présidente et Madame, Monsieur les
3 Régisseurs.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Parfait. Merci, Maître Lemay Lachance. Maître
6 Cardinal pour la Régie.

7 Me AMÉLIE CARDINAL :

8 Non, on n'aura pas de question. Merci.

9 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Parfait. La formation va avoir peut-être une
12 question. Et c'est probablement monsieur Théorêt
13 qui va être en mesure de répondre.

14 M. BERTRAND SCHEPPER :

15 R. Schepper.

16 (15 h 35)

17 Q. [146] Schepper. Excusez. Ah! Mon Dieu. Il commence
18 à être tard pour moi aussi. Dans votre mémoire
19 concernant le processus de consultation qui est
20 proposé par Gaz Métro et vous rappelez cette
21 demande-là dans votre présentation aujourd'hui,
22 vous dites que, bon, la Régie pourra lors des
23 rencontres juger de la pertinence des demandes
24 d'engagement.

25 Est-ce que vous n'êtes pas en train de

1 faire jouer au personnel de la Régie un rôle
2 différent de celui qu'il joue normalement? Ce n'est
3 pas eux qui décident de la pertinence des
4 engagements. Et deux, si on dépose des engagements,
5 on les dépose où? Pendant ce processus-là, il n'y
6 aura pas de dossier ouvert, notre cause, espérons-
7 le, va être terminée donc on a de la difficulté à
8 voir la faisabilité de cette recommandation.

9 M. BERTRAND SCHEPPER :

10 R. O.K. Bon, pour ce qui est de où on la dépose, je
11 vous admetts franchement que je pourrais très bien
12 proposer, par exemple, qu'il existe un lieu sur le
13 site de la Régie où les demandes d'engagements aux
14 différentes rencontres, par exemple, ont un petit
15 lien avec lequel on peut déposer des demandes
16 d'engagements si la Régie est bien d'accord. Je
17 veux dire, à ce moment-là, je pense que c'est une
18 question physique mais ce n'est peut-être pas
19 besoin d'être lié à une cause directement, je pense
20 même que les rencontres proposées par Gaz Métro ne
21 sont pas nécessairement liées à une cause comme
22 telle, elles sont en amont d'un processus donc,
23 nécessairement, il n'y a pas de... Donc, je vous
24 dirais ceci.

25 Pour ce qui est du rôle des personnes de la

1 Régie, je me sentirais bien mal de dire est-ce
2 qu'ils devraient ou non prendre une décision. Moi,
3 de mon point de vue d'intervenant, il existe
4 l'institution qu'est la Régie qui doit prendre ces
5 types de décisions là, bon, que ça soit par les
6 analystes ou non, qui doit la prendre à l'intérieur
7 même des politiques de la Régie, je me sens bien
8 mal de prendre une position mais, d'un point de vue
9 d'intervenant, il existe une institution qui prend
10 ces types de décisions là généralement et, à mon
11 sens, ça ne peut certainement pas être Gaz Métro ou
12 un intervenant qui les prennent.

13 Q. [147] D'accord. O.K. Vas-y. Bon, c'est bon, mon
14 collègue a une autre question pour vous.

15 Me MARC TURGEON :

16 Q. [148] Je m'excuse Maître Rozon. Monsieur Finet,
17 vous avez parlé de l'Ontario, je continue en
18 Ontario. Selon vous, selon votre connaissance, est-
19 ce qu'en Ontario il y a des subventions
20 gouvernementales comparables au BEIE?

21 R. Non. À ce que je sache, il n'y en a pas. Moi, j'en
22 ai jamais vu puis je ne suis pas au courant
23 d'aucune subvention provinciale comparable au BEIE.

24 Q. [149] Parfait. Merci. C'était aussi simple que ça
25 Maître Rozon.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Vous êtes très efficace Maître Turgeon. Alors, à
3 moins d'un réinterrogatoire, Maître Gertler?

4 Me FRANKLIN S. GERTLER :

5 Non, Madame la Présidente.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 C'est bon? Alors on vous remercie pour votre
8 témoignage, vous êtes libérés. Cela termine
9 l'audience aujourd'hui. On va se revoir demain
10 matin à compter de neuf heures (9 h 00) avec la
11 preuve d'Option consommateurs. Merci.

12 AJOURNEMENT

13

1 SERMENT D'OFFICE :

2 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
3 certifie sous mon serment d'office, que les pages
4 qui précèdent sont et contiennent la transcription
5 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
6 moyen du sténomasque, le tout conformément à la
7 Loi.

8

9 ET J'AI SIGNE:

10

11

12

Sténographe officiel. 200569-7